

**L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES  
DE L'ACADÉMIE DE ROUEN**



## Organisation de l'évaluation

Cette évaluation a été placée sous la responsabilité de Chantal **Mironneau**, membre du Comité national d'évaluation.

Christine **Crespy**, chargée de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts :

Élisabeth **Bautier**, professeur à l'université de Paris VIII ;  
Louis **Castex**, directeur du centre ENSAM de Paris ;  
Annie **Cheminat**, vice-présidente de l'université de Strasbourg I ;  
Gilles **Demailly**, professeur à l'université de Picardie ;  
Colette **Odinet**, proviseur du lycée La Martinière-Duchère à Lyon ;  
Ninon **Saint-Pierre**, professeur invité au CNE ;  
Roger **Scharffe**, directeur du CROUS de Grenoble.

- au titre du Secrétariat général :

Rachida **Achache**, pour la gestion des missions ;  
Marie-Claude **Ajolet**, secrétaire ;  
Jean-Christophe **Martin**, chargé d'études ;  
André **Staropoli**, secrétaire général.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



# **IUFM de l'Académie de Rouen**

## **Table des matières**

- Chiffres-clés	7
- Présentation générale	23
- Conditions de l'évaluation	29
- Les formations et la recherche	33
- Le gouvernement	73
- La gestion	87
- Conclusions et recommandations	93
- Postface : réponse du directeur	99



# **IUFM de l'Académie de Rouen**

---

## **CHIFFRES-CLÉS**

---





# I - L'IUFM de l'académie de ROUEN dans sa région

La région Haute-Normandie est composée de deux départements : l'Eure et la Seine-Maritime

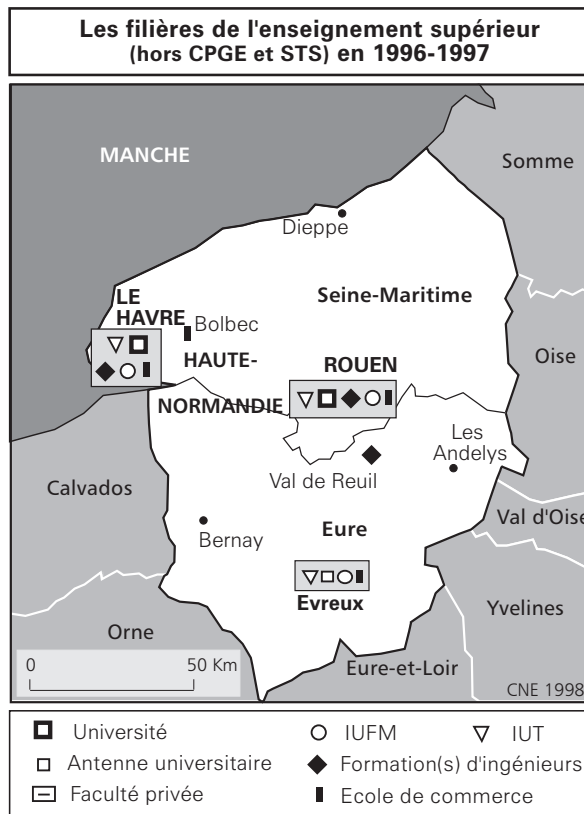
L'académie de Rouen comporte en 1996-1997 :

**1 IUFM**  
**avec 3 sites (Mont Saint-Aignan, Evreux, Le Havre)**  
**2607 élèves et professeurs stagiaires**

1 université pluridisciplinaire (Rouen)  
 26074 étudiants  
 dont 1897 dans les IUT de Rouen et Evreux

1 université (Le Havre)  
 7019 étudiants  
 dont 1929 à l'IUT du Havre et 38 en filières d'ingénieurs

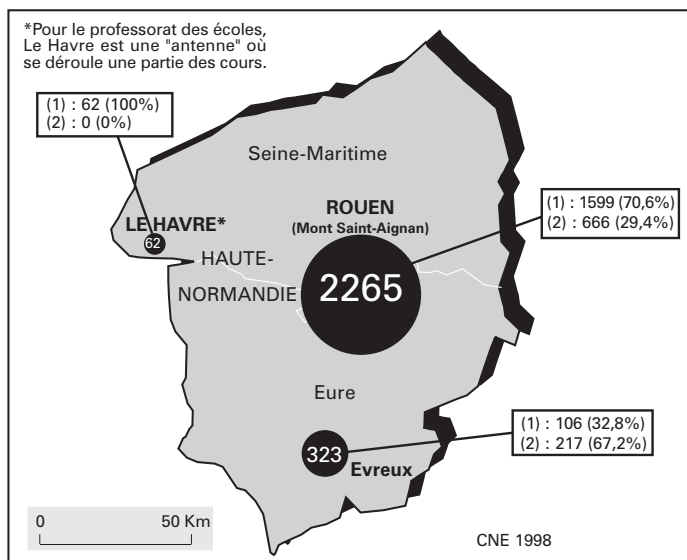
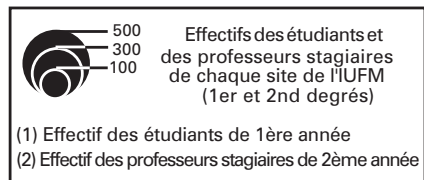
Source : MENRT(DPD)



Source : MENRT (DPD)

	Effectifs enseignement supérieur (1996-1997)			
	Total	% / France	dont universités+IUT	dont IUFM
<b>Académie de Rouen</b>	50 151	2,3%	66,1%	5,5%
<b>France entière</b>	2 155 950	100%	68,2%	4,0%

## Les effectifs des sites de l'IUFM en 1996-1997



Source : MENRT (DPD)

	1ère année								2ème année			Total	
	1er degré	2nd degré						1er+2nd°	1er degré	2nd degré	1er+2nd°		
	CAPE	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP2	CPE	CAFEP	Total	Total	Total	Total		
<b>IUFM Rouen</b>	436	933	70	99	140	46	29	1 317	1 753	442	412	854	2 607
<b>% Rouen / France</b>	4,0%	2,9%	2,4%	2,7%	4,8%	3,3%	1,6%	2,9%	2,9%	3,6%	2,9%	3,2%	3,0%
<b>IUFM France</b>	14 866	32 041	2 969	3 628	2 908	1 408	1 842	44 796	59 662	12 150	14 218	26 368	86 030

Source : IUFM de l'académie de Rouen, sauf indication contraire

Année de référence : 1996-1997, sauf indication contraire

## II - Les formations proposées à l'IUFM de l'académie de Rouen

Premier degré

Certificat d'aptitude au professorat des écoles

Psychologues scolaires

AIS

Second degré

Les formations proposées au sein de l'IUFM  
apparaissent en grisé sur la maquette regroupant l'ensemble des  
préparations aux métiers de l'enseignement

### AGRÉGATION (2ème année)

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Grammaire
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Japonais
Polonais
Education physique et sportive
Génie civil
Génie mécanique
Génie électrique
Mathématiques
Mécanique
Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre
Biochimie, Génie biologique
Technique éco. de gestion
Education musicale
Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.

L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

### CAPEs

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Histoire-Géographie
Sciences économiques et sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Breton
Langue corse
Catalan
Occitan
Mathématiques
Physique et Chimie
Physique et Electricité appliquée
Biologie-Géologie
Education musicale et Chant choral
Arts plastiques
Documentation

### CAPEPS

(Education physique et sportive)

### CPE

(Conseillers Principaux d'Education)

### CAPET

Génie mécanique
construction
productique
maintenance des véhicules, ...
Génie civil
équipements techniques : énergie
structures et ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
verre et céramique
Génie électrique
électronique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
construction mécanique
construction électrique
gestion
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Economie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
techniques de production
techniques de service et d'accueil
tourisme

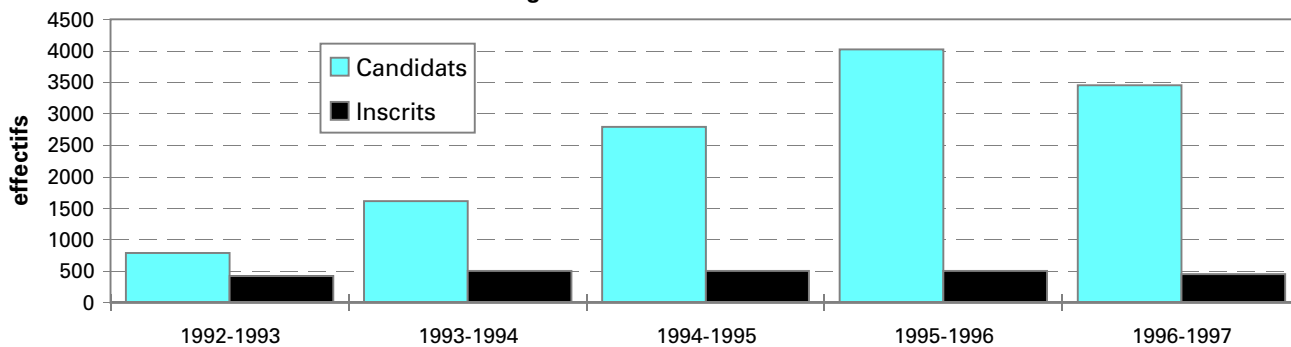
### CAPLP2

Mathématiques-Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique
construction
production
productique
maintenance des véhicules, ...
maintenance des systèmes mécaniques automatisés
Génie civil
équipement et énergie
construction et économie
construction et réalisation des ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
construction et réparation en carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique et énergie
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaire
service et commercialisation

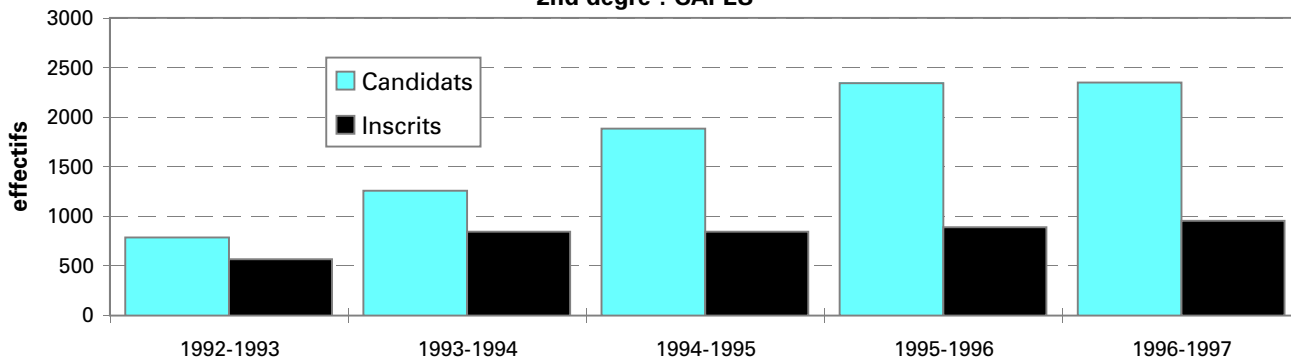
### III - Les étudiants et les professeurs stagiaires

#### III - 1 - Evolution des candidatures\* à l'IUFM et des inscriptions en première année

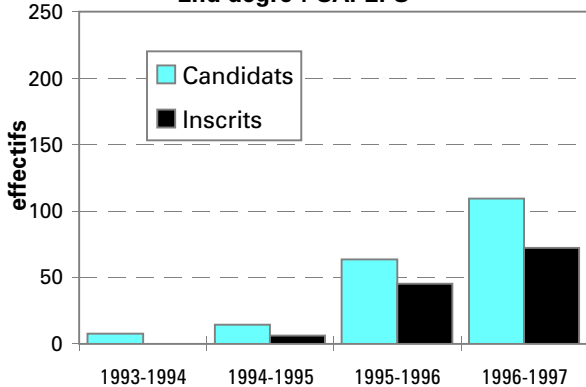
1er degré : Professeurs des écoles



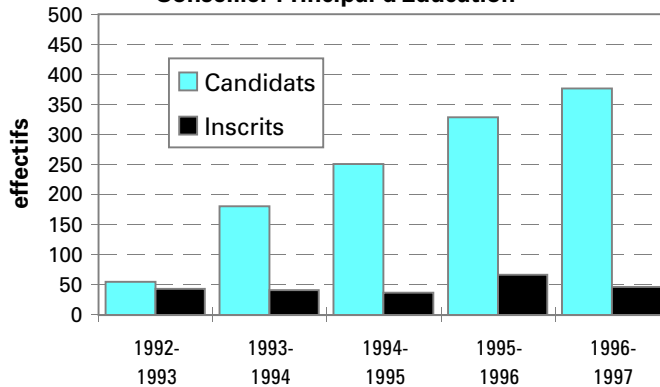
2nd degré : CAPES



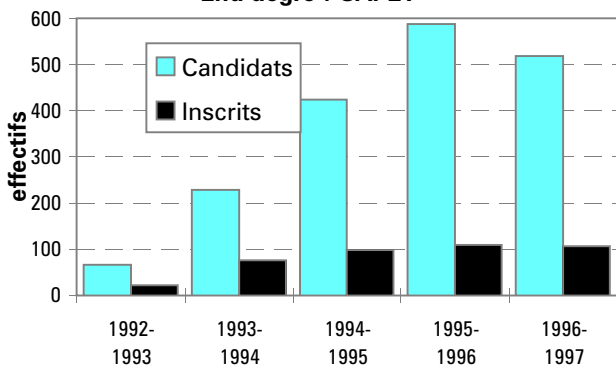
2nd degré : CAPEPS



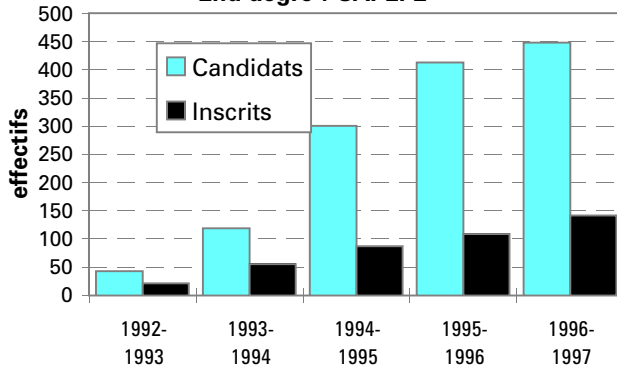
Conseiller Principal d'Éducation



2nd degré : CAPET



2nd degré : CAPLP2



\* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

## III - 2 - Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1996-1997

	1ère année	2ème année	TOTAL
<b>CAPE</b>			
<b>Professeurs des écoles</b>	<b>450</b>	<b>464 *</b>	<b>450</b>
Formation A.I.S.		35	35
<b>TOTAL 1er DEGRÉ</b>	<b>450</b>	<b>499</b>	<b>949</b>
<b>CAPES</b>			
Philosophie	16	9	25
Lettres classiques	11	14	25
Lettres modernes	132	43	175
Histoire-Géographie	172	13	185
Sciences économiques et sociales	55	6	61
Allemand	20	7	27
Anglais	151	25	176
Espagnol	52	19	71
Mathématiques	126	48	174
Physique et Chimie	88	19	107
Physique et Electricité appliquée	22	15	37
Biologie-Géologie	35	7	42
Education musicale et Chant choral	26	6	32
Documentation	47	4	51
<b>Sous-total CAPES</b>	<b>953</b>	<b>235</b>	<b>1 188</b>
<b>CAPEPS</b>	<b>72</b>	<b>16</b>	<b>88</b>
<b>Conseiller Principal d'Education</b>	<b>46</b>	<b>9</b>	<b>55</b>
<b>CAPET</b>			
Génie mécanique option construction	12	17	29
Génie électrique option électrotechnique et énergie	7	4	11
Biotechnologies option biochimie, génie biologique	15	3	18
Technologie option construction mécanique	7	12	19
option gestion	14	-	14
Économie-Gestion option économie et gestion administrative	29	2	31
option économie et gestion comptable et financière	21	7	28
<b>Sous-total CAPET</b>	<b>105</b>	<b>45</b>	<b>150</b>

\* 464 PE2 dont

299 en concours externe ; 68 en concours interne ; 68 en liste complémentaire ;  
28 prolongations de formation PE2 1995-1996 ; 3 reports de formation.

## III - 2 - Les effectifs des étudiants et des professeurs stagiaires en 1996-1997 (suite)

	1ère année	2ème année	TOTAL
<b>CAPLP2</b>			
Mathématiques - Sciences physiques	33	14	47
Lettres / Histoire	66	18	84
Anglais/ Lettres	13	9	22
Communication administrative	5	15	20
Vente	24	2	26
<b>Sous-total CAPLP2</b>	<b>141</b>	<b>58</b>	<b>199</b>
<b>AGRÉGATION</b>			
Philosophie	-	1	1
Lettres classiques	-	3	3
Lettres modernes	-	2	2
Histoire	-	10	10
Sciences sociales	-	4	4
Allemand	-	4	4
Anglais	-	5	5
Espagnol	-	3	3
Mathématiques	-	6	6
Mécanique	-	2	2
Sciences physiques	-	8	8
Sciences naturelles	-	1	1
Biochimie, Génie biologique	-	3	3
Techniques économiques de gestion EGA	-	3	3
Techniques économiques de gestion EGB	-	1	1
<b>Sous-total AGRÉGATION</b>	<b>-</b>	<b>56</b>	<b>56</b>
<b>TOTAL 2nd DEGRÉ</b>	<b>1 317</b>	<b>419</b>	<b>1 736</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 767</b>	<b>918</b>	<b>2 685</b>

## IV - Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

## 1 - 1996-1997 (session 1997)

	Postes nationaux	Présents au concours		Admis au concours		Taux de réussite admis / présents	
		France*	Rouen**	France*	Rouen**	France*	Rouen**
<b>1er degré</b>							
<b>Professeurs des écoles</b>	8 500	49 954	420		169		<b>40,2%</b>
<b>2nd degré</b>							
<b>CAPES</b>	Postes offerts						
Philosophie	180	2 444	12	180	0	7,4%	0,0%
Lettres classiques	500	6 645	9	400	5	62,0%	55,6%
Lettres modernes	1 385	6 848	112	1 382	15	20,2%	13,4%
Histoire-Géographie	1 040	9 276	149	971	12	10,5%	8,1%
Sciences économiques et sociales	104	2 129	44	104	2	4,9%	4,5%
Allemand	360	1 581	17	189	1	12,0%	5,9%
Anglais	2 000	6 930	139	1 101	33	15,9%	23,7%
Espagnol	400	3 238	47	400	6	12,4%	12,8%
Mathématiques	1 154	8 204	120	1 154	11	14,1%	9,2%
Physique et Chimie / Electricité appl.	612	5 479	98	612	24	11,2%	24,5%
Sciences de la vie et de la terre	370	3 195	32	370	6	11,6%	18,8%
Education musicale et chant choral	359	599		266	7	44,4%	-
Documentation	100	1 889	41	100	5	5,3%	12,2%
<b>CAPEPS</b>	1 060	3 962	67	1 060	16	26,8%	23,9%
<b>Conseiller Principal d'Education</b>	400	8 654	39	400	3	4,6%	7,7%
<b>CAPET</b>							
Génie mécanique option construction	135	553	10	135	3	24,4%	30,0%
Génie électrique option électrotechnique et énergie	130	458	6	130	1	28,4%	16,7%
Biotechnologie option biochimie, génie biologique	40	524	14	40	0	7,6%	0,0%
Technologie option constructions mécaniques	160	375	6	160	3	42,7%	50,0%
option gestion	110	295	12	110	6	37,3%	50,0%
Economie-Gestion option éco. et gestion administrative	55	769	20	55	1	7,2%	5,0%
option éco. et gestion compt.financière	95	1 828	14	95	1	5,2%	7,1%
<b>CAPLP2</b>							
Mathématiques / Sciences physiques	450	4 152	30	450	2	10,8%	6,7%
Lettres / Histoire	420	3 542	61	420	8	11,9%	13,1%
Anglais / Lettres	375	3 120	12	375	3	12,0%	25,0%
Communication administrative	55	921	3	55	0	6,0%	0,0%
Vente	160	1 279	21	160	3	12,5%	14,3%

\* : tous candidats (IUFM + libres)

\*\* : candidats IUFM

## IV - Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

## 2 - 1995-1996 (session 1996)

	Postes nationaux	Présents au concours		Admis au concours		Taux de réussite admis / présents	
		France*	Rouen**	France*	Rouen**	France*	Rouen**
<b>1er degré</b>							
<b>Professeurs des écoles</b>	8 900	43 225	451	8 990	221	<b>20,8%</b>	<b>49,0%</b>
<b>2nd degré</b>							
<b>CAPES</b>	Postes offerts						
Philosophie	240	2 131	16	240	0	<b>11,3%</b>	<b>0,0%</b>
Lettres classiques	570	592	12	327	6	<b>55,2%</b>	<b>50,0%</b>
Lettres modernes	1 800	6 107	126	1 389	24	<b>22,7%</b>	<b>19,0%</b>
Histoire-Géographie	1 320	8 882	143	926	6	<b>10,4%</b>	<b>4,2%</b>
Sciences économiques et sociales	170	2 312	50	170	4	<b>7,4%</b>	<b>8,0%</b>
Allemand	380	1 514	19	231	1	<b>15,3%</b>	<b>5,3%</b>
Anglais	2 200	6 919	120	1 082	19	<b>15,6%</b>	<b>15,8%</b>
Espagnol	505	2 939	32	383	1	<b>13,0%</b>	<b>3,1%</b>
Mathématiques	2 000	7 328	109	1 497	24	<b>20,4%</b>	<b>22,0%</b>
Physique et Chimie / Electricité appl.	1 142	6 023	91	932	19	<b>15,5%</b>	<b>20,9%</b>
Sciences de la vie et de la terre	330	2 691	29	330	2	<b>12,3%</b>	<b>6,9%</b>
Education musicale et chant choral	389	582		223	3	<b>38,3%</b>	
Documentation	130	2 104	38	130	4	<b>6,2%</b>	<b>10,5%</b>
<b>CAPEPS</b>	830	3 364	44	830	15	<b>24,7%</b>	<b>34,1%</b>
<b>Conseiller Principal d'Education</b>	400	8 074	57	400	5	<b>5,0%</b>	<b>8,8%</b>
<b>CAPET</b>							
Génie mécanique option construction	190	549	13	190	11	<b>34,6%</b>	<b>84,6%</b>
Génie électrique option électrotechnique et énergie	250	455	9	143	3	<b>31,4%</b>	<b>33,3%</b>
Biotechnologie option biochimie, génie biologique	40	535	16	40	0	<b>7,5%</b>	<b>0,0%</b>
Technologie option constructions mécaniques	260	268	7	219	5	<b>81,7%</b>	<b>71,4%</b>
option gestion	240	242	8	207	7	<b>85,5%</b>	<b>87,5%</b>
Economie-Gestion option éco. et gestion administrative	85	806	23	85	2	<b>10,5%</b>	<b>8,7%</b>
option éco. et gestion compt.financière	178	2 194	21	178	5	<b>8,1%</b>	<b>23,8%</b>
<b>CAPLP2</b>							
Mathématiques / Sciences physiques	460	3 099	22	460	8	<b>14,8%</b>	<b>36,4%</b>
Lettres / Histoire	430	2 842	37	430	12	<b>15,1%</b>	<b>32,4%</b>
Anglais / Lettres	375	2 424	18	375	1	<b>15,5%</b>	<b>5,6%</b>
Communication administrative	110	957	4	110	3	<b>11,5%</b>	<b>75,0%</b>
Vente	160	1 349	18	160	3	<b>11,9%</b>	<b>16,7%</b>

\* : tous candidats (IUFM + libres)

\*\* : candidats IUFM

## IV - Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

## 3 - 1994-1995 (session 1995)

	Postes nationaux	Présents au concours		Admis au concours		Taux de réussite admis / présents	
		France*	Rouen**	France*	Rouen**	France*	Rouen**
<b>1er degré</b>							
<b>Professeurs des écoles</b>	9 622	49 954	483	9 622	233	19,3%	48,2%
<b>2nd degré</b>							
<b>CAPES</b>	Postes offerts						
Philosophie	280	1 724	14	280	1	16,2%	7,1%
Lettres classiques	530	517	12	291	10	56,3%	83,3%
Lettres modernes	2 000	5 316	102	1 473	25	27,7%	24,5%
Histoire-Géographie	1 510	8 049	152	1 078	12	13,4%	7,9%
Sciences économiques et sociales	240	2 208	35	240	6	10,9%	17,1%
Allemand	350	1 365	19	224	3	16,4%	15,8%
Anglais	2 255	5 938	98	1 049	22	17,7%	22,4%
Espagnol	595	2 633	48	424	19	16,1%	39,6%
Mathématiques	2 385	6 581	88	1 618	23	24,6%	26,1%
Physique et Chimie / Electricité appl.	1 390	5 096	103	1 058	28	20,8%	27,2%
Sciences de la vie et de la terre	330	2 080	23	330	2	15,9%	8,7%
Education musicale et chant choral	349	517		169	4	32,7%	
Documentation	200	2 370	39	200	5	8,4%	12,8%
<b>CAPEPS</b>	830	2 761	3	830	0	30,1%	0,0%
<b>Conseiller Principal d'Education</b>	400	7 691	32	400	4	5,2%	12,5%
<b>CAPET</b>							
Génie mécanique option construction	220	506	8	191	3	37,7%	37,5%
Génie électrique option électrotechnique et énergie	250	392	10	147	1	37,5%	10,0%
Biotechnologie option biochimie, génie biologique	50	463	12	39	2	8,4%	16,7%
Technologie option constructions mécaniques	235	260	8	217	8	83,5%	100,0%
option gestion	210	178	2	146	2	82,0%	100,0%
Economie-Gestion option éco. et gestion administrative	145	770	15	145	3	18,8%	20,0%
option éco. et gestion compt.financière	300	2 378	26	300	8	12,6%	30,8%
<b>CAPLP2</b>							
Mathématiques/ Sciences physiques	455	2 342	18	434	3	18,5%	16,7%
Lettres / Histoire	420	2 348	24	420	5	17,9%	20,8%
Anglais / Histoire	375	1 774	12	311	4	17,5%	33,3%
Communication administrative	125	947	9	125	3	13,2%	33,3%
Vente	170	1 193	19	170	2	14,2%	10,5%

\* : tous candidats (IUFM + libres)

\*\* : candidats IUFM



## V - Les personnels

### V - 1 - Le corps enseignant

#### V - 1 - 1 - Les emplois d'enseignants de l'IUFM

		1992- 1993	1993- 1994	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997
Enseignants-chercheurs	Professeurs	3	4	3	2	2
	Maîtres de conférences	7	15	14	14	15
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	79	73	75	74	80
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	8	8	8	8	8
Corps d'inspection	IP R	4	4	4	4	4
Autres		1	1	1	1	1
<b>Total des emplois</b>		<b>102</b>	<b>105</b>	<b>105</b>	<b>103</b>	<b>110</b>

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ;  
INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional ; DEN : directeur d'école normale.

#### V - 1 - 2 - Les formateurs associés de l'IUFM (formateurs déchargés + autres 2nd degré)

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/4 du service)

		1993- 1994	1994- 1995	1995- 1996	1996- 1997
Directeurs d'études	Professeurs	36	38	43	41
	Maîtres de conférences	-	-	-	-
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE	-	-	-	-
	PLP	14	14	14	17
Enseignants du premier degré	IMF	-	-	-	-
Corps d'inspection		2	2	2	2
Autres	Formateurs CPE	1	1	1	1
<b>Total des emplois (hors IMF)</b>		<b>53</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>61</b>

Les données pour l'année 1992-1993 ne sont pas disponibles .

#### V - 1 - 3 - Les intervenants extérieurs en 1995-1996

	1992- 1993	1993- 1994	1994- 1995	1995- 1996	1996-1997	
					personnes	Heures.ETD
Enseignants-chercheurs	1	1	1	1	1	50
Enseignants du second degré	12	13	11	13	12	700
Enseignants du premier degré	-	-	4	4	4	48
Autres	4	5	7	7	5	90
<b>Total des personnes</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>22</b>	<b>888</b>

## V - 1 - 4 - Le volume d'activité des enseignants de l'IUFM

1995-1996

Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés					Intervenants extérieurs				Total
Profes- seurs	Maîtres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	Inspecteurs	Enseign.- cherch.	2nd degré	1er degré	Autres	

## Formation initiale

<b>Premier degré</b>										
1ère année	-	801	10 277	247	-	-	122	-	73,5	<b>11 520,5</b>
2ème année	-	919	14 187	279	77,5	48	706	95,5	540	<b>16 851,5</b>
<b>Second degré</b>										
1ère année	610	2 090	1 817	108	0	301,5	3 094	24	275	<b>8 319,0</b>
2ème année	-	464,5	4 917,25	60	0	89	4 049,25	16	870,25	<b>10 466,3</b>
<b>Formation commune</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>
<b>Formation continue</b>	-	491	4 822	13	-	12	3	-	6	<b>5 347,0</b>
<b>Missions particulières *</b>	-	424	2 483	102	580	-	-	-	-	<b>3 589,0</b>
<b>AIS</b>	-	70,5	179	579	363	3	21	91,5	153	<b>1 460,0</b>
<b>Total (1)</b>	<b>610,0</b>	<b>5 260,0</b>	<b>38 682,3</b>	<b>1 387,0</b>	<b>1 020,5</b>	<b>453,5</b>	<b>7 995,3</b>	<b>227,0</b>	<b>1 917,8</b>	<b>57 553,3</b>
<i>dont H.C (2)</i>	<i>130</i>	<i>1 865</i>	<i>8 983</i>	<i>427</i>	<i>1 020,5</i>	<i>453,5</i>	<i>7 995,25</i>	<i>227</i>	<i>1 916,75</i>	<i>23 018,0</i>

\* c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

(1) : Potentiel statutaire + Heures complémentaires en heures équivalent TD

(2) : Heures complémentaires en heures équivalent TD

Les informations ne sont pas disponibles pour l'année 1992-1993.

## V - 1 - 5 - Répartition des enseignants-chercheurs par discipline

Disciplines	Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM		Directeurs d'études Formateurs associés de l'IUFM		Total emplois	dont vacants
	Professeurs	Maîtres de conférences	Professeurs	Maîtres de conférences		
Sciences de l'éducation	-	2	-	2	4	
Sciences du langage	-	1	-	-	1	
Littérature française	-	3	-	1,5	4,5	
Histoire moderne	-	3	-	-	3	
STAPS	-	1	-	-	1	
Anglais	-	1	-	-	1	
Mathématiques	-	1	-	-	1	
Mathématiques appliquées	1	-	-	-	1	
Physiologie	-	1	-	-	1	
Milieux denses et matériaux	-	1	-	-	1	
Génie mécanique	1	-	-	-	1	
Musique	-	1	-	-	1	
Géographie	-	-	-	1	1	
Espagnol	-	-	-	0,5	0,5	
Sciences économiques	-	-	-	0,5	0,5	
Génie électrique	-	-	-	1	1	1
Chimie	-	-	0,5	-	0,5	
Biochimie	-	-	-	0,5	0,5	
Autres	-	-	-	1	1	1
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>0,5</b>	<b>8</b>	<b>25,5</b>	<b>2</b>

## V - 1 - 6 - Répartition des enseignants du second degré par discipline

Disciplines	Enseignants du 2nd degré en poste à l'IUFM		Enseignants du 2nd degré Formateurs associés de l'IUFM		Total emplois
	PRAG	PRCE	PRAG	PRCE	
Philosophie	4	6	-	0,5	10,5
Lettres	4	5	-	5	14
Histoire-Géographie	7	2	-	4	13
EPS	3	7	-	1	11
Anglais	2	-	-	5	7
Mathématiques	6	6	-	1,5	13,5
Sciences de la vie et de la terre	3	1	-	0,5	4,5
Sciences physiques	1	4	-	2	7
Physique appliquée	1	-	-	0,5	1,5
Technologie	0	5	-	-	5
Arts plastiques	1	3	-	-	4
Musique	1	2	-	0,5	3,5
Documentation	0	5	-	-	5
Economie Gestion	1	-	-	-	1
Allemand	-	-	-	1,5	1,5
Espagnol	-	-	-	1,5	1,5
Sciences économiques et sociales	-	-	-	0,5	0,5
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>104</b>

## V - 1 - 7 - Répartition des intervenants extérieurs par discipline

Année 1995-1996	Ens.-chercheurs	Ens. 2nd degré	Ens. 1er degré	Autres	Total	H. ETD
Langues : Anglais	-	3	-	-	3	480
Langues : Allemand	-	1	-	-	1	70
Education à la santé	-	-	-	1	1	78
Biologie	1	-	-	-	1	50
AIS	-	-	4	2	6	74
Informatique	-	2	-	-	2	260
Formation générale PLC2	-	8	-	-	8	90

## V - 2 - Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/96

### V - 2 - 1 - Répartition par support budgétaire

1/10/92

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total	Total
		A	B	C		
Etat	Statutaires	7	10,5	57	74,5	70
	Gagés	-	-	-	-	-
	Objecteurs, V.S.N.	-	4	-	4	4
Etablissement	Permanents	-	0,5	3	3,5	1
	Vacataires, saisonniers	-	1	2	3	7,5
	CES	-	3	12	15	-
Associations	Conventionnés	-	-	-	-	9
Collectivités territoriales	Mis à disposition	-	-	8,5	8,5	-
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>19</b>	<b>82,5</b>	<b>108,5</b>	<b>91,5</b>

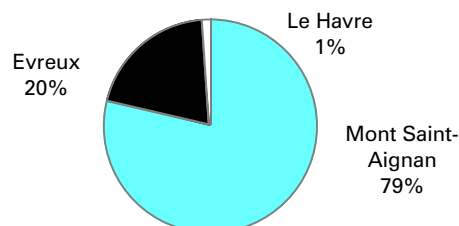
cat.A	cat.B	cat.C	total
6,5%	17,5%	76,0%	100,0%

### V - 2 - 2 - Répartition par fonction

1/10/92

	Catégorie d'emploi			Total	Total
	A	B	C		
Scolarité, Orientation	1,6	6,5	7,1	15,2	11
Assistance à l'enseignement	0,4	1,9	4,5	6,8	6,6
Documentation	-	4,5	0,7	5,2	0,7
Vie institutionnelle et Administration générale	1,9	0,3	4,1	6,3	4,7
Service intérieur	-	0,8	4,9	5,7	5,2
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc.)	-	-	0,6	0,6	0,6
Restauration et Hébergement	-	1	18	19,0	18,7
Gestion financière et comptable	1	0,5	4	5,5	5,7
Gestion du personnel	1	1	1,6	3,6	2,5
Logistique immobilière, Nettoyage des locaux, Surveillance	1,1	0,5	35	36,6	34,8
Informatique	-	2	-	2,0	-
Reprographie	-	-	2	2,0	1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>82,5</b>	<b>108,5</b>	<b>91,5</b>

### Répartition des emplois par site



## VI - Éléments financiers

### VI - 1 - Les ressources et recettes (en KF)

à partir du Compte financier

	1994	1995	1996
<b>Ressources affectées</b>	<b>2 293</b>	<b>2 108</b>	<b>2 290</b>
Restauration - Hébergement	1 650	1 739	1 873
Formation continue	531	285	341
Autres (stage "Marocains")	112	84	76
<b>Droits d'inscription</b>	<b>1 165</b>	<b>1 305</b>	<b>1 401</b>
<b>Frais de dossier</b>	<b>453</b>	<b>708</b>	<b>600</b>
<b>Subventions de l'Etat</b>	<b>18 258</b>	<b>18 968</b>	<b>21 015</b>
MESR			20 906
36.11 Fonctionnement	18 258	18 788	20 277
66.72 Maintenance		180	629
Autres origines (CRIA, Agence de l'Eau, 34-94 DEP)			109
<b>Dotation des collectivités locales</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>0</b>
<b>Subventions d'autres organismes publics</b>	<b>1 010</b>	<b>1 233</b>	<b>1 143</b>
<b>Divers</b>	<b>1 240</b>	<b>1 368</b>	<b>1 020</b>
Produits financiers	819	1 274	775
Travaux études			4
Ventes activités annexes	59	40	89
Locations	70	50	95
Produits exceptionnels	252	4	57
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>24 428</b>	<b>25 720</b>	<b>27 469</b>

### VI - 2 - Les dépenses (en KF)

#### VI - 2 - 1 - Dépenses de fonctionnement (section 1)

	1994	1995	1996
<b>Hors rémunération de personnels</b>	<b>11 844</b>	<b>12 001</b>	<b>19 441</b>
Infrastructure	5 717	5 858	6 626
Entretien et réparation	3 530	3 553	4 041
Locations diverses	278	385	500
Honoraires	205	59	19
Viabilité	1 704	1 861	2 066
Autres charges isolées	4 535	4 437	4 795
Achat matériel et fournitures	1 614	1 516	1 298
Documentation générale	23	61	61
Fournitures d'enseignement	2 094	1 912	2 271
Frais postaux et télécommunication	509	584	659
Déplacements, missions, réceptions	232	338	247
Divers	63	26	259
Charges exceptionnelles		4	16
Restauration - Hébergement	1 217	1 306	1 501
Formation continue	254	312	227
Ressources affectées (stage "Marocains")	112	84	76
Provision pour gros travaux			6 200
<b>Rémunération de personnels</b>	<b>6 088</b>	<b>7 266</b>	<b>7 667</b>
ATOS	1 743	1 939	1 991
Enseignement - conférences		23	7
Heures complémentaires	4 338	5 247	5 617
Divers		57	52
<b>Droits universitaires</b>	<b>412</b>	<b>481</b>	<b>569</b>
<b>Reversement aux universités</b>			<b>1 804</b>
<b>Indemnités de stage et indemnités de déplacement</b>	<b>2 356</b>	<b>2 516</b>	<b>2 763</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 700</b>	<b>22 264</b>	<b>32 244</b>
<b>VI - 2 - 2 - Dépenses de d'équipement (section 2)</b>			
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>4 557</b>	<b>2 575</b>	<b>1 819</b>

## VII - Les ressources documentaires

	Mont Saint-Aignan		Rouen (rue de Lille)		Evreux		Le Havre		Total
	1993	1996	1993	1996	1993	1996	1993	1996	1996
Nombre total de volumes	56 450	65 000	35 810	44 296	8 500	12 500	230	1 155	<b>78 655</b>
<i>dont entrés dans l'année (1)</i>	<i>2 000</i>	<i>2 500</i>	<i>2 200</i>	<i>3 726</i>	<i>1 300</i>	<i>1 900</i>	<i>137</i>	<i>325</i>	<b>4 725</b>
Nombre total de périodiques vivants (titres)		136	90	106	58	87	3	8	<b>231</b>
Proportion des ouvrages en libre accès	40%	50%	60%	56%		85%	95%	95%	
Nombre de prêts						13 471			<b>13 471</b>

Pour le nombre de prêts, l'informatisation est en cours

Nombre total de lecteurs inscrits		919		598		523		77	<b>1 519</b>
<i>. dont étudiants de première année</i>		397		370		138		36	<b>571</b>
<i>. dont professeurs stagiaires de deuxième année</i>		376		162		225		41	<b>642</b>
<i>. dont enseignants de l'IUFM (2)</i>		112		66		65		6	<b>183</b>

Nombre de semaines d'ouverture par an	37	37	37	37	36	36	37	37	
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	34	51	41	46	35	40			

Personnels professionnels (3) (en ETP)*	2	2	1	1	1	1	0	0	<b>3</b>
Personnels permanents non professionnels (en ETP)*	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>2,5</b>
Personnels occasionnels (en ETP)*	0	2	1	2	1,75	2	0	0	<b>4</b>

Montant total des dépenses									
<i>dont dépenses documentaires (4)</i>	<i>207 682</i>	<i>264 795</i>	<i>133 363</i>	<i>182 767</i>	<i>142 300</i>	<i>164 431</i>	<i>10 786</i>	<i>22 470</i>	<b>451 696</b>

Total des surfaces occupées (en m <sup>2</sup> )	400	400	209	239	173	253	15	15	
Nombre de places assises	38	42	25	25	20	50	pas de places réservées		<b>92</b>

\* équivalent temps plein

(1) acquisitions, dons et échanges

(2) tous les enseignants intervenants à l'IUFM (y compris les intervenants extérieurs)

(3) ayant un diplôme de documentation

(4) acquisitions de documents et reliure

#### Remarques :

Pour le nombre de consultations : aucun système de saisie de cette donnée n'est actuellement mis en place.

Il n'existe pas actuellement de manière délibérée, de compte identifié CIRFM pour les dépenses autres

que les achats documentaires : ces dépenses sont ventilées sur plusieurs comptes.

**IUFM de l'Académie de Rouen**

---

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

---





## I - Les missions

Créé par le décret du 7 juin 1991, en application de la Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'IUFM de l'académie de Rouen est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre de l'Éducation nationale. Ses missions sont définies dans l'article 17 :

Dans le cadre des orientations définies par l'État, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement. Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation. Ils organisent des formations de préparation professionnelle des étudiants.

L'IUFM de l'académie de Rouen est rattaché par convention à l'université de Rouen et à l'université du Havre. La formation se déroule sur deux ans, le concours étant situé à la fin de la première année.

## II - L'historique

L'objectif, affiché par l'IUFM dès sa création, de répondre aux besoins en enseignants de l'académie, ne pouvait s'appuyer sur un passé de formation des maîtres dynamique, ni pour le second degré, ni encore moins pour les formations technologiques et techniques.

L'essentiel des préparations aux concours du second degré dans l'académie était assuré par l'université de Rouen, qui offrait douze CAPES et deux CAPET cependant que l'université du Havre préparait au cycle préparatoire au CAPET de Technologie. Avec des effectifs étudiants et des volumes horaires limités, certaines de ces préparations avaient un caractère quasiment confidentiel.

Dans le même temps, les Écoles normales d'Évreux et de Rouen assuraient la formation professionnelle des instituteurs recrutés à Bac + 2. Enfin, un centre de formation "adaptation et intégration scolaire" fonctionnait à Rouen.

Il convient de souligner le contexte difficile dans lequel l'IUFM de Rouen voit le jour :

- une région qui souffre d'un retard du taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur ;
- une production faible de licenciés (2% de l'effectif national alors que son poids académique se monte à 3 %) ;
- une région qui doit importer ses cadres et ses enseignants.

Dès lors, la création d'un IUFM revêt une importance particulière dans la mesure où l'un de ses premiers objectifs est de pourvoir à ses besoins en enseignants.

Mais en dépit des efforts déployés et des progrès accomplis, cet objectif d'autosuffisance n'est pas encore atteint, même si le déficit s'est réduit considérablement dans les formations technologiques et professionnelles. En effet, dès son ouverture, l'IUFM affiche, dans son plan de formation, l'ensemble des formations existantes et leur adjoint deux CAPES et trois CAPET. Les efforts entrepris en 1991 se poursuivent dans les années suivantes avec l'ouverture de cinq CAPLP2, d'un CAPES et de la filière CPE en 1992, la création d'une préparation du CAPEPS en 1993 et l'ouverture d'un CAPET Génie électrique en 1994.

Si l'on peut estimer que des avancées importantes ont été réalisées quant à la croissance des flux d'étudiants, celles-ci restent à consolider ou à développer selon les disciplines et les concours préparés : les taux de réussite aux concours sont très inégaux.

A ces difficultés, s'ajoute pour l'IUFM, la suppression des allocations : il est évident que certaines formations n'auraient pu être ouvertes, c'est-à-dire attirer réellement des étudiants, sans ce dispositif d'allocations d'année préparatoire et de première année.

Autre caractéristique de cet IUFM : l'établissement a affiché dès le départ sa volonté de prendre en compte l'existence au Havre d'un pôle universitaire et d'un important potentiel d'étudiants ; la création d'une antenne de l'IUFM, le 4 septembre 1991, s'est appuyée sur la prise en compte des orientations spécifiques de cette jeune université.

Aujourd'hui l'IUFM de l'académie de Rouen prépare sur ses différents sites à 29 concours.

### **III - Les implantations**

Le siège de l'IUFM se trouve à Mont Saint-Aignan, commune limitrophe de Rouen qui accueille aussi la majorité des implantations universitaires rouennaises. L'IUFM comporte deux sites et une antenne : Mont Saint-Aignan - Rouen, Évreux et Le Havre.

Le site de Mont Saint-Aignan est la plus importante des implantations, par le nombre de formations assurées et par les effectifs accueillis. A l'exception du CAPES de Physique et Électricité appliquée associé au Havre, l'intégralité des CAPES et CAPLP2 sont préparés sur le site de Mont Saint-Aignan. Ce site, qui offre une douzaine de chambres et un service de restauration, est une ancienne École normale. Deux des autres centres de l'IUFM sont aussi d'anciennes Écoles normales d'instituteurs : celui de Rouen, rue de Lille, et celui d'Évreux. Les implantations des formations du premier degré restent marquées par l'histoire : les sites départementaux ont été conservés.

En revanche, l'antenne du Havre a été créée de toute pièce. Outre quatre CAPET et le CAPES de Physique et Électricité appliquée, elle accueille, pour partie, la formation au professorat des écoles.

### **IV - L'organisation**

L'équipe de direction comprend, outre le directeur, trois directeurs adjoints, sept chargés de mission, le secrétaire général et l'agent comptable. Le centre d'Évreux est doté d'un responsable administratif.

En revanche, le siège et le centre de Mont Saint-Aignan sont confondus et le Havre, rattaché pour sa gestion à Mont Saint-Aignan, ne dispose d'aucune autonomie administrative.

En ce qui concerne l'organisation pédagogique, l'IUFM expérimente trois structures intermédiaires ; la filière, lieu de concertation entre étudiants ou stagiaires et formateurs du même concours ou métier, le conseil de site qui réunit personnels et usagers d'un même site, le département formation-recherche (DFR) qui regroupe les formateurs par grands champs disciplinaires.

Néanmoins, cette organisation est encore trop récente pour avoir fait ses preuves. On peut seulement constater que l'IUFM de Rouen évolue rapidement vers un système très centralisé, tant sur le plan administratif que pédagogique.

## **V - Les étudiants et les professeurs stagiaires**

Pour les professeurs des écoles, on enregistre une forte croissance des candidatures entre 1992-1993 et 1995-1996, tandis que le nombre d'inscrits en première année d'IUFM demeure stable (autour de 500). Une baisse des candidatures est intervenue en 1996-1997.

La croissance des candidatures aux CAPES a été régulière et forte jusqu'à 1995-1996. Pour la dernière année de référence 1996-1997, on constate un léger tassement. Le décalage entre candidatures et inscriptions en première année s'est accentué sur l'ensemble de la période. En ce qui concerne les autres préparations aux concours, on peut faire les constats suivants :

- la croissance du nombre d'inscrits qui a accompagné celle des candidatures au CAPEPS ;
- une augmentation régulière des candidatures aux CAPLP2 ;
- un décalage très fort entre l'offre et la demande pour les CAPET ;
- l'extrême et croissante sélectivité de la filière CPE.

En 1996-1997, l'IUFM de Rouen accueillait 2650 étudiants et professeurs stagiaires (1767 étudiants et 883 stagiaires).

## **VI - Les personnels**

### **Les enseignants**

En 1996-1997, l'IUFM de Rouen compte 110 emplois d'enseignants dont 2 professeurs, 15 maîtres de conférences, 80 enseignants du second degré, 8 emplois d'enseignant du premier degré, 4 emplois des corps d'inspection. La structure du corps enseignant montre la prédominance des enseignants du secondaire et une très faible présence des universitaires.

Le nombre des enseignants a augmenté de moins de 10% depuis 1992-1993 alors que les effectifs étudiants ont enregistré une hausse de 69,3%. La structure du corps enseignant est demeurée à peu près constante même s'il convient de noter le doublement du contingent des maîtres de conférences (de 7 à 15).

Par ailleurs, l'IUFM a recours à 61 formateurs associés dont 41 professeurs des lycées et collèges, 17 professeurs de lycée professionnel, 2 inspecteurs et un formateur CPE ; en outre, il fait appel à 97 IMF. Les intervenants extérieurs représentent 422 personnes (dont 24 enseignants-chercheurs, 217 enseignants du second degré, 25 du premier degré et 156 autres) soit 10 600 heures complémentaires. Le nombre des formateurs associés et des intervenants extérieurs a crû dans les mêmes proportions que celui des enseignants de l'IUFM.

### **Les personnels administratifs**

En 1996, l'IUFM disposait de 108,5 emplois, soit 17 emplois de plus qu'en 1992. La structure par catégorie montre que 88% des emplois sont de catégorie C : la logistique immobilière, le nettoyage des locaux, la surveillance, la restauration et l'hébergement concentrent environ la moitié des emplois.



**IUFM de l'Académie de Rouen**

---

**CONDITIONS DE L'ÉVALUATION**

---



## **I - Le programme d'évaluation des IUFM**

Au terme des trois premières évaluations d'IUFM (Caen, Grenoble et Lyon), le CNE a décidé de mener conjointement l'évaluation de cinq autres instituts : ceux d'Amiens, de Dijon, de Lille, de Reims et de Rouen. Un guide pour l'évaluation interne a été remis aux cinq IUFM en février 1997, au cours d'une réunion au Comité. Une visite technique a eu lieu ensuite dans chacun des instituts, au mois de mars pour l'IUFM de Rouen. Cette visite a été l'occasion de préciser les objectifs de l'évaluation et les modalités de travail. L'IUFM de Rouen a envoyé son dossier d'évaluation interne au CNE en juillet 1997.

Afin de préparer les missions d'expertise, le CNE a organisé pour l'ensemble des experts sollicités un séminaire de formation au mois de septembre. Les missions se sont déroulées à l'IUFM de Rouen du 12 au 14 novembre 1997. Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports des experts, a été discuté en séance plénière du Comité le 26 février 1998.

## **II - L'évaluation interne**

L'un des objectifs de l'évaluation était de mieux cerner les problématiques de formation. Afin de pouvoir confronter les orientations du plan de formation et leur mise en œuvre, il a paru pertinent de choisir, avec l'IUFM, quelques filières qui ont fait l'objet d'une étude plus approfondie au cours de la phase interne d'évaluation et des missions d'expertise.

Ces filières, retenues en fonction de la diversité de situations qu'elles présentent (effectifs, relations avec l'université, résultats aux concours, organisation des stages...), sont les suivantes :

- Filière professeur des écoles ;
- Filière conseiller principal d'éducation ;
- Génie mécanique ;
- Mathématiques ;
- Éducation physique et sportive ;
- Histoire-Géographie.

Le choix de filières pour l'étude de la formation à l'IUFM ne doit cependant pas introduire d'équivoque quant aux objectifs du CNE : le Comité n'a pas pour tâche d'évaluer les contenus de formation ou la pertinence de la préparation aux concours. Il s'agit d'apprécier l'organisation de la formation, de comprendre les dispositifs mis en œuvre et de mesurer l'articulation entre les différents volets de la formation.

Le dossier constitué par l'IUFM de Rouen dans le cadre de l'évaluation interne comporte :

- un rapport rédigé en cinq volumes reprenant de façon systématique les rubriques du guide pour l'évaluation interne ;
- une note du directeur de l'IUFM intitulée "Forces et faiblesses" ;
- les comptes rendus du Conseil d'administration (1993 - 1996) ;
- les comptes rendus du Conseil scientifique et pédagogique (1993 - 1996) ;
- le règlement intérieur ;
- l'annuaire de l'IUFM de l'académie de Rouen ;
- le projet pédagogique à la rentrée 1991 ;
- le plan de formation 1992 - 1994 ;
- l'avenant au plan de formation 1994 - 1995 ;
- le projet d'établissement 1995 - 1999 ;
- les plans de formation des PE et des PLC;

- les guides d'accueil ;
- les comptes financiers et les documents budgétaires.

Il convient de souligner la qualité du travail fourni par l'établissement et la rigueur avec laquelle il s'est efforcé de répondre aux attentes du Comité ; l'IUFM s'est montré ensuite très disponible pour donner toutes les précisions et compléments d'information nécessaires.

Les documents manquants - en nombre très faible - concernaient le fonctionnement de l'établissement. Il s'agissait essentiellement des organigrammes, ce qui ne relevait pas d'une omission mais d'une difficulté de l'établissement à formaliser son fonctionnement. Il n'existe pas d'organigramme officiel dans cet IUFM.

Le rapport interne, très détaillé et riche dans l'ensemble, est moins convaincant dans sa partie "Partenariat et Relations extérieures" : le développement factuel et superficiel ne rend pas compte de l'importance des partenariats pour un établissement comme l'IUFM.

Au cours de la phase d'évaluation interne, le recteur de l'académie ainsi que les présidents des universités de Rouen et du Havre ont été sollicités par le Comité pour donner leur avis sur un certain nombre de points. Seul le président de l'université du Havre a répondu à la demande du Comité. Le recteur a remis une note écrite au moment de l'entretien avec l'expert.

### **III - L'évaluation externe**

Les secteurs d'expertise ont été les suivants :

- gouvernement (fonctionnement interne de l'établissement, partenariat et relations extérieures) ;
- gestion (organisation administrative, gestion financière, gestion des personnels, gestion du patrimoine) ;
- formation (admission, organisation scientifique et pédagogique, étude de filières, formation générale et commune, mémoire professionnel, stages) ;
- les acteurs de la formation (étudiants et stagiaires, formateurs de toutes catégories) ;
- formation continue ;
- documentation ;
- activités socio-culturelles ;
- relations internationales ;
- recherche et formation de formateurs.

Ces secteurs d'expertise ont été répartis entre les sept experts nommés par le CNE. Au cours des trois jours passés dans l'établissement (à Rouen, mais aussi au Havre et à Évreux), les experts ont rencontré le directeur et l'équipe de direction, des personnels administratifs, des étudiants et des stagiaires, des formateurs. Les experts du CNE ont pu mener tous les entretiens prévus mais les directeurs adjoints et le directeur ont regretté de n'avoir pas été entendus dans des entretiens en tête à tête. Ces entretiens, qui ne figuraient pas dans le schéma d'organisation des expertises conçu par l'établissement, ont eu lieu dans un second temps : l'expert chargé du gouvernement est retourné à Rouen pour répondre à cette demande.

Par ailleurs, les experts ont eu des entretiens avec le recteur, les inspecteurs d'académie - tous deux récemment nommés - le président de l'université de Rouen, le vice-président du Conseil d'administration de l'université du Havre, le directeur du CRDP, des représentants des corps d'inspection, dont la doyenne des inspecteurs pédagogiques régionaux, ainsi qu'avec des élus locaux du Havre et d'Évreux.



**IUFM de l'Académie de Rouen**

---

**LES FORMATIONS ET LA RECHERCHE**

---



## **I - La carte des formations**

### **1 - Évolution de la carte des formations**

L'IUFM de Rouen compte 29 filières pour le premier et le second degrés. Dès 1991, l'IUFM, qui a repris à son compte les formations existantes à l'université de Rouen, met en place des préparations à un CAPES (Documentation) et quatre CAPET (Économie et Gestion option B, Génie mécanique, Technologie et Biotechnologie).

Par ailleurs, il intègre le nouveau dispositif de recrutement des professeurs des écoles. L'effort se maintient à un rythme soutenu les années suivantes : cinq CAPLP2 (Anglais-Lettres ; Communication, Administration et Bureautique ; Lettres - Histoire ; Mathématiques-Sciences ; Vente), le CAPES de Sciences physiques appliquées et le concours de Conseiller principal d'éducation en 1992. L'année suivante, l'IUFM ouvre la préparation au CAPEPS ; en 1994, le CAPET Génie électrique est mis en place. Une seule création n'a pu être mise en oeuvre : le CAPET Génie mécanique option Maintenance mécanisme agricole.

On remarque que la montée en puissance de l'IUFM s'est essentiellement articulée autour du développement des filières techniques et technologiques, secteur des métiers de l'enseignement sur lequel l'académie de Rouen était particulièrement déficitaire avant 1991.

### **2 - Les implantations**

Les formations du premier degré sont réparties entre les trois centres. On a conservé les sites départementaux et créé une antenne au Havre. La carte des formations du second degré se caractérise par une absence de duplication entre les sites :

- l'université de Rouen assure la presque totalité des CAPES et une partie des CAPET (Biotechnologie, Économie et Gestion) ;
  - l'université du Havre a pris en charge le CAPES de Physique et Électricité appliquée et les CAPET de Génie mécanique, Génie électrique et Technologie) ;
  - l'IUFM assure seul la responsabilité des CAPLP2, des filières CPE et Documentation.
- Néanmoins le développement de l'université du Havre et son ouverture sur des cursus plus fondamentaux peut à terme remettre en cause l'organisation actuelle. L'IUFM espère en l'efficacité de la Charte académique, prévue dans le plan quadriennal de contractualisation et engageant le rectorat, les universités et l'IUFM, pour préserver l'harmonie existante.

## La répartition par centre

	Mont Saint-Aignan	Evreux	Le Havre
<b>1er DEGRÉ : Professeurs des écoles</b>	X	X	X

<b>Conseiller Principal d'Education</b>	X		
---	---	--	--

## CAPES

Philosophie	X		
Lettres classiques	X		
Lettres modernes	X		
Histoire-Géographie	X		
Sciences économiques et sociales	X		
Allemand	X		
Anglais	X		
Mathématiques	X		
Physique et Chimie	X		
Physique et Electricité appliquée			X
Biologie-Géologie	X		
Education musicale et Chant choral	X		
Documentation	X		

<b>CAPEPS</b>	X		
---------------	---	--	--

## CAPET

Génie mécanique			
option construction			X
Génie électrique			
option électrotechnique et énergie			X
Technologie			
option construction mécanique			X
option gestion			X
Biotechnologie			
option biochimie, génie biologique	X		
Economie-Gestion			
option économie et gestion administrative	X		
option économie et gestion comptable et financière	X		

## CAPLP2

Mathématiques - Sciences physiques	X		
Lettres / Histoire	X		
Anglais/ Lettres	X		
Communication administrative	X		
Vente	X		

## La répartition des étudiants et professeurs stagiaires

	Mont Saint-Aignan		Evreux		Le Havre		TOTAL	
	1e année	2e année	1e année	2e année	1e année	2e année	1e année	2e année
<b>1er degré</b>								
<b>CAPE</b>	344	247	106	217	(1)	(1)	450	464
<b>2nd degré*</b>								
<b>CAPES</b>	931	235	-	-	22	-	953	235
<b>CPE</b>	46	16	-	-	0	-	46	16
<b>CAPEPS</b>	72	9	-	-	0	-	72	9
<b>CAPET</b>	65	45	-	-	40	-	105	45
<b>CAPLP2</b>	141	58	-	-	0	-	141	58
<b>Agrégés</b>	-	56	-	-	0	-	-	56
<b>TOTAL</b>	<b>1 599</b>	<b>666</b>	<b>106</b>	<b>217</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>1 767</b>	<b>883</b>

(1) : pour le professorat des écoles, Le Havre est une "antenne" où se déroule une partie des cours.

\* Le mardi, site de Mont Saint-Aignan : toutes les disciplines \* Le mercredi, tous les sites : formation professionnelle générale

## II - La politique d'admission

Le traitement des dossiers de candidature varie selon le concours envisagé.

Pour le second degré, on distingue trois types de procédure :

- Les préparations à effectifs non limités accueillent tout étudiant intéressé remplissant les conditions de diplôme, essentiellement l'adéquation de la licence au concours préparé, (tous les CAPES sauf ceux de Sciences physiques et de Documentation, tous les CAPET sauf celui de Biotechnologie, tous les CAPLP2 à l'exception de la section Mathématiques / Sciences physiques)

- Les préparations à effectifs limités prennent en compte différentes contraintes : nombre de places réduit au plan national, capacité matérielle d'accueil limitée (pour les TP de physique-chimie, par exemple). Les effectifs sont fixés en concertation avec l'université. Les dossiers sont classés suivant un barème. Sont concernés les CAPES de Sciences physiques, le CAPET de Biotechnologie, le CAPLP2 de Mathématiques / Sciences physiques.

- Les préparations à effectifs régulés se distinguent des préparations à effectifs limités par leur souplesse potentielle : cette catégorie a été instaurée après le constat d'un décalage trop important entre le nombre d'inscrits à la préparation et le nombre d'étudiants réellement assidus. Une sous-commission vérifie sur dossier la motivation des candidats, leur disponibilité réelle, leurs acquis antérieurs. Cette catégorie concerne le CAPES de Documentation et la filière CPE : la notion de dossier "viable" paraît cependant un peu floue.

Pour la filière PE, le dispositif actuel fonctionne depuis 1997 : les effectifs des admissions sont arrêtés par l'IUFM à raison de 150 admissions pour 100 places au concours. La répartition accorde 70% des places aux candidats titulaires d'une licence dont la discipline est enseignée à l'école élémentaire (35% de littéraires et 35% de scientifiques) et 30% ayant d'autres diplômes ou présentant des profils particuliers. Une première liste, correspondant au double des besoins, est établie sur la base d'un barème ; puis, les candidats sont soumis à un entretien et à une épreuve écrite, ce qui permet d'établir une liste d'admis et une liste complémentaire. L'effectif global est réparti entre les deux départements, en fonction des vœux formulés par les candidats. Environ 500 personnes sont admises chaque année et ventilées comme suit : un tiers à Évreux et deux tiers en Seine-Maritime, dont une soixantaine au Havre. Il convient de souligner que depuis la suppression des allocations, 20% des étudiants connaissent des difficultés d'ordre matériel qui peuvent conduire à des abandons. Si la procédure suivie paraît semblable à celle adoptée par d'autres IUFM, il conviendrait néanmoins que l'IUFM élabore un règlement explicite qui le mette à l'abri de procédures contentieuses.

Le dispositif des admissions a beaucoup évolué depuis 1992 : caractérisé par une priorité très marquée du cursus universitaire et par le parallélisme des barèmes entre le premier et le second degrés, ce dispositif a été utilisé pour gérer à la fois les admissions et les attributions d'allocations. Le dispositif d'admission fait l'objet d'une adaptation régulière : chaque année, le bilan de la campagne précédente donne lieu à la présentation de propositions d'orientation au CSP qui débat et vote. Ces orientations sont transmises aux commissions d'admission et d'attribution des allocations qui les prennent en compte dans l'élaboration du dispositif. Cette procédure est soumise au vote du Conseil d'administration.

Les barèmes sur lesquels s'appuyait le dispositif initial en 1991 comportaient trois critères d'importance décroissante :

- la qualité du cursus universitaire (mentions) ;
- une expérience de maître auxiliaire ;
- un module de "sensibilisation aux métiers de l'enseignement" ou une expérience attestée auprès des enfants.

Les débats des instances réglementaires, alimentés chaque année par le bilan du dispositif d'admission, ont abouti à des adaptations successives. Chaque catégorie d'acteurs (universitaires, formateurs, inspecteurs) a souhaité privilégier un élément, soit les diplômes, soit les expériences : le barème actuel constitue un compromis, équilibre délicat et complexe entre ces diverses influences.

On peut résumer l'évolution du dispositif d'admission de l'IUFM à travers le tableau qui suit.

<b>Année de Rentrée</b>	<b>Spécifiquement 2nd degré</b>	<b>1er et 2nd degrés</b>	<b>Spécifiquement 1er degré</b>
<b>1992</b>	- Affinement du bonus "expérience professionnelle ou de surveillance"	- Suppression de la prise en compte de la priorité "géographique"	- Forte augmentation du bonus licence de disciplines enseignées à l'école élémentaire - Affinement des autres bonus
<b>1993</b>	- Élaboration du tableau d'adaptation des licences au concours envisagé - Étude séparée des candidatures aux préparations DOC et CPE	- Forte réorganisation du barème - Introduction d'un bonus lié au critère géographique - Prise en compte de l'allocation d'année préparatoire (continuité) - Fort bonus maîtrise / vitesse du cursus / expérience professionnelle - Affinement des autres bonus	- Les entretiens de motivation sont réservés aux candidatures spécifiques (sportifs de haut niveau et mères de 3 enfants) - Bonus supplémentaire aux licences scientifiques
<b>1994</b>	- Affinement du tableau d'adaptation des licences au concours envisagé	- Priorité de gestion - Les admissions et les allocations sont attribuées aux étudiants ayant réussi leur licence en juin (sauf pré-allocataires)	- Interdiction du redoublement pour les allocataires ayant échoué l'année précédente - Création d'une commission des dossiers de candidatures "d'équivalence Bac+3"
<b>1995</b>	- Dernières allocations (sauf à destination des maîtres auxiliaires)	- Augmentation du bonus "expérience professionnelle" (supérieure à 3 mois consécutifs) - Reconnaissance et prise en compte des passages en classe préparatoire - Prise en compte d'une mention DEUG	- Possibilité de réserver le droit au redoublement de non-allocataire si la première année de préparation n'a pas été suivie régulièrement
<b>1996</b>	- Prise de contact avec l'université à propos de la "maîtrise en cours"	- Augmentation du bonus "géographique" - Prise en compte de la mention DEUG	- Baisse du bonus maîtrise et du bonus admissibilité à un concours - Prise en compte de l'instauration à l'université de compléments disciplinaires spécifiques - Dernières allocations
<b>1997</b>	- Stabilité - Renouvellement de la consultation de l'université à propos de la "maîtrise en cours"	- Dernière année de prise en compte de l'allocation d'année préparatoire dans le barème	- Instauration d'une production écrite et d'un entretien - Stabilisation préalable des proportions entre les licences préparées

Par ailleurs, il est intéressant de comparer l'évolution des candidatures et des effectifs de première année.

	1993 - 1994			1994 - 1995			1995 - 1996			1996 - 1997		
	Candidats	Effectifs 1ère année	%	Candidats	Effectifs 1ère année	%	Candidats	Effectifs 1ère année	%	Candidats	Effectifs 1ère année	%
PE	1605	500	30	2794	502	18	4022	500	12	3456	450	13
CPE	180	40	22	251	36	14	328	66	20	376	46	12
CAPES	1252	843	67	1883	640	44	2339	866	38	2350	953	40
CAPEPS	7	0	0	14	6	43	63	45	71	109	72	66
CAPET	228	75	32	424	97	23	588	109	18	518	105	20
CAPLP2	118	55	46	300	86	28	412	108	26	448	141	31
Total 2nd degré	1605	1013	63	2621	1065	40,6	3402	1214	35	3425	1317	38
<b>Total général</b>	<b>3390</b>	<b>1513</b>	<b>44</b>	<b>5666</b>	<b>1567</b>	<b>27</b>	<b>7752</b>	<b>1714</b>	<b>22</b>	<b>7257</b>	<b>1767</b>	<b>24</b>

Globalement l'IUFM accueille dans ses formations un candidat sur quatre. La proportion était de un sur deux en 1993-1994. Après une montée continue et forte, on remarque une baisse très nette des candidatures en 1996-1997.

On constate un attrait croissant de la filière PE jusqu'en 1995-1996. En 1996-1997, on enregistre une diminution sensible des candidatures, cependant que le nombre de places offertes en 1ère année baisse de 10 %.

La régulation est très rigoureuse : elle aboutit à n'accepter dans la filière CPE que 12 % des candidats. Par ailleurs, il est étonnant de voir "s'évaporer" 62 % des candidats aux filières du second degré : comment expliquer une telle perte dans la mesure où la plupart de ces filières sont à effectifs non limités ?

### III - Le plan de formation

Les premières priorités de l'IUFM de Rouen, telles qu'elles ressortent du plan de formation 1992 - 1994 peuvent se résumer à une formule : former plus et former mieux.

Il s'agit d'accroître le vivier de l'académie en licenciés, d'améliorer les taux de réussite du concours, mais aussi de renforcer l'efficacité du plan de formation tant à l'égard des étudiants et professeurs stagiaires qu'à celui des formateurs.

#### 1 - La formation commune

Dans ce contexte, la formation commune a occupé une place essentielle : cette formation, qui a pour objectif d'améliorer la cohérence du système éducatif en conciliant la spécificité de chaque niveau d'enseignement et une vision commune de la profession, a pris la forme d'un tronc commun professionnel de 200 heures qui regroupait formation générale et formation commune. Prévu pour des groupes mixtes d'étudiants du premier et du second degrés, le tronc commun professionnel s'articulait autour de trois axes : l'école et la société, l'élève et la pédagogie, les outils de formation et de communication pédagogique.

Les étudiants du second degré marquent vite leur réticence. En 1992, le tronc commun professionnel est réduit à une formation commune à tous complétée par des modules spécifiques au second degré. Enfin, en 1993, la formation commune est abandonnée. Seule demeure, une série de conférences en sciences de l'éducation (3 h) pour le second degré mais ouverte aux PE. Le projet d'établissement 1995 - 1999 propose alors une formation générale, conçue de façon parallèle en premier et second degrés, afin d'envisager progressivement une relance de la formation commune.

## **2 - Le plan de formation des PE**

Le plan de formation qui figure dans le projet d'établissement 1995-1999 dresse à la fois un bilan des actions menées et une liste des priorités à mettre en oeuvre lors des quatre années suivantes. Deux thèmes sont retenus au titre du bilan :

- la personnalisation des parcours dont l'IUFM mesure l'importance compte tenu de la diversité des usagers ;
- la professionnalisation de la formation qui se heurte à certains obstacles (priorité donnée par les étudiants et stagiaires au court terme, temps trop courts consacrés à la professionnalisation).

Il en résulte un certain nombre de priorités :

- le développement du suivi des étudiants ;
- la référence accrue au profil de compétences élaboré par le Ministère ;
- le renforcement des cohérences entre l'IUFM et le terrain, entre la première et la deuxième année ;
- le développement de la collaboration entre les différentes catégories de formateurs ;
- l'instauration progressive de modules de formation commune pour les premier et second degrés ;
- une recherche et une formation des formateurs au service de ces objectifs.

## **3 - Le plan de formation des professeurs du second degré**

Les priorités que se fixe le plan de formation 1995 - 1999 sont les suivantes :

*Pour la première année,*

- développer des épreuves d'entraînement à l'oral ;
- créer une forte liaison entre les établissements d'accueil et l'IUFM ;
- améliorer la préparation aux stages ;
- travailler à l'équilibre des préparations dans les concours à plusieurs valences (PLP2).

*Pour la seconde année,*

- utiliser le réseau d'établissement en réseau "portes ouvertes des pratiques pédagogiques" ;
- ancrer la formation générale, la formation professionnelle, la connaissance des divers établissements par la prise en charge d'un ou de plusieurs groupes de stagiaires au niveau d'un district ;
- renforcer la liaison entre formateurs de l'IUFM et conseillers pédagogiques tuteurs ;
- sensibiliser tous les stagiaires aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- diffuser une information plus précise sur les contenus de la formation générale à l'ensemble des formateurs pour améliorer l'articulation de l'ensemble des formations.



## IV - Les formations du premier degré

### 1 - La formation des professeurs des écoles

#### Le recrutement des étudiants

Les critères de recrutement des étudiants ont été modifiés à plusieurs reprises en fonction des flux et de l'origine universitaire des étudiants (cf. supra). A l'heure actuelle, un premier tri s'appuie sur le barème (qualité du cursus, expériences antérieures) et un dispositif supplémentaire (productions écrites et entretien) valorise les qualités de communication.

#### La formation en première année

La formation, qui comporte des modules, des stages et la préparation d'un dossier, compte les volumes horaires suivants :

Matières	Horaires de base	Complément obligatoire
Français	68	30 (1)
Mathématiques	68	30 (1)
EPS	40	
Histoire/Géographie/Instruction civique	40	24 (2)
Sciences de la vie et de la terre	36	30 (2)
Sciences physiques et Technologie	42	24 (2)
Musique	24	12 (2)
Arts plastiques	24	12 (2)
Langues	36 (2)	
Formation générale	72	
Préparation du dossier professionnel	24	
l'École maternelle	12	
Informatique	12	

(1) dans l'une des deux disciplines

(2) si la discipline est choisie au concours

Les modules de formation couvrent les champs disciplinaires présents dans les épreuves du concours. Notons cependant que les enseignements sont validés par l'IUFM lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une épreuve du concours.

#### *La formation générale*

A partir de 1993, le tronc commun professionnel, qui regroupe formation générale et formation commune, est définitivement aboli au profit d'une formation générale disjointe pour le premier et pour le second degré. Les contenus de cette formation générale ont été stabilisés en 1994.

En première année, la formation générale compte un minimum de 62 heures dont l'objectif est de considérer les enjeux philosophiques, historiques, sociologiques, psychologiques, législatifs de l'exercice du métier de professeur des écoles. Cette formation est constituée des cinq modules suivants :

- les représentations individuelles et collectives (6 h) ;
- la connaissance du système éducatif (15 h) ;
- l'enfant et l'élève (15 h) ;
- l'acte d'enseigner (15 h) ;
- les outils: documentation, audiovisuel, informatique (de 11 h à 25 h) ;
- la préparation des stages (12h).

L'évolution de la mise en œuvre a mis en évidence le besoin de restructurer le dernier de ces modules dans le but d'assurer une meilleure coordination dans le temps avec la préparation de l'épreuve sur dossier. Ainsi, le module de documentation, articulé avec la méthodologie, est dispensé en début d'année alors que le module informatique commence vers le mois de mars, en liaison avec la mise en forme du dossier personnel.

Mis à part les outils pédagogiques, l'intégralité des quatre modules est enseignée à une même classe par un même formateur. Il y a répartition de classe plutôt que de contenu.

### ***La préparation du dossier personnel***

Une place importante est accordée en première année à la préparation du dossier personnel ; cette préparation à l'épreuve orale du concours comprend une partie méthodologique assurée par les formateurs de la formation générale et une seconde partie, appelée "tutorat", pour laquelle les étudiants sont répartis en petits groupes selon les thèmes retenus, et encadrés soit par un formateur de formation générale ou de discipline, soit par un IMF, soit par une équipe constituée de l'un et l'autre formateurs.

Malgré l'hétérogénéité des étudiants, ce qui est source de difficultés, cet aspect de la formation s'améliore d'année en année. Les efforts ont porté notamment sur la préparation des candidats et sur la liaison entre théorie et pratique grâce à la mise en place d'un tutorat co-piloté et à l'articulation du module méthodologique avec le premier stage de pratique accompagnée

### ***Les stages***

Deuxième élément de professionnalisation de la première année de formation, les stages de pratique accompagnée offrent l'occasion de recueillir des données pour le dossier : ceux-ci ont lieu chez des IMF ou, en l'absence de ressources suffisantes en IMF, chez des maîtres d'accueil temporaire (MAT).

Les MAT s'engagent, sur la base du volontariat, à accueillir étudiants et stagiaires de l'IUFM. Ce sont des enseignants dont les qualités professionnelles sont attestées par l'IEN de circonscription. Cependant leur situation n'est pas sans poser problème :

- ils ne bénéficient d'aucune décharge horaire et leur disponibilité s'en trouve réduite. Par ailleurs, leur rémunération est très symbolique (135 F par semaine et par stagiaire accueilli) ;

- ils ne maîtrisent pas toujours autant qu'il serait souhaitable les objectifs et les contenus de la formation dispensée à l'IUFM, et de ce fait, l'articulation entre théorie et pratique est parfois incertaine.

Pour remédier à cette situation, les responsables de l'IUFM ont mis en place, depuis un an, un séminaire de formation des MAT qui semble donner satisfaction : consacrant une reconnaissance du rôle des MAT dans le dispositif, il permet à ces derniers une réelle prise de connaissance des enjeux de leur contribution.

La durée des stages est de six semaines, répartie en deux séquences de trois semaines : la première est orientée sur le thème du dossier personnel pour le concours, la deuxième sur la pratique de la classe. Cette organisation a varié au cours des années, variations qui sont le reflet du travail de réflexion et d'évaluation constant de l'IUFM dans ce domaine, reflet aussi des tentatives pour s'adapter à la nouvelle population, une population qui est d'abord préoccupée par le concours alors que le stage est censé préparer à la conduite de classe.

Le premier stage est donc prioritairement un stage d'observation de classe destiné à recueillir des données pour le dossier professionnel ; il est préparé par des connaissances générales sur l'école et méthodologiques sur l'observation de classe. Le second stage est centré sur le recueil de documents et de productions d'élèves qui sont analysés dans les formations disciplinaires.

Afin de rendre la plus efficace possible la liaison entre le stage et le dossier professionnel, et sortir de l'opposition théorie-pratique à travers laquelle les étudiants ont l'habitude de juger la formation, un dispositif d'alternance terrain-IUFM a été expérimenté cette année : il vise une meilleure articulation avec les enseignements de méthodologie du dossier. Pour le second stage, les étudiants prennent un contact préalable avec le maître de stage afin de préparer au mieux le stage. La durée de ce contact (une journée) est jugée très insuffisante par les étudiants.

### Les résultats au concours

	Inscrits en 1ère année	Inscrits au concours	Admis au concours	% d'admis/ inscrits de 1ère année	% d'admis/ inscrits au concours	Nombre de postes ouverts dans l'académie	% de PE1 /admis dans l'académie
1993-1994	500	449	271	54,2%	60,3%	380	71,31%
1994-1995	502	483	233	46,4%	48,2%	324	71,91%
1995-1996	500	451	221	44,2%	49%	300	73,66%

De ce tableau, on peut tirer les constats suivants :

- une certaine déperdition entre inscrits en 1ère année et inscrits au concours : 10% en 1993-1994, 4% en 1994-1995, encore à peu près 10% en 1995-1996 ;
- un permanence relative des taux de succès au concours : le bilan global demeure positif et environ un candidat sur deux réussit au concours.

Par ailleurs, il est clair que le passage par l'IUFM constitue l'une des conditions de réussite au concours. On remarquera, a contrario, la faiblesse des taux de succès des non PE1.

### La formation en deuxième année

Comme en première année, la formation comporte des modules de formation et des stages. Elle comprend aussi un mémoire professionnel. Les volumes horaires sont les suivants :

<b>Matières</b>	<b>Horaires de base</b>	<b>Complément</b>
Français	45	36 dont 24 obligatoires
Mathématiques	45	36 dont 24 obligatoires
EPS	30	
Histoire/Géographie /Instruction civique	30 ou 54 (1)	
Sciences de la vie et de la terre ou Sciences physiques et Technologie	42	12
Musique	36,24 ou 12 (2)	
Arts plastiques	36, 24 ou 12 (2)	
Langues	36	
Formation générale	72 dont 44 pour le module de base et 28 en ateliers	
l'École maternelle	40 ou 28 (2)	
Informatique	28	
Mémoire	20	
Options disciplinaires	2 x 36 h	

(1) 54 heures si le PE 2 n'a pas suivi de première année à l'IUFM

(2) selon le choix au concours et l'inscription en première année

Cette formation de deuxième année tente de s'adapter à la diversité des publics (notamment les entrants directs en deuxième année, ou ceux qui ont fait leur première année dans un autre IUFM) pour, sans toujours y parvenir, combler les manques par des compléments de formation.

### ***La formation générale***

En deuxième année, la formation générale compte 44 heures de modules de base dont l'objectif est de permettre au stagiaire de construire son identité professionnelle entre ses compétences didactiques et les exigences éthiques du métier. On y retrouve :

- le cadre institutionnel ;
- "des savoirs aux apprentissages" ;
- la relation éducative.

A cela s'ajoutent 28 heures d'approfondissement sous forme de deux ateliers de 14 heures chacun sur les thèmes suivants : analyse de pratiques (interdisciplinaire), art et éducation, l'école et la diversité culturelle, l'évaluation, la communication et la relation éducative, la gestion des conflits.

### ***Le mémoire professionnel***

Malgré les efforts de l'IUFM, la rupture entre théorie et pratique continue d'être fortement vécue par les stagiaires et le mémoire professionnel n'assure ni la fonction de mise en cohérence, ni celle d'élément central d'une formation professionnelle d'adulte, seulement celle d'une épreuve "scolaire" entrant dans l'évaluation, voire d'un "nouveau concours" (propos de stagiaires). Les stagiaires ont tendance à considérer le mémoire comme un devoir supplémentaire et ne font pas l'effort de l'intégrer dans leur parcours de formation, les formateurs discernent mal les responsabilités à assumer, les jurys ont des représentations divergentes de ce que devrait être un mémoire. Les formateurs s'entendent pour dire que la conception que l'on se fait du mémoire peut varier considérablement d'un formateur à l'autre. Pour certains, la distinction entre mémoire de maîtrise et mémoire professionnel ne semble pas clairement établie.

La réflexion sur le mémoire professionnel est bien menée par l'IUFM, mais ces effets restent faibles. L'idée actuelle est de faire du mémoire un élément fondamental de l'identité professionnelle : il reste beaucoup à faire pour en arriver là, d'autant que certains PIUMF semblent centrer la préparation sur des séquences à mettre en œuvre, ce qui détourne le mémoire et le stage d'une connaissance polyvalente et non disciplinaire de la classe et du métier enseignant.

Une procédure a été mise en place pour le suivi du mémoire qui représente un volume horaire de 20 heures. En ce qui concerne l'agrément des sujets, il existait une commission formée d'IEN, d'IMF et de formateurs d'IUFM qui n'est plus active. Actuellement, les responsables réunissent les tuteurs sur une base volontaire pour étudier les sujets et répartir les groupes de stagiaires. Les jurys sont constitués par les responsables et comptent un IEN, un IMF et un formateur IUFM. Il faut souligner le fort taux d'échec au mémoire, 20% environ, phénomène qui constitue un sujet de préoccupation pour les responsables de l'IUFM.

### ***Les stages***

En deuxième année, on compte 10 semaines de stage réparties en trois séquences : le constat du manque de pratique de la plupart des PE2 a conduit à ajouter à la première période un stage en pratique accompagnée de deux ou trois semaines ; les deux autres stages sont demeurés en responsabilité.

S'il paraît évidemment nécessaire de former le futur enseignant par des stages en responsabilité, il n'est pas souhaitable que cette étape domine la formation au détriment des observations et des pratiques accompagnées, qui peuvent être très formatrices également, d'autant qu'elles permettent plus de sérénité. On peut ainsi considérer comme très formateur l'accent mis sur les analyses de documents de nature différente : manuels, productions des élèves, documents pédagogiques, fiches de préparation de classe... Il est en effet important que les stagiaires maîtrisent les différents points de vue, démarche nécessaire à la constitution de l'identité professionnelle.

Par ailleurs, les modes de liaison stages-formation sont nombreux et de nature très diverse : visites de classe par les PIUMF ; rencontres avec les équipes de circonscription avant le début du premier stage pour connaître la classe, l'école et son environnement ; rencontres avec l'enseignant titulaire ; préparation à l'observation et au recueil de données pour le mémoire professionnel ; préparation de séquences avec les PIUMF en mathématiques et en français ; permanences d'IMF pour un accueil individualisé et une réponse aux difficultés personnelles du stagiaire ; ateliers pédagogiques de formation ; exploitation du stage sous la forme de documents vidéo. Ces liaisons restent cependant insatisfaisantes, les stagiaires s'estimant peu formés à la prise en charge d'une classe. De plus, les visites des conseillers pédagogiques sont la plupart du temps considérées comme une inspection.

L'affectation dans les stages tente de montrer aux étudiants la diversité des cycles sur les deux années de formation, mais les différentes contraintes de temps et de disponibilité des classes ne permettent pas toujours de mettre en œuvre ce qui fait partie du projet de formation de l'IUFM. Un facteur important, et qui n'est pas propre à Rouen, vient parasiter la démarche de formation qui sous-tend les stages : c'est leur articulation avec la formation continue des enseignants titulaires ; en effet, leur organisation est liée aux contraintes départementales, ce qui limite fortement l'adaptation aux besoins de la formation et à celui des stagiaires. La gestion des stages est d'ailleurs, en Seine-Maritime, effectuée informatiquement par un logiciel identique à celui utilisé par l'Inspection académique pour le mouvement.

En conclusion, on peut dire que les demandes des stagiaires apparaissent fondées : une place plus importante accordée au stage en responsabilité, et à sa préparation, ainsi qu'une variété plus grande des situations d'enseignement.

### ***La validation***

En 1995-1996, pour 537 professeurs stagiaires, on compte 501 titularisations, 28 prolongations (soit 4,6%) et 8 licenciements (soit 1,3%), résultats tout à faits honorables.

Dans le rapport d'évaluation interne, l'établissement exprime sa satisfaction au sujet des modalités de la validation : "C'est l'un des dossiers qui a le plus rapidement trouvé son équilibre et préservé le parallélisme des démarches entre le premier et le second degré."

La validation de la deuxième année repose sur l'évaluation des modules de formation, du mémoire professionnel et des stages en responsabilité. L'IUFM de Rouen a tenu à associer étroitement les représentants du "terrain", essentiellement des IEN, aux différentes étapes de ce dispositif de validation : cette pratique garantit la cohérence entre le jury IUFM (qui étudie l'ensemble des dossiers et propose la validation ou la prolongation de l'année de stage) et le jury académique.

### ***Conclusion sur la formation de deuxième année***

Malgré des ajustements successifs, la lourdeur de l'emploi du temps des PE2 va à l'encontre de la qualité de la formation, que ce soit dans le domaine disciplinaire ou dans celui de la professionnalisation. Ce d'autant plus que les deux domaines sont en concurrence aux yeux des stagiaires et que le troisième domaine, le mémoire professionnel, qui pourrait être ce qui confère la cohérence à la formation en assurant le lien entre le disciplinaire et le professionnel, n'est pas pensé comme tel ; bien plus, il est considéré par les stagiaires comme une épreuve inutile. Sans doute dans ce domaine serait-il possible d'envisager autrement le choix du sujet du mémoire, trop souvent fait quelques jours à peine avant le début du stage. Par ailleurs, certains enseignants "disciplinaires" considèrent la classe de stage en responsabilité comme le lieu de la mise en œuvre de savoirs disciplinaires, ce qui peut conduire à quelques "acrobaties" pour le stagiaire dans sa classe s'il souhaite une validation positive.

En revanche, le document du guide d'accueil du stagiaire intégrant le référentiel des compétences en fin de formation initiale est particulièrement bien fait : il est formateur au moins autant qu'informateur et met en évidence le souci de l'IUFM de mettre en œuvre une formation professionnalisante des stagiaires.

### ***La mise en œuvre de la polyvalence***

Le document destiné aux PE2 (référentiel des compétences professionnelles en fin de formation initiale) donne une bonne définition de la polyvalence : en effet celle-ci est censée ne pas se "réduire" à une compétence pluridisciplinaire mais se manifester dans la capacité des maîtres à penser les situations d'enseignement-apprentissage dans ce qu'elles peuvent avoir de commun et de distinctif. Néanmoins, dans les modalités de formation, on voit mal comment cette compétence est acquise : elle apparaît comme relevant soit de la simple compétence multidisciplinaire, soit de la formation générale non disciplinaire sans d'ailleurs que les liens soient explicités : "il incombe au seul stagiaire d'effectuer ces liens" (rapport interne). L'IUFM est d'ailleurs conscient du caractère insatisfaisant de la mise en œuvre de la polyvalence.

Malgré un réel effort et un investissement tant en réflexion qu'en temps pour rendre la professionnalisation acquise en stage la plus efficace possible, la logique de la formation reste massivement une logique de "disciplinarisation" et d'absence d'intégration théorie-pratique ; il semble préférable ici de parler d'absence de polyvalence réelle. C'est d'ailleurs le constat de l'IUFM dans son rapport interne.

Une expérimentation intéressante est envisagée au Havre : il s'agit d'une collaboration entre trois enseignants de disciplines différentes intervenant ensemble sur un même sujet. Le

projet devait être soumis à l'approbation du département Recherche et formation, ce qui semble être un passage obligé pour obtenir les crédits que les formateurs estiment nécessaires à la réalisation des interventions communes. Cette procédure lourde et lente ne paraît pas adaptée à la réalisation d'une innovation pédagogique expérimentale légère qui ne justifie pas nécessairement l'ouverture de crédits supplémentaires.

Il est intéressant de noter que plus l'équipe enseignante par discipline est nombreuse, plus il semble difficile de mettre en place le lien entre discipline et professionnalisation, la mise en œuvre de collaborations assurant la polyvalence.

### **L'organisation de la formation**

Comme toutes les filières de l'IUFM, la filière PE est placée sous la responsabilité d'un chargé de mission qui connaît particulièrement bien les situations locales.

Des conseils de filière ont lieu régulièrement et à un rythme suffisant. Ils traitent, semble-t-il, davantage de questions matérielles et organisationnelles que des questions pédagogiques. S'il y a des coordinations par discipline, il n'y a guère de coordination plus générale entre le disciplinaire et les autres aspects de la formation ; comme ailleurs, la réflexion pédagogique est sans doute plus poussée chez les formateurs de mathématiques du fait du lien avec l'IREM.

Une commission de réflexion composée de six formateurs sur la base du volontariat (un formateur de biologie, un de physique, deux de mathématiques, un de formation générale et un de sociologie) a été mise en place : une réflexion critique sur la formation est menée à partir de questions telles que la formation "maternelle" ou l'échec du mémoire professionnel.

Par ailleurs, il existe une réelle volonté de s'adapter aux besoins des étudiants (en leur offrant, par exemple, un choix d'options) ainsi qu'à leurs contraintes personnelles qui semblent s'alourdir ces dernières années : en effet, on compte jusqu'à 25% d'étudiants salariés. Cependant, les exigences de l'emploi du temps viennent bien évidemment contrarier cette volonté.

La formation est, pour l'essentiel, assurée par les enseignants titulaires de l'IUFM ; certains modules (maternelle, par exemple) peuvent être assurés par les autres partenaires de la formation (IMF, enseignants associés, directeur d'école d'application...).

### **Les particularités locales : l'antenne du Havre et le centre d'Évreux**

A l'IUFM de Rouen, on observe des organisations différentes selon les lieux (Évreux, Mont Saint-Aignan ou Le Havre), une telle situation est due à l'histoire des sites et aussi aux choix pédagogiques des responsables locaux.

#### ***Le Havre***

Cette petite structure a été créée pour tenir compte de l'existence d'un centre universitaire et de celle d'un important potentiel d'étudiants. Les différents partenaires de la formation sont très satisfaits de cette antenne qui n'a pas le statut de site. Néanmoins, les relations avec le site de Mont Saint-Aignan, où les étudiants sont obligés d'aller selon les années une à plusieurs fois par semaine, sont mauvaises. Même les enseignants vivent mal ce rattachement qui les contraint à des déplacements fréquents et onéreux entre Rouen et le Havre. Tout cela donne l'impression de relations tendues entre le site de Rouen, qui veut maintenir le lien le plus étroit possible, et celui du Havre qui aspire à plus d'autonomie. La petitesse de la structure oblige à se poser quelques questions sur la qualité de la formation donnée : il n'y a pas de bibliothèque digne de ce nom, l'équipe enseignante est trop réduite pour offrir une diversité salubre.

Toutefois, il convient de mentionner l'organisation des stages et la professionnalisation qui est effective avant, pendant et après le stage, les contenus d'enseignement étant eux-mêmes à visée professionnalisante. Dans la mesure où il n'y avait pas de passé "École normale" et donc de relations préexistantes avec les écoles et les maîtres, les formateurs du Havre ont dû donner vie au réseau des maîtres accueillant les étudiants et stagiaires. Pour le construire dans les meilleures conditions, les formateurs de l'IUFM participent étroitement (pour 50h de service) à la formation continue des instituteurs et professeurs des écoles : cette pratique assure une cohérence entre leur cours à l'IUFM et les pratiques constatées par les stagiaires sur le terrain, et avec le discours des formateurs de terrain lorsque ceux-ci participent à la formation.

### **Évreux**

Les relations entre Rouen et Évreux ne sont pas beaucoup plus simples : bien qu'il ne s'agisse pas d'une délocalisation mais bien d'un site, il n'y a pas encore réellement de conseil de site mais une réunion mensuelle du site d'Évreux sur la formation, et en particulier sur l'efficacité formatrice des stages.

Le site d'Évreux est une ancienne École normale et il y a là, plus qu'ailleurs peut-être, la survivance d'une culture "École normale" entretenue par la présence encore massive de formateurs anciens qui éprouvent quelques difficultés ou réticences à devenir PIUFM. Les formateurs de formation générale qui s'occupent des stages, les maîtres-formateurs et directeurs d'école annexe regrettent la situation antérieure aux IUFM qui, disent-ils, leur permettaient de mieux travailler conjointement et de rendre cohérentes les formations dispensées sur le terrain et à l'IUFM. Ce travail conjoint était à l'époque rémunéré et sa non prise en compte actuelle dans les services conduit à une coopération plus symbolique que réelle, fondée essentiellement sur les relations passées : que se passera-t-il lorsque les anciens formateurs quitteront l'IUFM et que ces relations n'existeront donc plus avec leurs remplaçants ?

Notons qu'à Évreux, il semble que les formateurs de terrain interviennent dans les modules de formation générale et professionnelle à l'IUFM. Cette hétérogénéité des formateurs est profitable aux étudiants et stagiaires.

## **Conclusion générale sur la formation des professeurs des écoles**

L'impression donnée est celle d'un grand dynamisme de la réflexion critique des responsables de l'IUFM, comme des analyses qui donnent lieu à des modifications continues de la formation, de ses contenus et de son organisation : cet IUFM semble être en constante adaptation à son public, en constante analyse et réflexion sur la formation et son organisation. Dans certains cas, cette adaptation et cette réflexion vont dans le sens d'une amélioration ; dans d'autres, les modifications souhaitées et souhaitables se heurtent à des réticences face au changement de "culture" nécessitée par la transformation des Écoles normales en IUFM. Mais ces blocages et ces réactions ne sont sans doute pas spécifiques à l'IUFM de Rouen.

Le fait que les responsables à Mont Saint-Aignan soient d'anciens IEN, donc des personnes qui connaissent particulièrement bien et les fonctions des différents partenaires et les personnes elles-mêmes, est en revanche un point positif.

Globalement, la filière semble avoir des résultats satisfaisants tant au concours (les étudiants ayant préparé à l'IUFM l'épreuve sur dossier professionnel et la choisissant au concours ont de meilleurs résultats que les candidats sans préparation), que pour l'entrée dans la vie professionnelles, comme en témoignent les différents corps chargés de rencontrer les enseignants après leur prise de poste (les conseillers pédagogiques ou les inspecteurs de l'Éducation nationale). Néanmoins, il convient de formuler les observations suivantes :

- malgré l'importance accordée par la structure même de la formation aux différentes formes de stages, l'impression donnée reste celle d'une logique disciplinaire. Tout semble se



passer comme si les disciplines pilotaient la formation dans le domaine des contenus (les stages introduisant bien évidemment une contrainte considérable sur l'organisation même de la formation) ; en d'autres termes, la professionnalisation est pensée à travers les stages plus qu'à travers la professionnalisation des disciplines ;

- dans le même sens, on remarque la grande difficulté à penser la polyvalence des professeurs des écoles ; si, - les responsables de la formation y voient là une évidence et une exigence - la polyvalence ne doit pas faire l'objet d'un supplément d'heures mais d'un supplément de professionnalisation intégré à chaque discipline et modalité de formation, cette conception, qui semble pertinente, est loin d'être mise en œuvre. On note une réflexion permanente visant à casser cette logique pour entrer dans une logique de polyvalence et de professionnalisation, mais celle-ci va sans doute à l'encontre des habitudes des formateurs ; les évaluations disciplinaires sont ainsi très nombreuses dans la formation. En outre, la participation des formateurs de terrain est moins institutionnalisée dans les IUFM qu'elle ne l'était dans les Écoles normales. Mais spécialiser la formation à la polyvalence en la faisant dispenser par les intervenants "de terrain" n'est pas la solution ; de même, la solution ne se trouve pas dans l'assimilation de la polyvalence à la formation générale, comme c'est souvent le cas ;

- autre caractéristique de la filière de l'IUFM de Rouen, l'importance accordée au français au double niveau de la formation disciplinaire et de la didactique de la discipline. Si un tel choix peut correspondre à des besoins des étudiants comme des enseignants qu'ils deviendront, il est vraisemblable qu'une telle orientation correspond aussi aux "ressources locales" en intervenants et à leurs spécificités ; ceci est tout particulièrement vrai pour le site de Mont Saint-Aignan. Peut-être faudrait-il voir s'il ne faut pas moduler cet élément de la formation en fonction de l'origine disciplinaire des étudiants.

## **V - Les autres formations du premier degré**

### **1 - Le cycle préparatoire au second concours interne**

Cette formation qui concerne un effectif de plus en plus réduit (6 postes pour l'année 1997-1998) s'adresse à des agents de l'État, titulaires ou non titulaires, justifiant d'une ancienneté de trois ans et d'un DEUG ou d'un diplôme équivalent. Le recrutement s'effectue par concours interne. À l'issue de ce concours, ces stagiaires bénéficient d'un plan de formation proche de celui des étudiants de première année d'IUFM.

### **2 - L'adaptation et l'intégration scolaire**

L'IUFM a hérité, dans un premier temps, d'un Centre régional de formation des maîtres de l'AIS, ce centre s'adressant exclusivement aux instituteurs titulaires sélectionnés pour effectuer un stage de spécialisation d'un an. Depuis 1993, l'IUFM a entrepris d'élargir les missions des formateurs de l'AIS aux autres publics (PE, PLC et PLP) et a favorisé la création d'équipes particulièrement engagées dans la réflexion sur les difficultés d'apprentissage scolaire. La formation à l'examen du CAPSAIS, de conception modulaire, articule un tronc commun favorisant une culture commune de l'AIS et les formations optionnelles. Elle offre aux instituteurs en stage de spécialisation une formation professionnelle souple, intégrant des moments d'autoformation.

## **VI - Les formations du second degré**

### **1 - La formation des professeurs de lycée et collège**

#### **La première année**

##### ***L'organisation générale des préparations aux concours***

La préparation au CAPES représente un volume horaire moyen de 471 heures, mais il existe des variations très significatives d'une formation à l'autre : de 390 heures pour le CAPES de Philosophie à 864 heures pour le CAPEPS. Les écarts sont beaucoup plus faibles entre les CAPET dont le volume horaire moyen est de 560 heures (entre 612 heures pour le CAPET de Génie mécanique et 539 heures pour le CAPET de Génie électrique). La moyenne est de 540 heures pour les CAPLP2 avec des différences importantes (de 430 heures pour la formation Anglais/Lettres à 709 heures pour la préparation Mathématiques/Sciences).

Dans le rapport d'évaluation interne, l'établissement mentionne qu'il n'existe pas de rapport direct entre le volume horaire des préparations et leur efficacité en termes de succès au concours, mais qu'il existe un rapport entre le volume horaire des préparations et la nature des concours.

La plupart des formations sont assurées en collaboration avec l'université de Rouen, à l'exception du CAPES de Physique et Électricité appliquée et des CAPET de Génie électrique, Génie mécanique et Technologie dont les enseignements sont dispensés par l'université du Havre. Par ailleurs, l'IUFM prépare seul aux CAPET et CAPLP2 tertiaires et au CAPES de Documentation.

Ces formations, qui se déroulent généralement dans les locaux universitaires, font intervenir des enseignants-chercheurs de l'université, des enseignants-chercheurs de l'IUFM, voire d'autres établissements tels que l'INSA (en CAPLP2 Maths/Sciences). L'organisation des collaborations entre l'IUFM et l'université est très peu formalisée : les "conseils de préparation" envisagés n'ont pas été mis en place ; on leur a préféré la notion de "rencontres" filière par filière pour préparer la rentrée. La volonté de l'IUFM est d'évoluer vers des relations pédagogiques plus explicites. On peut déjà mettre au compte de l'IUFM l'ouverture de groupes nouveaux pour répondre à la pression des effectifs universitaires, la généralisation des épreuves blanches, le recours à un nombre aussi limité que possible d'intervenants pour une formation donnée.

La première année comporte la préparation aux épreuves écrites du concours, la préparation aux épreuves orales, les stages et la formation générale.

##### ***La préparation des épreuves écrites du concours***

Pour les CAPES, la préparation aux épreuves écrites représente en général un peu moins de la moitié de la durée de la formation. Ainsi, dans la filière CAPES de Mathématiques qui comporte un volume total d'enseignements de 502 heures, la préparation à l'écrit comprend 220 heures dont 30 heures en amphithéâtre et 30 heures consacrées à des examens blancs. La proportion est beaucoup plus faible dans la filière EPS : sur 864 heures, 214 sont consacrées à la préparation des épreuves écrites.

L'investissement des formateurs de l'université diffère sensiblement d'une filière à l'autre ; pour reprendre les exemples précédents, l'ensemble de la formation des professeurs d'EPS s'appuie sur des liens très forts entre les enseignants de l'UFR STAPS et ceux de l'IUFM,

qui se traduisent par la mise en commun de moyens en matériel et en encadrement, tandis qu'en Mathématiques, au contraire, le partenariat avec l'université est très limité : le programme de licence paraît peu adapté à une orientation vers les métiers de l'enseignement et la motivation des universitaires pour la préparation aux concours du second degré est faible.

Dans les CAPET, la part consacrée à la préparation aux épreuves écrites est sensiblement la même que dans les CAPES. Par exemple, en Génie mécanique, 373 heures sur 612 sont dévolues à la préparation écrite : le premier trimestre, consacré à l'acquisition des bases scientifiques, est commun avec celui de la maîtrise ; de janvier à mars, la formation devient spécifique aux épreuves écrites du concours. L'équipe des formateurs, composée d'une dizaine de personnes, comprend, pour les deux tiers, des enseignants-chercheurs de l'université et, pour un tiers, des PRAG et des enseignants du second degré.

Les CAPLP2 comporte une forte proportion de préparation à l'écrit, pour des raisons qui tiennent à la fois aux besoins en formation théorique des publics accueillis et à la pluridisciplinarité des concours.

### ***La préparation aux épreuves orales du concours***

Cette préparation représente un tiers du temps, sauf pour les CAPLP2 en raison du temps consacré à la préparation disciplinaire de l'écrit. D'abord assurée uniquement en fin d'année, elle est maintenant mieux répartie dans le temps : elle concerne donc l'ensemble des étudiants et pas seulement les admissibles aux concours.

L'IUFM prend directement en charge la préparation de l'épreuve sur dossier pour environ 60 heures par formation, mais l'implication de l'université peut varier, ainsi qu'en témoignent les pratiques observées dans le cadre du CAPET de Génie mécanique : la préparation de l'épreuve sur dossier est suivie par trois enseignants qui disposent d'un bureau spécifique dans l'université. Cette épreuve est préparée au deuxième trimestre, les candidats proposent des sujets de dossier et leur choix est fixé en décembre. Le monde industriel environnant ne permet pas de fournir tous les sujets. Les candidats doivent parfois s'éloigner du Havre. Il convient de mentionner qu'une documentaliste vient spécialement de Rouen au Havre pour aider les candidats. Le dossier est une approche transversale de la formation.

### ***La formation générale et les stages***

La formation générale est commune à l'ensemble des formations du second degré sans aucune exception ; elle est de 21 heures répartie en six modules :

- enseigner aujourd'hui (3 heures) ;
- les mutations récentes du système éducatif (3 heures) ;
- l'établissement scolaire (3 heures) ;
- l'observation en classe : les objectifs et les pratiques (3 heures) ;
- technologies de l'information et de la communication (3 heures) ;
- de l'enfant à l'adolescent : développement et processus d'apprentissage (6 heures).

La journée du lundi est réservée à cette formation : cette règle est, sauf exception, correctement respectée par les départements universitaires.

En première année, la formation générale se fait par filière ou par regroupement de petites filières. L'enseignement est plutôt de type magistral. On pourrait renforcer l'articulation avec les stages de pratique accompagnée.

L'intégration de la formation générale est très inégale : la formation générale est plus ou moins utile au concours selon les filières. Par exemple, en EPS la préparation est très utile au concours alors qu'elle est pratiquement en marge du concours en Mathématiques et en Histoire-Géographie puisque l'épreuve sur dossier se prépare alors à l'intérieur des disciplines.

Une évaluation systématique des modules existe en première année. Mais cette démarche suscite encore des réticences de la part de certains formateurs.

En Mathématiques, la formation générale est prise en charge pour partie par des enseignants de la discipline (méthodologie, observation en classe). Elle comprend des enseignements optionnels (7,5 h) sur des thèmes spécifiques (lien pratique / discipline, corrections d'erreurs à partir de copies...). Cette formation, tout comme les deux stages offerts en première année, fait l'objet d'un fort absentéisme de la part des étudiants, prioritairement préoccupés par la préparation théorique au concours dont le volume horaire laisse peu de disponibilité par ailleurs.

Il faut signaler toutefois la création d'un groupe du soir (19h-21h) pour la formation générale afin de tenir compte des contraintes d'un nombre de plus en plus grand d'étudiants salariés. Cette initiative semble appréciée et mérite d'être encouragée.

Deux stages de pratique accompagnée sont au programme de cette première année : 15 heures en décembre dans un lycée et 15 heures en avril-mai dans un collège : si le premier stage ne pose pas de problème particulier, il n'en est pas de même du second qui a eu quelque difficulté à trouver sa place, essentiellement à cause des dates des épreuves des concours. Il se situe désormais juste après les épreuves écrites du concours, ce qui permet une utilisation immédiate pour la préparation de l'épreuve sur dossier.

### ***Les résultats aux concours***

La variabilité des paramètres (nombre de postes ouverts aux concours, nombre de candidats, modalités d'admission...) rend très aléatoire toute analyse des résultats aux concours dans le cadre de cette évaluation. L'établissement, qui est demeuré plutôt discret sur cet aspect dans le rapport d'évaluation, mentionne néanmoins des résultats très inégaux selon les filières : par exemple, la situation est préoccupante en Histoire-Géographie (6 admis pour 156 inscrits au concours en 1995-1996). À l'inverse, la filière de CAPET Génie électrique connaît un taux de réussite très élevé (11 admis pour 13 inscrits en 1995-1996) mais les enseignants du Havre insistent sur le taux de succès des élèves originaires de "leur filière" (l'université a mis en place un DEUG STI suivi d'une licence de Technologie mécanique). À noter encore, toujours pour la même année de référence, les résultats très honorables de la filière CAPES de Physique et Électricité appliquée (plus de 50 % d'admis) et du CAPEPS (34% d'admis).

### **La deuxième année**

La deuxième année comprend la formation disciplinaire et didactique, les stages, la formation professionnelle générale et le mémoire professionnel.

### ***La formation disciplinaire et didactique***

On distingue la formation didactique et les compléments disciplinaires renforçant la compétence scientifique du stagiaire. À l'origine, le modèle d'organisation était unique : 75 heures de formation didactique, 45 heures de compléments disciplinaires. Mais la notion de complément disciplinaire a évolué différemment selon les filières. À l'exception de quelques-unes d'entre elles, la distinction a eu tendance à s'estomper pour se fondre dans un grand ensemble de formation didactique. La demande des stagiaires a poussé aussi dans le sens d'un renforcement didactique, ceux-ci y voyant une réponse immédiate aux exigences du métier. Les volumes horaires correspondant à cet aspect de la formation varient dès lors sensiblement d'une filière à l'autre.

### ***Les stages***

C'est l'activité essentielle et statutaire de la deuxième année autour de laquelle s'articule tout le reste de la formation.

Le stage en responsabilité se déroule pendant toute la durée de l'année scolaire, sous la forme de 4 à 6h d'enseignement devant une classe entièrement confiée au stagiaire. Les CPE (cf. infra) et les documentalistes, qui n'ont pas de service d'enseignement, ont un temps de service en responsabilité plus important (10 à 15h). Les stagiaires doivent effectuer en outre un stage de pratique accompagnée de 30h, qui a lieu en janvier, dans un établissement d'un autre type (excepté les CAPLP2 qui n'enseignent qu'en lycée professionnel). C'est l'IUFM qui choisit l'établissement et le tuteur de ce stage. Certaines formations techniques du CAPET ou du CAPLP2, celles des CPE et des documentalistes exigent également un stage en entreprise ou en milieu socio-économique. Pour les CAPET et CAPLP2, il se fait sous forme de stage "filé", un ou deux jours par semaine en période scolaire, mais à temps complet pendant les vacances scolaires, pour des raisons pratiques d'organisation. Il est à temps complet pour les CPE et les documentalistes, qui n'ont pas de classe en responsabilité. Les stagiaires doivent trouver eux-mêmes le stage de leur choix, l'IUFM pouvant toutefois aider ceux qui n'y parviennent pas.

Bien que ces deux dernières formes de stages ne soient pas prises en compte de façon directe pour la validation de la formation, mais évaluées globalement tous stages confondus, les stagiaires les apprécient, car elles leur apportent une ouverture et des points de comparaison avec leur activité en responsabilité, ainsi que des éléments et des conseils utilisables pour leur dossier-mémoire. Selon les filières, un volant de 4 à 12 h de formation est officiellement consacré à la préparation et à l'exploitation de ces stages.

L'affectation des stagiaires en responsabilité, qui conditionne largement le bon déroulement du stage et de la formation, est la partie la plus délicate du processus.

Officiellement, c'est l'IUFM qui a la responsabilité pleine et entière des affectations, et qui la revendique. Il doit toutefois prendre en compte l'avis des IPR, et surtout les exigences du rectorat ou de l'inspecteur d'académie, et les contraintes des établissements. Il est donc souvent obligé de négocier et d'accepter des compromis.

L'IUFM a succédé au CPR pour former les stagiaires de deuxième année, et a dû faire accepter aux IPR le transfert des responsabilités : ce ne sont plus les inspecteurs, mais les responsables de l'IUFM qui affectent les stagiaires, après avoir pris conseil auprès d'eux. Pour faire admettre ce changement, il a fallu aller jusqu'à conclure un accord très officiel avec le rectorat qui s'est engagé à ne plus consulter lui-même les IPR pour l'affectation des stagiaires et à n'avoir que l'IUFM comme interlocuteur, les responsables de l'institut s'engageant à prendre l'avis des IPR. Cet accord est maintenant passé dans les habitudes, et chacun y fait référence.

Le second problème qui se pose à l'IUFM est de négocier avec le rectorat ou l'inspecteur d'académie. Dans un souci de gestion efficace des moyens, les autorités académiques veulent implanter les stagiaires dans un établissement où existent des besoins avérés en enseignement, alors que l'IUFM a pour objectif de trouver un établissement propice à la formation et un tuteur de qualité.

La politique affichée de l'IUFM est de fournir au rectorat une liste d'établissements reconnus pour leurs capacités de formation, c'est-à-dire disposant de tuteurs potentiels, d'une équipe de direction favorable, et d'autres atouts tels qu'un projet d'établissement porteur, un centre de documentation et d'information dynamique ou des équipes enseignantes soucieuses d'innovation. L'IUFM s'est attaché à la constitution et au développement de ce réseau d'établissements qui doit être nettement plus large que les besoins d'implantation des stagiaires, car il faut encore tenir compte de la situation géographique, des besoins de l'établissement, d'une

limite raisonnable du nombre de stagiaires par discipline et globalement, de la présence de tuteurs dans une discipline donnée.

Ce réseau d'établissements est officiel, puisqu'il est communiqué au rectorat au moment de l'implantation des emplois-stagiaires, mais il reste informel : il n'y a ni appel d'offres, ni cahier des charges, ni convention établie entre l'IUFM et l'établissement. Il est très fluctuant et nécessite une importante remise à jour annuelle, en raison des mutations et des départs à la retraite.

Le réseau d'établissements est différent de celui des tuteurs pédagogiques, qui existe parallèlement et selon le même mode de fonctionnement informel. Toutefois, pour le renouveler et le développer, l'IUFM fait appel aux IPR et aux chefs d'établissement. La désignation des conseillers pédagogiques fait d'ailleurs officiellement référence à cette procédure : les conseillers sont nommés par le recteur, sur proposition de l'IUFM en accord avec les IPR et les chefs d'établissement.

Les difficultés les plus importantes d'affectation des stagiaires se produisent lorsqu'il s'agit de régler des situations de dernière minute, dans l'urgence :

- soit l'IUFM reçoit plus de stagiaires que prévu, envoyés au dernier moment, parfois après la rentrée, et l'on se heurte à la réticence des établissements qui ne voient pas la nécessité de bouleverser services et emplois du temps ;

- soit des besoins imprévus surgissent dans un établissement, et le rectorat souhaite y répondre par l'envoi d'un stagiaire.

L'IUFM n'est donc pas entièrement maître du jeu dans l'affectation des stagiaires et doit parfois accepter des compromis ; mais, en règle générale et en dehors des cas de force majeure, le rectorat est sensible aux priorités de la formation et respecte les demandes de L'IUFM.

Les stagiaires en responsabilité sont suivis par l'IUFM, et tout d'abord par les conseillers pédagogiques, que L'IUFM considère comme acteurs à part entière de la formation. Il s'efforce de les associer à la réflexion sur le plan de formation, de les réunir par discipline, ce qui se fait plus ou moins régulièrement : il a élaboré à leur intention un *"Livret d'aide du conseiller pédagogique tuteur"*.

En second lieu, la formation donnée par l'IUFM fait une place importante au travail sur le stage. Le module d'accueil-rentrée, dont bénéficient tous les stagiaires, met l'accent sur la prise en main de la classe par le stagiaire. La préparation et l'exploitation du stage sont également inclus dans la formation didactique, pour une durée variable selon les disciplines, et de façon plus ou moins explicitement annoncée dans le plan de formation. Beaucoup de modules de la formation commune s'appuient sur l'expérience vécue en stage.

Enfin, les problèmes que peuvent rencontrer individuellement les stagiaires du fait de leur stage en responsabilité sont pris en compte par l'IUFM, qui en a connaissance soit par le conseiller, soit par le stagiaire lui-même, qui alerte un formateur ou un membre du personnel. Si une concertation entre le stagiaire, le conseiller et l'IUFM ne suffit pas à régler le problème, il est fait appel à l'IPR (il s'agit le plus souvent de problèmes d'autorité défaillante), ou à d'autres personnes-ressources en fonction de la nature des difficultés.

La validation du stage en responsabilité est l'une des trois composantes de la validation de l'année de formation. Le processus prévu par les textes réglementaires est respecté ; il associe le conseiller pédagogique, le chef d'établissement, l'IPR et les responsables IUFM. Il faut toutefois remarquer que l'examen du dossier s'appuie beaucoup sur l'aspect pédagogique et même disciplinaire du stage ; l'implication du stagiaire est appréciée à travers le rapport du chef d'établissement.

### **Conclusion sur les stages**

Les stages fonctionnent bien à l'IUFM, qui leur accorde une importance à la mesure des priorités données à la professionnalisation de la formation. Ils sont organisés avec efficacité, et à la satisfaction des stagiaires, utilisés judicieusement comme supports de la formation théorique, et encadrés par une équipe que l'IUFM a su constituer. L'établissement a réussi à concilier des attentes et des besoins antagonistes et, en négociant avec les IPR et les autorités académiques, il en garde la maîtrise. Reste maintenant à développer la transparence dans le choix des conseillers et des établissements recevant des stagiaires, sans nuire ni à l'authenticité des relations menées entre les différents acteurs, ni à l'efficacité du dispositif actuel.

### **La formation professionnelle générale**

En deuxième année, la formation générale comprend un volume horaire de 72 heures réparties comme suit :

- enseigner en situations difficiles (12 h) ;
- technologies d'information et de communication (9 h) ;
- enseigner au quotidien (18 h) ;
- module optionnel (18 h).

À ces modules s'ajoutent les enseignements suivants :

- statut du professeur et gestion de sa carrière (6 h) ;
- conférences en sciences de l'éducation (3 h) ;
- approfondissement autonome ou optionnel (6 h) ;

Les conférences en sciences de l'éducation sont également ouvertes aux PE.

Les différents enseignements sont dispensés tout au long de l'année, à raison de deux modules un jour par semaine. Certains modules sont regroupés en début d'année et d'autres en fin. Les groupes sont constitués de stagiaires de toutes les filières. Les formateurs pensent que la répartition des heures sur l'année assurerait une meilleure intégration de la formation générale dans la formation.

Les modules de formation générale sont dispensés par une équipe de formateurs qui regroupe une dizaine d'enseignants IUFM, une vingtaine de chefs d'établissement et plusieurs intervenants extérieurs. De manière plus globale, la définition de la formation générale relève du directeur de l'IUFM qui en détermine les finalités et les orientations. Le relais est ensuite assuré par le directeur adjoint du second degré qui coordonne l'ensemble. Une marge de manoeuvre importante est laissée aux formateurs quant aux aspects pédagogiques : innovations, contenus, méthodes. Il serait souhaitable de renforcer l'encadrement par des structures intermédiaires de responsabilités pédagogiques qui relaièrent ainsi l'équipe de direction.

Le module Technologies d'information et de communication est dispensé par petits groupes de 15 stagiaires et s'articule autour de la réalisation de projets en équipe. Le module portant sur l'enseignement au quotidien est assuré par des chefs d'établissement qui s'entourent pour l'occasion d'une équipe de formateurs qui mettent l'accent sur les études de cas et sur la pratique. Ils se rencontrent afin d'harmoniser les objectifs et les méthodes. Ils recherchent un mode d'intervention le plus interactif possible.

L'articulation entre la première et la deuxième année n'est pas planifiée. La mise en oeuvre montre une juxtaposition de la formation générale de première et deuxième années. Certains facteurs ne relevant pas de l'organisation des contenus contribuent à accentuer cette tendance : 1) le taux d'absentéisme qui peut être important en première année, particulièrement dans les filières où la formation générale n'est pas directement utile au concours; 2) le fait que

plusieurs stagiaires de deuxième année, ne provenant pas de Rouen, ne font pas la première année de formation générale.

Enfin, les chefs d'établissement ont contribué de manière significative et appréciable à l'harmonisation des méthodes et des objectifs de ce module. En revanche, il n'existe pas de bilan pour les modules optionnels. Une régulation est toutefois automatiquement assurée par la demande. Il n'y a pas non plus de concertation impliquant les formateurs externes qui interviennent ponctuellement (sauf pour les chefs d'établissement). De manière générale, les formateurs considèrent que leurs relations sont bonnes et contribuent de façon informelle à la cohérence interne.

Si la formation générale ne donne pas lieu à une évaluation, il existe une forme de validation qui tient compte de l'assiduité de l'étudiant aux modules de formation générale.

### ***Le mémoire professionnel***

Comme pour le premier degré, le mémoire professionnel du second degré a pour finalité d'amener le stagiaire à réfléchir sur sa pratique. Sa préparation est très étroitement liée à la formation didactique. L'organisation et la responsabilité du mémoire sont confiées aux filières. Le partage des responsabilités s'effectue entre les formateurs de la filière selon les compétences de chacun. Le jury est composé d'un formateur de centre, d'un formateur du terrain et d'un IPR invité.

Dans la filière EPS, la mise en oeuvre du mémoire professionnel est suivie par un tuteur qui aide au choix de la problématique et à la définition du sujet, déposé en décembre après agrément des formateurs. Un questionnaire a été élaboré pour aider à construire le mémoire. Le mémoire associe observations et expériences de terrain à un travail bibliographique sur des questions didactiques, relationnelles ou pédagogiques dans une grande diversité de thèmes (70 activités physiques et sportives sont concernées).

En mathématiques, le mémoire professionnel fait l'objet d'un effort particulier qui se traduit par des réunions de groupe portant sur la méthodologie du mémoire et, pour chaque stagiaire, par un suivi individuel. Le mémoire paraît globalement apprécié a posteriori par les stagiaires, même s'ils sont moins préparés que d'autres à l'exercice de rédaction.

### ***La validation***

L'effort de l'établissement a porté sur l'harmonisation des procédures de validation des stagiaires. Le processus se déroule en trois étapes : recueil des informations, travail des commissions de bilan sur les trois domaines de validation, synthèse en jury de l'IUFM.

Dans la filière EPS, l'évaluation du stagiaire fait l'objet d'une appréciation qui s'appuie sur les rapports de stage (du chef d'établissement et du tuteur pour le stage en responsabilité, et du conseiller pédagogique pour le stage de pratique accompagnée), l'avis des formateurs qui assurent les visites en cours de stage (deux visites par an) et la qualité du mémoire professionnel selon un programme établi en début d'année. Elle intègre les différents aspects de la formation : générale, didactique et disciplinaire. Un premier bilan est effectué en décembre. La difficulté de cette évaluation conduit à la nécessité d'une réflexion commune pour assurer la coordination des procédures entre les formateurs des différents champs disciplinaires.

En Mathématiques, la titularisation des stagiaires s'effectue sur la base de dossiers comprenant les rapports de stages et les rapports des visites effectuées auprès des stagiaires par les formateurs, ainsi que sur la présentation et la soutenance du mémoire. Les formations générale et disciplinaire sont obligatoires mais ne sont pas soumises à une évaluation spécifique. Elles sont cependant appréciées à travers les visites et le mémoire. Tous les dossiers sont examinés par un jury.



Le dispositif est identique pour les autres filières.

### ***L'évaluation de la formation***

L'évaluation des plans de formation et de leur mise en oeuvre est un chantier récent : le dispositif s'est mis en place durant l'année 1996-1997 à travers les départements de formation et de recherche.

Cette orientation commence à se traduire dans les faits : en EPS, une procédure d'évaluation de la formation a été mise en place sur la base de questionnaires libres et anonymes remplis par des stagiaires en décembre puis en mars. On peut considérer que cette démarche contribue doublement à la formation des stagiaires en les sensibilisant à la notion d'évaluation des enseignements qu'ils seront amenés à dispenser et en stimulant leur réflexion commune autour des questionnaires et de leurs résultats.

Dans la filière de Mathématiques, l'évaluation du plan de formation fait depuis peu l'objet de réflexions internes qui se sont traduites par l'élaboration d'un questionnaire adressé aux stagiaires. Ces questionnaires servent de support à des entretiens et des échanges entre formateurs et usagers. Le résultat de cette évaluation peut être pris en compte l'année suivante.

## **2 - La formation des conseillers principaux d'éducation**

La filière CPE, qui a été mise en place à la rentrée 92, un an après la création de l'IUFM de Rouen, a pris la suite des centres de formation de CE ou de CPE, implantés jusque là dans une dizaine d'établissements secondaires en France, et autonomes par rapport aux Écoles normales, CPR ou universités.

### **Le plan de formation**

La filière CPE présente certaines caractéristiques qui la différencient nettement des autres filières du second degré, et expliquent les particularités du plan de formation. Ce n'est pas une formation universitaire, ni par son origine, ni par la fonction à laquelle elle prépare. Elle fonctionne donc presque exclusivement à l'IUFM, aucun cours n'est donné à l'université, et les intervenants sont rarement des universitaires ; quand ils le sont, c'est à titre ponctuel. Les effectifs restreints (46 cette année en CPE1, 9 en CPE2, soit 2,1% des étudiants ou stagiaires de l'IUFM) justifient son fonctionnement sur le seul site de Mont Saint-Aignan, et permettent une participation effective de chacun à l'élaboration du plan de formation. Ces conditions favorisent à la fois l'individualisation de la formation et l'autonomie d'un groupe soudé et bien identifié.

La responsable de la filière CPE - une enseignante de lettres du second degré devenue CPE - est depuis trois ans chargée de la formation des CPE, à mi-temps à l'IUFM pour la formation initiale, et à mi-temps à la MAFPEN pour la formation continue. Ses compétences et son expérience lui donnent une forte emprise sur l'organisation et le fonctionnement de la formation.

Les atouts majeurs de ce fonctionnement sont la cohérence de la formation, la qualité du suivi des étudiants et des stagiaires, le souci constant d'adaptation aux exigences du concours et de la profession, en même temps qu'une très grande attention aux besoins des stagiaires et à la cohésion du groupe. Mais il existe le risque que le groupe ne fonctionne en totale indépendance par rapport au reste de la structure IUFM et ne se referme sur lui-même, sans liens ni échanges réels avec les autres filières. Ce risque n'échappe d'ailleurs pas aux responsables de l'IUFM et de la formation qui s'efforcent d'y remédier en créant des liens institutionnalisés avec d'autres filières, en particulier avec la filière Documentation, et en renforçant le travail d'équipe avec les divers acteurs de la formation (IPR Vie scolaire, chefs d'établissement...).

## **La première année**

### ***Le recrutement***

Le recrutement de première année est un recrutement "régulé" et non contingenté, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'autre limitation que celle que se fixe la commission d'admission en fonction de la qualité des dossiers. Le barème de sélection prend en compte le cursus universitaire et l'expérience déjà acquise dans le domaine éducatif (fonctions de surveillance, d'animation ou d'enseignement). La commission souhaiterait pouvoir apprécier la motivation du candidat, sa disponibilité réelle et les atouts personnels dont il dispose pour réussir un concours très sélectif, mais elle ne dispose pas pour le moment d'outils d'évaluation adéquats.

Alors que le nombre de candidatures d'entrée en première année croît de façon régulière et importante (il est passé de 54 en 1992 à 376 en 1996, soit 7 fois plus), le nombre d'inscrits reste relativement stable, et oscille entre 36 et 46, sauf en 1995 où l'on compte 66 admis, mais où les deux tiers des effectifs ont abandonné). L'IUFM serait en mesure d'admettre jusqu'à 120 étudiants : il y a donc une sélection sévère, et une sélectivité accrue, puisque le nombre d'admis ne suit pas l'accroissement des candidatures.

Les résultats aux concours montrent qu'une sélection sévère n'améliore pas notablement les taux de réussite.

Les formateurs de la filière CPE sont conscients du problème, et pensent y remédier en organisant des entretiens individuels pour une meilleure étude du dossier ; les moyens manquaient jusqu'à présent, mais le projet semble maintenant en voie de réalisation.

L'amélioration du mode de recrutement doit être encouragée, et s'appuyer sur une étude plus fine des données quantitatives. Il faut souligner toutefois, sur le plan qualitatif, la satisfaction des stagiaires ou anciens stagiaires rencontrés qui estiment que la préparation au concours est riche, complète et exigeante.

### ***La formation théorique et la formation commune***

L'IUFM assure la totalité de la formation : la formation théorique visant à acquérir les connaissances nécessaires aux épreuves du concours, l'entraînement pratique aux épreuves orales, la formation générale, commune avec toutes les autres filières de formation, préparant à l'exercice de la profession.

La répartition de l'horaire de formation (240 h de formation théorique, 100 h d'entraînement pratique, 21 h de formation commune) répond aux exigences de la préparation du concours, qui est prioritaire. Il n'y a d'ailleurs pas de cloisons étanches entre formation théorique et entraînement aux épreuves ; tous deux sont conçus en fonction du concours, et les mêmes formateurs interviennent souvent dans les deux domaines. Un bon exemple de cette interférence peut être donné par le module de communication qui comporte à la fois une étude théorique des schémas et dysfonctionnements de la communication, et une application pratique pour la préparation aux épreuves orales.

Les contenus de la formation théorique sont des disciplines de type universitaire, par exemple l'histoire du système éducatif, ou la sociologie de l'éducation : ces disciplines ne sont pas seulement étudiées pour elles-mêmes, car elles ne sont pas destinées à préparer l'étudiant à une activité "académique" d'enseignement. En fait, il s'agit d'acquérir une culture générale destinée à soutenir l'action éducative, et cette formation générale est déjà une formation professionnelle.

Ceci explique qu'il est fait appel, de préférence, à des formateurs plus proches du terrain, acteurs du système éducatif (CPE, chefs d'établissement, responsables de la gestion des

établissement ou de l'orientation...) et que les universitaires n'interviennent que de façon ponctuelle. Les formateurs restent cependant vigilants sur la nécessité d'une méthodologie rigoureuse pour préparer l'épreuve écrite du concours. Une grande place est ainsi accordée à la technique de la dissertation.

Les étudiants de première année apprécient la préparation qu'ils reçoivent : ils jugent que les champs du programme sont couverts, que la formation est bien organisée, qu'ils disposent des outils nécessaires, à l'IUFM ou à la bibliothèque du CRDP tout proche. Ils apprécient aussi le regroupement hebdomadaire qui permet de faire individuellement le point sur la préparation de chacun, ses manques et ses besoins.

La formation générale commune tient une place restreinte dans l'horaire : 21h sur 361, alors que le projet initial prévoyait 75h. Ce sont les exigences du concours qui ont conduit à cette diminution. Cette formation, commune à tous les étudiants de première année, comporte six modules. Malgré son volume réduit, c'est la partie de la formation la plus contestée par les étudiants. Les CPE 1, surtout ceux qui ont déjà une expérience professionnelle dans l'éducation, estiment qu'ils perdent leur temps : ce qui, pour les autres filières, est surtout une sensibilisation au milieu professionnel, et sera approfondi en 2ème année, est pour les CPE1 une acquisition indispensable à la préparation du concours (exemple : la psychologie de l'adolescent).

Au lieu de tirer parti d'une des seules occasions de créer des liens avec d'autres filières, et de s'intéresser aux enseignants avec lesquels ils devront travailler dans leur vie professionnelle, ils remettent en cause le principe de la formation commune. Pour tenter de remédier à leur insatisfaction. L'IUFM a assoupli pour eux le système, à la rentrée 97 : il n'ont plus que deux modules obligatoires avec l'ensemble des étudiants ; en revanche, ils suivent d'autres modules avec les documentalistes. Ce compromis devrait permettre de ne pas couper tout lien avec d'autres filières.

### ***L'individualisation de la formation***

Le public de première année se caractérise par une grande hétérogénéité : hétérogénéité des formations universitaires antérieures (il n'existe pas de licence spécifique), hétérogénéité des statuts (étudiants, surveillants, maîtres auxiliaires, animateurs, voire titulaires de la fonction publique), hétérogénéité des expériences acquises.

La réponse à cette hétérogénéité passe par l'individualisation la plus poussée possible de la formation :

- adaptation du plan de formation, au début de chaque année scolaire, en fonction des acquis de chacun ;
- choix concerté des modules de formation ;
- mise en oeuvre d'une pédagogie différenciée ;
- mise en place de réunions hebdomadaires, pour faire le point, et d'entretiens individuels réguliers, pour ajuster la stratégie d'apprentissage en fonction de la progression de chacun ;
- mise en commun des expériences de chacun, pour un enrichissement mutuel, et comme point de départ à la réflexion théorique.

### ***Les stages***

Deux stages de pratique accompagnée sont prévus en première année. Ils se déroulent dans trois types d'établissements différents (lycée, lycée professionnel, collège) Les terrains de stage sont choisis par l'IUFM, en collaboration avec l'IPR Vie scolaire, ce qui ne pose pas de problème particulier ; en revanche les dates sont difficiles à choisir et donnent lieu chaque année à des négociations difficiles, pour prendre en compte à la fois les exigences de la préparation au concours, souci dominant des étudiants, et la disponibilité des conseillers, ainsi que la richesse des observations possibles, très variables selon la période choisie.

La préparation et l'exploitation de ces stages représentent 30 heures de formation. L'exploitation des stages est faite sous forme d'études de cas, élaborées et présentées à leurs camarades par les stagiaires eux-mêmes, ce qui est une méthode efficace de formation professionnelle. Par ailleurs, une fiche "guide d'observation" établie au cas par cas a été mise en place.

### **Les résultats au concours**

Année	Etudiants IUFM inscrits au concours CPE	Admis	% de réussite	% de réussite autres concours second cycle
1992 - 1993	45	4	8,9	28,0
1993 - 1994	37	4	10,8	27,2
1994 - 1995	35	4	11,4	21,4
1995 - 1996	60	5	8,3	16,8

On constate un taux de réussite assez faible, mais à peu près stable, alors que celui des autres concours, plus élevé au départ, décroît régulièrement.

Il est difficile d'aller plus loin dans l'analyse de ces résultats, qu'il faudrait comparer avec ceux d'autres IUFM et avec les résultats nationaux aux divers concours, mais on peut malgré tout se demander si la politique de recrutement de la filière CPE est efficace, puisqu'une sélection sévère des dossiers ne modifie pas sensiblement les résultats au concours.

### **La deuxième année**

En deuxième année, l'effectif varie selon les années de 9 à 14 stagiaires, sans que l'on puisse noter de progression significative, contrairement aux autres filières du second degré.

L'origine des stagiaires, issus ou non de l'IUFM, n'est précisée que sur deux ans. Ces données, trop limitées, ne permettent pas de juger de l'efficacité de la préparation au concours par l'IUFM.

### **La formation**

Le plan de formation de deuxième année prévoit 363 h, réparties entre un module accueil-entrée (9 h), la formation générale (84 h), la formation professionnelle (180 h), la préparation et l'exploitation des stages (12 h), la préparation du mémoire professionnel (30 h) et la formation commune (48 h).

Cette répartition est commune à tous les plans de formation de deuxième année des filières du second degré, qui avaient à l'origine posé le principe d'un schéma d'organisation et d'horaires identiques, mais qui ont peu à peu modulé le volume horaire consacré à la formation générale et professionnelle propre à chaque filière, pour s'adapter plus étroitement aux exigences de chaque formation.

Il faut préciser que, dès 1992, la filière CPE avait un horaire de formation générale et professionnelle nettement plus important que celui des autres filières (264 h au lieu de 120 h, soit plus du double). Cette différence s'explique par la nécessité de centrer la formation des CPE sur la professionnalisation : les connaissances théoriques ne sont pas utiles en tant que telles, elles ne sont que le point de départ pour acquérir les savoirs indispensables sur le terrain. La distinction entre formation générale et formation professionnelle devient, de ce fait, assez formelle.

La répartition des volumes horaires au sein de la formation n'a pas varié depuis 1992. Par contre, les contenus ont changé pour s'adapter à l'évolution du métier de CPE. On voit apparaître les nouvelles préoccupations des établissements, comme la violence à l'école ou l'utilisation du logiciel GEP, propre aux établissements secondaires.

La formation se veut concrète et privilégie la connaissance du terrain, plutôt que des concepts généraux. Comme en première année, elle fait donc appel à des formateurs du terrain, et s'appuie davantage encore sur le vécu professionnel des stagiaires.

### ***Les stages***

Les stagiaires CPE de deuxième année en effectuent trois sortes : un stage en responsabilité de 20h hebdomadaires pendant 28 semaines, ce qui est la durée réglementaire, un stage de pratique accompagnée de 30 h ; et un stage en entreprise, ou de façon plus large, en milieu socio-économique. Le stage en responsabilité est l'élément essentiel de la formation, et les formateurs ont le souci d'en faire le point de convergence de toutes les activités, ce qui est un moyen efficace de professionnaliser la formation. L'affectation des stagiaires en responsabilité doit prendre en compte une contrainte particulière : les stagiaires sont affectés dans des établissements où il n'y a pas de CPE, c'est-à-dire la plupart du temps dans un collège. En revanche, les établissements difficiles sont exclus.

L'IUFM s'efforce de tirer le meilleur parti d'une situation qu'il n'a pas choisie, et qui est spécifique à cette filière. Pour remédier au problème majeur, qui est que le tuteur CPE exerce forcément dans un autre établissement, un double tutorat a été institué : le stagiaire est pris en charge par le chef de l'établissement où il est nommé, et par le CPE de celui où il fera son stage de pratique accompagnée. Le choix de l'établissement d'affectation, dans le cadre ainsi défini, est fait conjointement par les responsables de l'IUFM et l'IPR Vie scolaire, en tenant compte de la proximité du domicile du stagiaire et de la qualité de l'équipe de direction.

L'avantage de ces dispositions est que le stagiaire est obligé de prendre d'emblée et de façon inéluctable des responsabilités réelles. Les inconvénients sont néanmoins importants : le stagiaire est très dépendant du chef d'établissement qui risque de privilégier l'efficacité du service au détriment de la formation, et de confier des tâches trop lourdes au stagiaire, en particulier la responsabilité du service des surveillants. Le stagiaire peut éprouver un certain sentiment d'insécurité, surtout s'il n'a jamais été maître auxiliaire ou surveillant. Les tâches qui lui sont confiées sont souvent choisies en fonction de l'urgence, du hasard, ou de ses goûts personnels, plus qu'en fonction de leur valeur formatrice. Cette disposition pourrait aller à l'encontre du projet de formation défini par l'IUFM et lui impose donc un suivi précis des situations.

Les formateurs et les tuteurs ont des relations fréquentes ; ils se connaissent bien et travaillent volontiers ensemble : mais c'est plus un ensemble de relations informelles qu'un réseau de formateurs organisé. Les stagiaires souhaitent pour leur part que l'IUFM donne des instructions plus précises aux CPE tuteurs qu'ils se plaignent de voir irrégulièrement. Une réalisation intéressante devrait permettre de mieux souder le groupe : il s'agit de la mise en place d'un courrier électronique entre stagiaires, tuteurs et formateurs.

Le stage en milieu socio-économique est bien accepté par les CPE2, qui le trouvent eux-mêmes dans un domaine qui les intéresse. Ils choisissent surtout des structures qui permettent d'élargir leur expérience, par exemple : tribunal, centre social, planning familial. Ce stage donne lieu à un bilan par le groupe.

### ***Le mémoire professionnel***

Le mémoire professionnel ne semble pas occuper une place importante dans le processus de formation des CPE2. Les dispositions prévues par l'IUFM et par le processus de validation

sont respectées ; les étudiants négocient leur sujet de mémoire avec la responsable de la formation, mais la formation prévue, d'une durée de 30 heures, est facultative. Enfin, l'évaluation finale est peu exigeante, puisqu'il n'y a jamais confrontation entre le contenu du mémoire et la réalité de la situation étudiée, de sorte que cet exercice paraît surtout fait pour satisfaire aux nécessités de la validation, et être assez déconnecté de la formation professionnelle.

## **Conclusion**

La filière CPE propose une formation bien conçue et bien encadrée, qui a su prendre en compte les spécificités de la formation et trouver des réponses pertinentes aux différents problèmes qu'il a fallu résoudre, sans perdre de vue les objectifs du projet initial de formation.

Les *points forts* de cette filière, nombreux, peuvent se décliner comme suit :

- la personnalité de la responsable, qui assure la cohérence de la formation ;
- la prise en compte de l'hétérogénéité des publics et de la spécificité des fonctions de CPE ;
- la professionnalisation de la formation ;
- la participation active des usagers de l'établissement à leur plan de formation ;
- le suivi individualisé des étudiants et des stagiaires ;
- la satisfaction des usagers et des responsables d'établissement où sont nommés les CPE après leur passage par l'IUFM.

Au titre des *faiblesses* de la filière, il convient de noter les éléments suivants :

- la filière fonctionne de façon très indépendante et oublie les principes "fondateurs" de l'IUFM, en particulier la volonté de créer une culture commune de formation. La responsabilité n'en incombe d'ailleurs pas à la filière CPE. C'est l'IUFM qui doit faire un effort important pour réactualiser la formation commune et la faire revivre ;
- la création d'outils méthodologiques, par exemple pour le recrutement des étudiants, pour l'analyse des résultats au concours, ou encore la préparation des stages, doit être développée ;
- l'équipe de formateurs existe, mais fonctionne de façon plutôt informelle. Pour former un véritable réseau, chacun doit s'approprier le plan de formation et établir des contrats plus formalisés : contrats de stage, par exemple ;
- la vie étudiante est embryonnaire ; il faut développer le sentiment d'appartenance à l'IUFM, inciter les étudiants et les stagiaires à prendre des responsabilités dans ce domaine et à établir des relations avec leurs camarades des autres filières, avec qui ils seront appelés à travailler.

## **VIII - Les moyens d'accompagnement de la formation**

### **1 - La documentation**

La mission de documentation est assurée par le Centre d'information et de ressources pour la formation des maîtres (CIR FM), structure unique qui a pour objectif d'assurer l'information et la documentation des stagiaires et des formateurs de l'IUFM, ainsi que la mise à disposition des moyens de la recherche dans les domaines propres à l'établissement (didactique, sciences de l'éducation...).

Le CIR FM est placé sous l'autorité d'un directeur adjoint qui, en réunissant régulièrement les acteurs qui se consacrent à cette mission, assure la cohésion de la gestion et du fonctionnement des différents sites.

Le CIR FM actuel dispose de quatre implantations : deux sur le site de Rouen, une sur le site d'Evreux et un fonds documentaire de base au Havre. Il bénéficie historiquement de fonds anciens et importants, héritages des Écoles normales, présentés comme un soutien essentiel à la recherche en didactique. Les moyens disponibles sont déclarés suffisants pour répondre à la demande d'acquisition formulée par les formateurs (+ 2,3% en 3 ans soit 22000 volumes supplémentaires). La production des stagiaires (mémoires, dossiers..) y est peu importante et ouverte de façon restrictive à la consultation pour éviter un copiage abusif par les usagers en cours de formation.

La gestion des achats assure la complémentarité entre les sites de Rouen et de Mont Saint-Aignan dont les fonds sont destinés à fusionner ; elle est menée en concertation avec la bibliothèque universitaire. Le fonds documentaire de Rouen associe aux ouvrages spécialisés un fonds de littérature "Jeunesse" (documentaires, vulgarisation scientifique, fiction...) très utilisé par les formateurs et les stagiaires. Son développement est un élément important dans la politique de l'établissement. Il fait l'objet d'actions de formation pour les PE et les PLC (présentation, analyse et exploitation dans les classes) en relation avec les inspections académiques et la MAFPEN.

### **Les personnels**

Les sites d'implantation sont animés par un documentaliste, professeur certifié, aidé par des personnels temporaires. Si l'encadrement en professionnels de la documentation se révèle suffisant, le besoin en personnels qualifiés et permanents pour différentes tâches d'accompagnement se fait sentir et risque de s'accroître avec l'introduction massive des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; la restructuration et la mise à disposition de nouveaux locaux seront également à l'origine d'une demande accrue de la part des utilisateurs et d'un surcroît de travail pour les personnels.

### **Le fonctionnement**

L'utilisation des fonds documentaires est en libre accès et ouvert à l'ensemble des personnels et usagers. On note une fréquentation importante des stagiaires mais généralement de courte durée. Cette tendance, qui se traduit par un usage intensif de la photocopie, est renforcée par l'insuffisance des plages d'ouverture des centres documentaires.

Il conviendrait de faire évoluer l'organisation de la formation pour que les étudiants et stagiaires acquièrent une plus grande autonomie, et puissent consacrer davantage de temps à la recherche documentaire. La question de l'organisation des emplois du temps, de leur coordination avec les horaires d'ouverture des implantations documentaires devra être réexaminée.

## **2 - Les technologies de l'information et de la communication**

L'utilisation des TIC paraît au coeur des réflexions de l'IUFM, tant en termes de formation que de recherche. On ne mesure cependant pas bien le degré actuel d'adhésion des personnels et des usagers, et il est difficile d'identifier ce qui existe réellement des projets mis en perspective dans le plan de formation.

Les questions qui sont posées ne sont pas spécifiques à l'IUFM mais inhérentes au développement des TIC dans les établissements d'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de la documentation scientifique ou de leur utilisation dans la formation disciplinaire. Le développement de la politique en la matière passe simultanément par la formation des formateurs déjà présente à l'IUFM, par celle des stagiaires, par la production et l'acquisition d'outils pédagogiques et l'apprentissage de leur utilisation par les uns et les autres.

Les orientations prises par l'IUFM s'inscrivent dans une perspective de développement des TIC, par un soutien à l'acquisition de matériel, à des projets de recherche et à des projets d'expérimentation en matière de formation. La messagerie est envisagée comme un moyen de dialogue entre formateurs et stagiaires dans une organisation géographique éparpillée.

### **Les matériels existants**

L'IUFM compte environ une centaine de machines pour 7 salles et 2500 étudiants, dont 28 machines récentes et puissantes, soit une moyenne de 25 étudiants par machine. L'ensemble des centres de ressources documentaires bénéficie d'une vingtaine de machines. Un nombre identique est spécifiquement réservé aux enseignants. L'acquisition d'ordinateurs portables est envisagée pour permettre leur utilisation pendant les cours. Une salle d'une quinzaine d'ordinateurs est ouverte aux stagiaires, à raison de quatre heures par semaine et sous la responsabilité d'enseignants ou de personnels techniques chargés de les aider pour accéder à Internet. Cette salle est également disponible en permanence dès lors qu'il s'agit de production de documents.

La connexion au réseau Internet, qui a eu lieu en janvier 1997, s'est faite en liaison avec l'université. L'accès offert à la messagerie est actuellement utilisé par une trentaine de formateurs.

### **La formation aux TIC**

La formation intéresse tous les acteurs de l'IUFM et s'inscrit dans une perspective d'accès aux ressources documentaires, d'évolution des outils de gestion pédagogique et des méthodes d'apprentissage des stagiaires.

Pour ce qui concerne la documentation scientifique, la formation des formateurs s'appuie sur des dispositifs d'accompagnement à la consultation de bases de données : réalisation de notices et formation par des documentalistes. Une formation à la méthodologie de la recherche d'informations sur les réseaux est également proposée et assurée par les formateurs TIC de l'IUFM.

En termes de pédagogie, l'utilisation des TIC inclut la réalisation d'outils, l'évaluation et l'appropriation des ressources existantes par les disciplines. Elle suscite un travail coopératif de groupes de réflexions disciplinaires dont les échanges devraient être facilités par l'usage de la messagerie et un accès élargi grâce au réseau. Jusque-là les formations avaient essentiellement concerné la maîtrise de l'outil informatique pour la production de documents pédagogiques.

### **Les personnels**

L'IUFM s'appuie sur des formateurs particulièrement motivés par l'informatique, bénéficiant d'une décharge d'enseignement. Un technicien en informatique et trois enseignants professionnels de l'audiovisuel pour la réalisation de documents leur sont associés. L'entretien du réseau est également placé sous la responsabilité d'un enseignant.

Mais le câblage et la mise en réseau, l'entretien et la sécurité des matériels, la veille technologique en matière d'outils dont il est suggéré qu'elle soit organisée au plan national, sont des opérations complexes qui nécessitent un personnel très qualifié, insuffisant à l'IUFM.

### **Conclusion sur les technologies d'information et de communication**

À l'IUFM de Rouen comme ailleurs, le développement des TIC pose les diverses questions auxquelles tente de répondre la communauté des enseignants et des enseignants-



chercheurs. L'IUFM s'efforce de développer les TIC en accordant des décharges aux enseignants concernés et en faisant l'acquisition de matériels. Comme pour d'autres activités, se pose le problème de la reconnaissance de cet investissement dans la carrière des enseignants, de la valorisation des productions multimédia et de leur diffusion.

Les restructurations et les perspectives à court terme en matière de locaux de l'IUFM devraient permettre un développement significatif et une mobilisation plus large pour l'utilisation de ces technologies, dont on mesure bien l'importance dans la formation des stagiaires et dans l'usage qu'ils en feront durant leur carrière.

### **3 - Les relations internationales**

Dans ce domaine-là comme dans d'autres, l'IUFM est héritier des pratiques des Écoles normales. Dans ce contexte, les actions internationales ont consisté principalement en stages linguistiques. A cela se sont ajoutées progressivement des activités incluant un séjour à l'étranger, relatives à la connaissance des autres systèmes scolaires européens.

Les activités internationales de l'IUFM sont les suivantes :

- le perfectionnement linguistique ;
- la connaissance des pays de l'Union européenne et de leur systèmes éducatifs ;
- le stage en situation dans une école francophone à l'étranger ;
- le stage en entreprise à l'étranger ;
- l'observation d'activités scolaires à l'étranger.

Les activités sont régulées par un appel d'offres. Les formateurs intéressés sont appelés à remplir une fiche-projet décrivant les activités proposées et une fiche-gestion explicitant les modalités de financement.

Les partenaires sont essentiellement les pays européens. Les usagers concernés sont les stagiaires de deuxième année, principalement les PE. L'équipe responsable de ces activités est composée du directeur adjoint chargé du second degré, d'un formateur en histoire-géographie, de l'agent comptable et du secrétaire général.

Dans son dossier d'évaluation interne, l'IUFM fait état de certaines difficultés : les activités trop peu nombreuses pour le second degré, la juxtaposition des activités du premier et du second degrés, l'exclusivité anglophone pour les stages linguistiques, l'absence d'action dans un cadre communautaire officiel (contacts bilatéraux exclusivement).

### **Conclusion sur les relations internationales**

À terme, l'équipe des relations internationales devrait avoir non seulement un mandat de gestion d'activités, mais aussi celui de la mise en oeuvre d'une politique spécifique aux relations internationales. Cette politique préciserait les orientations qu'entend privilégier l'IUFM, notamment celle de l'intégration des activités à des structures communautaires européennes.

La mise en oeuvre des activités de relations internationales à l'IUFM de Rouen repose sur une équipe stable qui devrait être à même d'élaborer une politique en la matière. Cette équipe gagnerait toutefois à être élargie, de manière à pouvoir exploiter efficacement les ressources humaines et matérielles environnantes.

Pour que l'IUFM puisse se doter d'une véritable politique des relations internationales, les objectifs poursuivis, les modalités, le partage des responsabilités, les moyens disponibles, les partenariats, et les dispositifs de suivi et d'évaluation devront en être précisés.

## **IX - La vie de l'étudiant et du stagiaire**

### **1 - Les conditions de vie**

L'IUFM accueille un public important (2600 usagers en 1996-1997) avec la mission d'organiser les activités de formation et activités annexes qui s'y rattachent, de responsabiliser ce public, et de le rendre partie prenante du fonctionnement de cet organisme. Cette dernière mission est rendue très difficile :

- du fait du renouvellement continu du public : une minorité fréquente l'IUFM pendant deux ans, la plupart n'y passe qu'un an ;
- du fait de la multiplicité et de l'éloignement des sites de formation : quatre sites pour l'IUFM, deux universités, des lieux de stages innombrables.

#### ***La vie matérielle***

L'IUFM, qui donne la priorité à l'efficacité de la formation, s'efforce d'organiser au mieux le fonctionnement du centre en facilitant la vie matérielle des usagers et en répondant du mieux possible à leurs problèmes individuels. Les usagers trouvent à l'IUFM de bonnes conditions d'accueil, une information claire sur le plan de formation, le concours, le calendrier et l'organisation matérielle sous la forme d'un guide d'accueil mis à jour chaque année et diversifié par filière et année de formation.

L'IUFM s'efforce de faciliter au maximum l'emploi du temps : regroupement de certaines journées pour réduire les déplacements, prise en compte du domicile pour les lieux de stages, horaires de cours compatibles avec ceux des trains... Les difficultés d'emploi du temps qui subsistent sont dues pour l'essentiel au manque de grandes salles (mais la restructuration des locaux va y remédier) et au chevauchement des activités entre l'université et l'IUFM, problème non encore totalement résolu malgré des progrès certains.

L'IUFM cherche également à améliorer les conditions matérielles qui permettent de gagner du temps : places de parking, restauration sur place (et parfois hébergement), photocopieuses à disposition...

Sur tous ces points, l'IUFM atteint les objectifs qu'il s'est fixé dans son projet d'établissement. Par contre, il éprouve beaucoup de difficultés à susciter une prise en charge de leur vie culturelle par les étudiants et à les faire réellement participer aux instances institutionnelles ou locales.

L'IUFM organise lui-même certaines manifestations culturelles, de haut niveau, et qui connaissent un succès certain. Elles sont souvent l'aboutissement ou le prolongement de travaux de formation qui ont motivé les étudiants. Les autres activités qui fonctionnent relativement bien sont les activités occasionnelles, par exemple un voyage de promotion, les soirées qui ont lieu à l'initiative des formateurs, et les soirées récréatives qui réunissent les étudiants d'une même filière, c'est-à-dire des activités qui ne demandent pas un investissement prolongé. Mais ce ne sont pas des activités fédératrices, permettant de rencontrer les autres étudiants ou stagiaires et donnant un sentiment d'appartenance à l'IUFM.

### ***La participation des étudiants et stagiaires à la vie de l'IUFM***

Les chiffres fournis concernant la participation des usagers aux élections du CA et du CSP montrent une progression nette à l'occasion du scrutin du 2 décembre 1997 : peut-on y déceler les conséquences du choix d'une date plus favorable et d'un effort pour sensibiliser les électeurs ?

Par ailleurs, le système de délégués dont s'est doté l'IUFM fonctionne de façon satisfaisante : chaque filière, pour chaque année, élit ou choisit un ou deux représentants (à l'image des délégués de classe au lycée). Ces délégués représentent leurs camarades et participent régulièrement à des réunions d'information prévues dans le calendrier annuel : ce système facilite beaucoup la communication entre les responsables, les formateurs et les usagers, et les délégués sont des relais efficaces.

L'IUFM est conscient de l'insuffisance, pour ne pas dire de l'absence de participation et d'implication des usagers dans le fonctionnement de l'institution. Son projet de faire vivre une association regroupant les anciens et les actuels usagers de l'IUFM, à la façon des bureaux d'élèves des grandes écoles, mérite d'être remis à l'ordre du jour. Il lui faut trouver un moyen de fédérer davantage les étudiants et les stagiaires, et de leur donner un sentiment d'appartenance à l'institution, si l'on veut que l'IUFM soit autre chose qu'une juxtaposition de formations.

## **2 - Les activités socio-culturelles**

L'IUFM de l'académie de Rouen a reçu en héritage les structures d'accompagnement qui existaient dans les Écoles normales de l'Eure et de la Seine-Maritime, à savoir les foyers socio-éducatifs et les associations sportives.

D'une façon générale, se pose la question de l'implication et de la disponibilité des usagers dans ce qui n'apparaît pas comme directement lié à leur préoccupation prioritaire : réussir au concours la première année et valider leur formation professionnelle à l'issue de la deuxième année. La difficulté est renforcée par la diversité des statuts et la disparité des âges des stagiaires, ainsi que par la faiblesse du temps passé dans les locaux de l'IUFM. Par ailleurs, même si l'aspect formateur des activités socio-culturelles est souligné, ces activités reposent essentiellement sur le bénévolat.

Les PE constitue le public le plus concerné par les activités socio-culturelles. Présents à l'IUFM la plus grande partie du temps, ils en constituent le groupe le plus important, représentant plus du tiers de l'effectif total de l'institut.

### **Le site d'Évreux**

Le site d'Evreux comporte un foyer socio-éducatif, créé en 1995 sous forme d'association, où se sont maintenus différents services (photocopieur, cafétéria, soirées, abonnement à Canal +...) des activités artistiques (photo, poterie..) et culturelles en partenariat avec la DRAC (lecture, théâtre, cinéma, billetterie..). Bien que perçu comme marginal, le foyer enregistre un regain d'intérêt depuis deux ans. Son financement résulte du bénéfice sur les services, d'une cotisation annuelle de 50 F et d'un soutien de l'IUFM à hauteur de 10 000 F. Un projet d'association réunissant les stagiaires en cours d'études et les anciens de l'IUFM permettrait la valorisation de la formation par ces derniers, et une ouverture des stagiaires au monde local et à la vie publique. La mise en place, en 1996, d'un comité de vigilance citoyenne a permis de provoquer des débats sur des problèmes de société.

Les activités sportives proposées en dehors des plans de formation sont perçues comme une occasion de rencontre entre les différentes catégories d'étudiants et stagiaires de l'IUFM. Les

étudiants qui se sont exprimés soulignent que le site d'Evreux offre une meilleure convivialité, une meilleure diffusion de l'information et une meilleure intégration que celui de Rouen - Mont Saint-Aignan.

## **Le site de Rouen**

Sur le site de Rouen, les anciennes structures perdurent en l'état, ne tirant leur subsistance que des prestations de service. Le fonctionnement du foyer socio-éducatif de Seine-Maritime souffre considérablement du manque d'information et d'implication des usagers. Le caractère "consommateur" des stagiaires, peu enclins à s'investir comme acteurs dans des activités jugées en marge de leur formation, est souligné.

# **X - La formation continue**

## **1 - La formation continue du premier degré**

La formation continue des personnels du premier degré relève de la compétence des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale. L'IUFM a donc deux partenaires : l'Inspection de l'Éure et celle de la Seine-Maritime. Dans chaque département, il existe un conseil départemental de la Formation auquel participent le directeur de l'IUFM, des représentants des formateurs de l'IUFM désignés par le Conseil scientifique et pédagogique de l'IUFM.

Ces conseils ont pour mission d'établir un bilan annuel de la mise en oeuvre du plan ; de définir la politique départementale qui doit concilier les orientations nationales, les projets d'école, et les moyens budgétaires mis à disposition ; de lancer un appel d'offres aux différents partenaires de la formation continue ; de traiter les propositions faites par les acteurs sollicités.

La participation de l'IUFM à la formation continue est formalisée, dans chaque département, par une convention signée par l'inspecteur d'académie et le directeur de l'IUFM, convention qui fait l'objet d'un avenant annuel à la fois horaire et budgétaire : l'IUFM met à disposition des professeurs stagiaires, en remplacement des personnels titulaires en stage de formation continue ; en outre, il fournit des locaux et du personnel pour l'organisation et le déroulement d'une partie de ces stages.

## **2 - La formation continue du second degré**

Jusqu'à une date récente, la formation continue du second degré relevait de la responsabilité de la MAFPEN, et l'IUFM de Rouen s'était contenté jusqu'alors de répondre au cas par cas à certaines demandes, sans définir de politique précise dans ce domaine.

Dans les faits, les formateurs IUFM étaient très souvent sollicités par la MAFPEN ou par les IPR pour intervenir dans la formation continue des enseignants du second degré, que ce soit à titre personnel ou en tant que représentant de l'IUFM. Inversement, il arrivait à l'IUFM de faire appel à des personnes - ressources de la MAFPEN, de sorte qu'une collaboration de fait s'était instituée entre les deux organismes.

Dès le départ, l'IUFM avait envisagé d'établir une convention avec la MAFPEN pour définir les champs et les modalités d'action respectifs ; une convention a effectivement été signée, mais il s'agit davantage d'un accord de gestion des intervenants que d'un accord de politique

commune : la prise en charge dépendait plus du statut de l'intervenant (formateur associé, déchargé, etc...) que de la nature de l'intervention.

Les formateurs IUFM intervenaient en formation continue dans plusieurs domaines, en collaboration avec la MAFPEN : ils assuraient (ponctuellement) la préparation aux concours interne, la formation de formateurs ou encore l'accueil des nouveaux fonctionnaires. Ils s'occupaient également de l'accompagnement des nouveaux professeurs : il s'agissait d'aider à la prise de fonctions, d'organiser pour certains une formation à la deuxième valence en concertation avec les IPR, de répondre aux préoccupations pédagogiques des jeunes professeurs, de sensibiliser les chefs d'établissement à l'accueil de ces enseignants ou encore de proposer une aide au quotidien à ceux qui sont en difficulté ; pour ce faire, des professeurs-ressources d'appui pédagogique (PRAP) étaient implantés dans chaque district par la MAFPEN ; ceux-ci organisaient aussi des ateliers d'échange de pratiques. L' IUFM participaient à leur désignation, en s'appuyant sur son réseau de formateurs et de tuteurs.

Une autre forme de partenariat informel s'était établie avec la MAFPEN pour l'utilisation et le fonctionnement du CRANTE (Centre de ressources académique pour les nouvelles technologies éducatives), issu du centre de formation lourde à l'informatique. L'IUFM et la MAFPEN utilisaient ensemble serveur et réseau en fonction de leurs besoins.

Un colloque a été organisé en avril 1997, conjointement par l'IUFM et la MAFPEN, sur le thème "Enseigner dans des conditions difficiles". Les actes sont en cours de publication.

### **Conclusion sur la formation continue du second degré**

L'IUFM intervenait fréquemment dans la formation continue du second degré, même si ce n'était pas toujours ès qualité, sous forme de partenariat avec la MAFPEN. Dans une académie de la taille de celle de Rouen, les compétences respectives des formateurs sont clairement identifiées, les formateurs se connaissent bien entre eux et intervenaient indifféremment dans l'une ou l'autre des structures. Certains même appartenaient officiellement aux deux. C'est pourquoi le besoin de formaliser leurs relations n'avait pas encore débouché sur une convention globale. L'IUFM est néanmoins conscient que la formation initiale doit se situer dans la perspective d'une formation plus large, inscrite dans la durée : la dimension professionnelle du métier d'enseignant est telle qu'il est impossible de s'y préparer en un an.

Les récentes orientations ministérielles vont modifier sensiblement les données du problème en confiant à l'IUFM les responsabilités qui incombait naguère aux MAFPEN. La mise en oeuvre du plan de formation appartient désormais complètement aux IUFM.

## **XI - La formation de formateurs**

L'offre de formation des formateurs est élaborée par le GReFF (cf. infra), et évolue d'une année à l'autre en fonction des demandes émanant des DFR (cf. infra) et des priorités de l'IUFM. Cette offre se présente sous forme de conférences, séminaires, groupes de réflexion, stages ; elle intéresse des approches disciplinaires ou transversales et des aspects de l'ingénierie des formations. Elle est propre à l'IUFM ou peut faire appel à des instances externes (MAFPEN, colloques, congrès).

Les formations sont offertes à l'ensemble des formateurs de l'IUFM ainsi qu'aux formateurs associés (IMF, MAT, conseillers pédagogiques, chefs d'établissement) intervenant dans la formation générale et professionnelle. Leur participation se fait sur la base du volontariat ; il est prévu de réaliser un bulletin pour assurer la diffusion de l'information la plus large.

A travers cette approche, on perçoit un esprit d'ouverture, la volonté de créer une dynamique d'établissement et un souci de mutualisation associant tous les acteurs du système à des débats animés par des formateurs IUFM ou à des conférences présentant des points d'actualité ou des innovations pédagogiques en rapport avec la recherche.

L'organisation de cette formation n'est pas sans poser des problèmes de compatibilité d'emploi du temps, de rémunération des intervenants ou de prise en compte dans leur service. Le temps de formation (à l'exclusion des conférences) est intégré dans les services des formateurs du premier degré et pris sur le temps libre des autres catégories de formateurs.

Enfin, se pose la question de la valorisation de ces actions de formation ; s'agit-il de formations diplômantes ? L'ensemble suscite un besoin de clarification.

En 1996-1997, les stages ont porté sur les technologies d'information et de communication (utilisation des outils fondamentaux de l'informatique, découverte des produits multimédia, recherche d'informations et interrogation de banques de données), à raison de deux heures par semaine pour un groupe de 12 stagiaires et d'une dizaine de conférences. Les actions prévues pour 1997-1998 associent des conférences sur la polyvalence pour les PE ; le point sur la didactique de certaines disciplines ; des conférences-débats sur la citoyenneté, l'innovation en ZEP, Internet, la formation relationnelle des enseignants ; des stages d'initiation à la méthodologie de la recherche et aux technologies d'information et de communication.

La formation des formateurs associés (IMF) du premier degré implique des besoins spécifiques liés à leur statut, à leur certification, et à leur mission d'accueil et de conseil des stagiaires PE dans les stages de pratique accompagnée. Ces besoins sont satisfaits au cours de stages d'une semaine organisés spécifiquement à leur intention. Le nombre insuffisant d'IMF et le recrutement de maîtres d'accueil temporaires (MAT) pour répondre au besoin d'encadrement des stagiaires ont conduit à la mise en place de stages de deux jours où leur sont présentés l'IUFM, la formation dispensée sur les deux années ainsi que les modalités de validation des stages effectués par les étudiants et stagiaires PE. Un partenariat avec l'Inspection académique en Seine-Maritime permet de mieux définir la politique d'admission et de validation de la formation des PE dans un souci de qualité partagé.

### **Conclusion sur la formation des formateurs**

La politique de formation des formateurs qui tente d'associer l'ensemble des intervenants, dans la formation professionnelle plus particulièrement, apparaît avec la recherche comme un levier fort de l'évolution du plan de formation. Il convient sans doute de clarifier certaines procédures pour faciliter et stimuler la participation du plus grand nombre.

## **XII - La recherche**

L'élaboration du projet d'établissement a conduit à envisager le développement de la recherche en liaison étroite avec la formation des formateurs, qu'ils soient en poste à l'IUFM ou formateurs associés. Un groupe de recensement a été mis en place pour mener une enquête auprès des différents acteurs de la formation à l'IUFM afin d'identifier les travaux déjà réalisés et les thématiques de recherche engagées par les enseignants-chercheurs (17 maîtres de conférences et trois professeurs) et les enseignants du second degré. L'enquête a également associé les IMF et tuteurs, invités à se prononcer sur leurs attentes en matière de formation.

On note dans cette démarche le souci d'associer les différentes catégories d'intervenants dans la formation des stagiaires de l'IUFM et de fédérer les réflexions, menées jusque-là de façon individuelle et dispersée.

Une bonne partie des enseignants-chercheurs (environ la moitié) effectue des recherches fondamentales en continuité avec les recherches qu'ils ont menées avant leur recrutement à l'IUFM, à l'université de Rouen ou dans un autre établissement plus ou moins éloigné (en région parisienne notamment). Parmi ceux-ci, certains développent une recherche en liaison avec la formation et l'éducation (psychologie, sociologie de l'éducation, didactique des disciplines).

Aucun partenariat institutionnel avec des laboratoires universitaires n'est constitué malgré des tentatives de création de groupes de recherche associant des chercheurs IUFM en Sciences de l'Éducation, Psychologie ou Sociologie. Les relations qui ont pu être tissées restent personnelles et ponctuelles. Malgré des initiatives, l'évolution vers des liens plus formels dans le domaine des Sciences de l'Éducation semble difficile.

Les axes de recherche qui sont identifiés à l'IUFM s'apparentent plutôt à de la recherche-action ou de la recherche "appliquée". Ainsi se pose la question du statut scientifique de cette recherche et de sa valorisation en regard des critères qui prévalent dans l'évaluation de la recherche universitaire.

Les recherches en éducation spécifiques à l'IUFM sont actuellement valorisées par des interventions des enseignants-chercheurs lors de colloques, congrès et séminaires ; on note le petit nombre de publications écrites dans des revues à comité de lecture. L'IUFM assure la publication d'une revue d'Histoire et de Géographie où se trouvent associés des articles scientifiques et des articles à visée didactique ou pédagogique. Cette revue pourrait s'ouvrir à la publication de travaux d'étudiants. La mise en oeuvre de cahiers de l'IUFM est envisagée.

Par ailleurs, des formateurs du second degré sont engagés dans des travaux individuels ou dans des structures hors IUFM (INRP, IREM...) qui conduisent à des documents pédagogiques écrits ou multimédia, à la participation à des séminaires et à des ouvrages.

Actuellement, l'élaboration de projets de recherche propres à l'IUFM s'appuie sur des structures originales d'animation et de réflexion : Les départements de formation et de recherche (DFR), au nombre de cinq, et le Groupe pour la recherche et la formation des formateurs (GReFF).

Un **DFR** est une structure d'animation pédagogique et de recherche à laquelle appartient toute personne exerçant une mission de formation à l'IUFM . Son activité se fonde sur les besoins et activités des formateurs, les besoins des usagers étant pris en compte dans le cadre des filières. Chaque DFR est doté d'une équipe de coordination en charge de la communication interne et externe et de la régulation des participations à des colloques. Des journées de travail entre DFR assurent l'articulation de leurs actions et la diffusion de "brèves" (IUFM-Info) contribue au dispositif de circulation de l'information. Le soutien aux DFR se traduit par l'attribution d'heures de décharge (30 à 45 HTD par département) auxquelles s'ajoutent des aides complémentaires pour chaque projet retenu, après accord du directeur.

Après appel d'offres et sur la base des propositions recueillies, il s'agit de dégager et d'organiser des regroupements. Ainsi ont été identifiées trois catégories :

- les projets qui ont pour objet l'étude de terrain interne à l'IUFM ;
- les projets qui étudient la formation dans d'autres établissements ;
- les projets centrés sur les savoirs scientifiques (didactique, production d'outils...).

Créé en 1997, le **GReFF** regroupe cinq enseignants-chercheurs et un IMF, équipe au sein de laquelle on compte deux représentants des DFR et deux membres du CSP. Il constitue une structure de coordination des projets de recherche et de formation des formateurs émanant des DFR qui sont ensuite soumis au Conseil scientifique et pédagogique, puis au Conseil d'administration de l'IUFM.

La priorité devrait être donnée aux travaux concernant la formation à l'IUFM : amélioration de la préparation aux concours, professionnalisation de la formation des stagiaires

(didactique, TIC, polyvalence, observation...), après évaluation sur la base de rapports internes et validation par le Conseil scientifique et pédagogique.

Cette organisation, dont on comprend bien la logique et l'intérêt en termes de mobilisation et de concertation, se superpose à d'autres découpages (filiales, coordination de site...) et peut faire naître, dans une première approche, un sentiment de confusion qui nuit à la lisibilité de l'ensemble. On ne mesure pas clairement le degré de mobilisation que suscitent ces structures. Néanmoins il faut souhaiter que l'effort se poursuive :

- que l'établissement rende sa structuration plus lisible en évitant une trop grande dispersion des choix ;
  - qu'il instaure des partenariats forts qui confortent la légitimité des actions menées ;
- l'idée de mise en réseau inter-IUFM paraît intéressante ;
- qu'il valorise les travaux de recherche et les actions de formation des formateurs, à titre individuel par la reconnaissance en termes de services et de carrière, et à titre institutionnel par une évaluation externe.

Le soutien de l'institution au développement des activités de recherche s'est traduit jusque-là par des décharges d'enseignement pour la préparation de thèses (3 IUFM, 8 INRP), le financement de missions et de participation à des congrès et le soutien apporté par la direction à des actions ponctuelles sur une enveloppe de moyens prévue à cet effet.



**IUFM de l'Académie de Rouen**

---

**LE GOUVERNEMENT**

---



## **I - L'organisation interne**

L'IUFM a fait plusieurs choix stratégiques.

- Les deux lieux de formation que constituaient les anciennes Écoles normales de Rouen et de Mont Saint-Aignan vont être regroupés en une seule entité à Mont Saint-Aignan, à proximité de l'université et du CRDP. Ce site accueille l'administration centrale de l'IUFM, ainsi que les services de formation (académique pour le second degré et départemental pour le premier degré de la Seine-Maritime). La concentration des services académiques sera facilitée par la fermeture, à la rentrée 1998, de l'implantation de Rouen. Ceci permettra aussi un renforcement en moyens administratifs et personnels de service du site de Mont Saint-Aignan.

- L'IUFM a souhaité conforter et développer le site d'Évreux à partir des activités existantes - les formations initiale et continue du premier degré -, ce qui a donné lieu à la nomination d'un responsable pédagogique et d'un administratif, gestionnaire du site : ce dernier a également la charge du bureau académique des traitements des personnels de l'IUFM ; la localisation de ce service à Évreux a pour objectif d'intégrer le responsable administratif de ce site à l'équipe dirigeante de l'IUFM en lui attribuant un dossier de niveau académique.

- Au Havre, pour tenir compte de l'existence des préparations aux concours du second degré assurés par l'université, l'IUFM a créé une antenne avec le soutien des autorités académiques et l'appui du Conseil régional. Les effectifs actuels ne permettent pas de doter cette antenne de moyens, au même titre qu'un site : les usagers sont gérés par les services de formation de Rouen. Il faut noter cependant la création d'un poste de secrétariat à temps plein et le développement du centre de documentation.

### **1 - L'organisation administrative**

A l'origine, il existait trois Écoles normales avec leurs locaux (Rouen, Mont Saint-Aignan et Evreux). L'administration du CPR disposait d'un secrétariat au rectorat et de locaux spécifiques pour la formation des stagiaires du second degré. Les préparations aux concours relevaient uniquement des universités qui ne leur réservaient pas de locaux spécifiques. L'IUFM a pu s'appuyer sur les moyens et les personnels des Écoles normales pour développer des services entièrement nouveaux.

L'IUFM a créé ex nihilo un service des admissions et des inscriptions qui organise le travail des différentes instances réglementaires et intermédiaires traitant de ces dossiers :

- élaboration des barèmes, gestion des dossiers, préparation des entretiens, établissement des listes pour les admissions ;
- accueil des étudiants, élaboration des dossiers, délivrance des cartes d'étudiants pour les inscriptions.

L'IUFM dispose également de services de scolarité à Mont Saint-Aignan et Evreux : ces services ont pour particularité d'être communs aux premier et au second degrés, ce qui montre une volonté de faire le lien entre futurs enseignants des écoles d'une part, des lycées et collèges d'autre part. La division des services de scolarité en sous-services se fait entre première et deuxième année.

Autre création de l'IUFM, le service du personnel et des affaires générales assume la gestion de nombreux dossiers académiques :

- les emplois des enseignants et des non-enseignants (créations, vacances) ;

- le recrutement des enseignants (commission de spécialistes pour les enseignants-chercheurs, commissions spécifiques pour le recrutement des enseignants du second degré) ;
- la gestion des carrières de tous les personnels ;
- la gestion des instances statutaires (CA et CSP) ;
- la gestion des conventions avec les universités de rattachement.

Le service informatique est amené à se développer mais manque encore de cadres et de techniciens, tant dans le domaine de la gestion que dans celui de la pédagogie. L'extrême mobilité des cadres et des techniciens recrutés perturbe l'effort engagé de longue date par l'IUFM dans ce domaine.

## Conclusion

On constate l'absence d'un service de communication interne et externe qui s'avère pourtant nécessaire, aux dires des responsables même : cette structure répondrait à une attente très forte des personnels et des partenaires. Par ailleurs, on peut s'étonner de la répartition actuelle des rôles dans l'équipe de direction, répartition qui résulte essentiellement de l'histoire de l'établissement, des dates d'arrivée et du profil de chacun des acteurs de l'équipe dirigeante, et qui ne confère pas au secrétariat général l'importance qu'il devrait avoir dans l'institution.

## 2 - L'organisation scientifique et pédagogique

L'évolution des structures intermédiaires mises en place est un révélateur des difficultés à construire l'IUFM à partir des composantes antérieures : le poids des différentes corporations, leurs intérêts divergents, leurs cultures spécifiques, les particularités des divers métiers d'enseignants font de la construction d'un ensemble cohérent un exercice de longue haleine.

L'expérience a prouvé que certaines initiatives, bien qu'approuvées par les instances, pouvaient se heurter à certaines résistances au moment de leur mise en oeuvre. L'équipe de direction a donc veillé à promouvoir un schéma volontariste mais étalé dans le temps. Cette stratégie a permis de mieux dépasser certaines contraintes et réticences liées au passé, et de concilier les attentes des différents acteurs, personnels et usagers.

On a constaté l'échec des départements disciplinaires calqués sur ceux des universités où, quels que soient les diplômes, on se regroupe entre enseignants de la même discipline. A l'IUFM, il est par exemple difficile de faire réfléchir ensemble tous les enseignants de Lettres (universitaires des préparations aux CAPES, professeurs de français des PE ...).

L'IUFM a récemment expérimenté trois structures intermédiaires :

- la première avec une entrée "usagers" est un lieu de concertation entre étudiants ou stagiaires et formateurs d'un même concours ou métier : *les filières* (PLC maths, PLP2 Lettres-Histoire, PE...). Ce mode de structuration a pour inconvénient de conforter les cloisonnements : les étudiants des diverses filières se rencontrent peu. Il existe ainsi 29 filières à l'IUFM de Rouen.

- la deuxième avec une entrée "géographique" réunit les personnels et acteurs d'un même site : *le conseil de site* est de création trop récente pour que l'on puisse juger de son rôle réel. Sa mission est de faciliter le fonctionnement au quotidien de la vie de tous.

- la troisième structure, sans doute la plus originale, marque la volonté de progresser patiemment. Elle regroupe les formateurs par "champ disciplinaire" : les DFR ou *départements formation-recherche*. Il existe cinq DFR (Mathématiques et Sciences expérimentales, Disciplines technologiques et professionnelles, Lettres et Langues, Histoire-Géographie-Arts, STAPS et Formation générale). Il semble nécessaire de renforcer leur caractère de force de proposition pour le CSP et le CA sous peine de voir les usagers et personnels désertier ces instances intermédiaires.

Sans aucun pouvoir ni en termes pédagogiques, ni en termes de gestion de service ou de moyens financiers, les DFR doivent au moins être consultés avant les débats au CSP, par exemple sur le profil des postes à créer ou publier, les aménagements de formation à effectuer ...

En outre, il est difficile de situer et de comprendre le rôle du GReFF (Groupe de recherche et de formation de formateurs) et les relations avec les structures précédentes (cf. supra). Cela devrait être précisé lorsqu'une politique de recherche à l'IUFM sera mieux définie.

## **Conclusion**

L'IUFM de Rouen évolue rapidement vers un système très centralisé, tant sur le plan administratif que pédagogique. La très grande majorité des usagers et du personnel va se trouver dès la rentrée 1998 sur le seul site de Mont Saint-Aignan. L'antenne du Havre découle d'une volonté de l'IUFM, soutenue par les élus locaux, d'être présent dans cette agglomération importante dotée d'une université. Cependant, l'IUFM gagnerait à renforcer cette antenne en la dotant de moyens humains plus importants et à lui conférer rapidement un statut comparable à celui d'Évreux. Le site d'Évreux cultive de façon très affirmée sa spécificité et sa culture d'École normale. On regrettera ainsi le refus des responsables de ce site de se rapprocher des autres implantations universitaires, notamment de l'IUT, pour traiter des problèmes de vie étudiante, et l'absence d'ouverture sur l'extérieur dans le domaine culturel. Par ailleurs, il convient de noter que le site d'Évreux ne compte aucun enseignant-chercheur.

Si l'IUFM a indéniablement accompli un travail patient et réaliste pour créer des structures intermédiaires, il faudrait maintenant qu'il n'hésite pas à leur donner plus d'autonomie et de responsabilités.

## **3 - L'équipe de direction**

### **Historique et évolution**

La constitution de l'équipe des directeurs adjoints devait tenir compte de la présence de trois anciens directeurs d'Écoles normales. Dès l'origine, l'un a été nommé inspecteur d'académie adjoint dans l'Oise, un autre est devenu chef MAFPEN. Ces départs ont permis au directeur d'équilibrer son équipe, dès lors constituée d'un inspecteur pédagogique régional ancien directeur d'École normale, d'un inspecteur pédagogique régional disciplinaire (2ème degré) et d'un universitaire (maître de conférences en Sociologie).

L'ancien directeur d'École normale est chargé de la formation continue, l'IPR des formations du deuxième degré et l'enseignant-chercheur de la formation générale et professionnelle et de la recherche. Le premier degré est confié à un chargé de mission (inspecteur de l'éducation nationale). L'élection de l'enseignant-chercheur à un poste de doyen à l'université a amené l'équipe à sa composition actuelle : un inspecteur pédagogique régional ex-directeur d'École normale, un inspecteur pédagogique régional et un inspecteur de l'Éducation nationale, devenu directeur adjoint. On constate l'absence d'enseignant-chercheur dans l'équipe des directeurs adjoints. Seul le directeur est enseignant-chercheur.

L'équipe, assez homogène, qui se définit elle-même comme une équipe de professionnels de la gestion et de la formation, a une connaissance réelle du fonctionnement des institutions scolaires et de l'Éducation nationale.

## **Fonctionnement de l'équipe**

Rapidement, d'autres personnes sont venues renforcer l'équipe pour permettre un meilleur fonctionnement quotidien des formations (quatre chargés de mission pour le premier degré et trois pour le second degré). Ceux-ci sont des IEN et des enseignants du second degré, partiellement ou totalement déchargés de cours. Ils exercent leur mission avec peu de délégation de pouvoir et ne bénéficient d'aucune autonomie, ni financière, ni pédagogique. Leurs tâches et responsabilités sont généralement bien comprises par les étudiants, stagiaires et formateurs.

Les chargés de mission pédagogiques fonctionnent avec l'ensemble de la direction même s'ils privilégient les relations avec les directeurs adjoints de leur secteur. Le fonctionnement est clair pour le second degré, il l'est moins pour le premier degré qui relève actuellement de deux directeurs adjoints.

## **Partage des responsabilités**

L'IUFM affiche une volonté forte de fonctionner collectivement. Chaque directeur adjoint exerce des responsabilités dans un secteur de formation (premier ou second degré) mais aussi dans un domaine transversal (communication, admission, relations internationales, recherche, formation continue, vie étudiante). Il existe peu de réunions à date fixe mais des contacts quotidiens entre le directeur et chaque directeur adjoint.

## **Conclusion**

Le directeur, parfaitement informé, est le seul vrai décideur sur l'ensemble des dossiers, la plupart des décisions étant prises sur proposition ou consultation du directeur adjoint concerné et parfois après avis de l'ensemble de l'équipe. On constate peu de délégation de responsabilités du directeur aux directeurs adjoints ou au secrétaire général.

On remarquera aussi l'absence d'un organigramme connu de tous. Seul un projet d'annuaire existe mais demeure confidentiel. Cela a pu être nécessaire dans les premières années pour constituer une culture d'établissement, mais il est maintenant indispensable d'élaborer un organigramme lisible à la fois pour les usagers et les partenaires de l'IUFM.

On peut aussi s'interroger sur le mode de désignation des directeurs adjoints : nommés par le Ministre pour cinq ans, ils sont choisis par le directeur sans avis du Conseil d'administration. Un blocage en cas de conflit est possible, en particulier en cas de changement de directeur. Le "statut" des directeurs adjoints est donc ambigu. Il serait préférable de se rapprocher de la situation des vice-présidents des universités. Cette situation n'est évidemment pas spécifique à l'IUFM puisqu'elle relève d'une réglementation générale applicable à tous les IUFM.

Il convient encore de noter que l'agent comptable est aussi directeur des services financiers (pratique courante dans les IUFM) et, ce qui est plus surprenant, gestionnaire du site de Rouen ; cette situation devrait être réglée à la rentrée 1998 avec la fermeture de cette implantation.

## **II - Le fonctionnement des instances**

### **1 - Le Conseil d'administration (CA)**

#### ***La composition***

Présidé par le recteur, mis en place en février 1992 et renouvelé fin 1995, il est composé de 38 membres. Il comprend 8 représentants des universités (5 pour l'université de Rouen et 3 pour celle du Havre), 8 représentants du personnel enseignant (2 professeurs des universités, 2 maîtres de conférences et 4 autres, dont actuellement 1 professeur agrégé de l'IUFM, 2 enseignants associés et 1 instituteur - maître formateur), 2 représentants du personnel IATOS, 4 usagers en formation initiale (3 professeurs des écoles et un professeur de lycée professionnel), 4 représentants des usagers de la formation continue (en fait, des représentants des syndicats enseignants), 6 représentants des collectivités locales (le Conseil régional, les 2 Conseils généraux, les 3 maires), 4 membres des corps d'inspection et 2 personnalités choisies par le CA (dont un proviseur). L'équipe de direction tout entière participe aux réunions du CA avec voix consultative.

Le CA se réunit en moyenne 4 fois par an. Le nombre des réunions est limité du fait de la présence obligatoire du recteur.

#### ***Le rôle effectif du Conseil***

Conformément à sa mission statutaire, le Conseil débat et décide du budget, des créations et des publications d'emplois, de la politique d'admission, de la carte des formations, des plans de formation, des conventions avec les partenaires, des structures de l'établissement.

En ce qui concerne la formation, il conduit ses travaux après l'étude des dossiers par le Conseil scientifique et pédagogique. Notons toutefois l'absence de débat sur la recherche depuis 1992.

#### ***Le fonctionnement du Conseil***

Les réunions du Conseil sont précédées d'une rencontre entre le recteur et le directeur de l'IUFM. Le recteur peut donc aisément présider et diriger les débats même si l'on constate que c'est l'équipe de direction qui prépare, présente et défend les dossiers.

Sur le déroulement des séances, les avis sont convergents : un fort absentéisme et un vote par procuration élevé. Les responsables des collectivités locales, les présidents d'université et certains membres des corps d'inspection sont souvent absents et leurs interventions rares. Les représentants des universités ne s'intéressent qu'aux préparations aux concours du second degré et à la politique d'admission dans ces filières. Les personnels IATOS prennent peu la parole. Les élus étudiants ou stagiaires, dont le mandat est forcément bref, interviennent sur des problèmes concrets mais ponctuels. C'est pourquoi l'essentiel des questions et des débats est le fait des personnels enseignants en poste à l'IUFM et des organisations syndicales des enseignants. Les références à des débats nationaux concernant les IUFM ou à des problèmes académiques (nombre de postes au concours, affectation des sortants IUFM ...) sont fréquentes et longues.

Les discussions semblent formelles, peu libres. En outre, les enseignants non enseignants-chercheurs se considèrent comme fortement sous-représentés et mettent en cause la

composition du Conseil qui fait la part belle aux institutionnels (collectivités, gestionnaires de l'Éducation nationale, universités) au détriment des acteurs les plus directs et les plus nombreux de l'IUFM. Sur le plan arithmétique, ces critiques sont fondées, mais elles le sont moins si l'on considère le positionnement de l'IUFM, situé à la charnière de ces institutions (Éducation nationale et universités).

D'autre part, on constate que la plupart des membres du CA considèrent, sans que cela les choque toujours, qu'une majorité est acquise a priori aux propositions du recteur et du directeur. Le système des procurations reçues et donc détenues par "l'administration" lui donne une majorité systématique, compte tenu du vote "légitimiste" des universitaires. L'examen des procès-verbaux montre cependant que les choix importants ont bien été faits après débat en Conseil.

Enfin, on regrettera l'absence d'une politique de formation des maîtres à l'université de Rouen. On n'observe aucune cohérence dans les interventions des universitaires.

## **Conclusion**

Un certain nombre de mesures seraient susceptibles d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'administration:

- L'ensemble des acteurs et partenaires de l'IUFM devraient être mieux informés des missions et des débats des instances officielles de l'IUFM et, en particulier, du rôle spécifique du CA. Cela devrait permettre une meilleure participation au Conseil des corps d'inspection, des universitaires et des étudiants.

- L'articulation entre CA et CSP peut être améliorée. Certains, par manque d'information, ont tendance à vouloir reprendre les discussions qui ont déjà eu lieu au CSP. D'autres mettent en cause le fait que ce soit l'équipe de direction qui se fasse l'écho du CSP, et non son président. On peut en effet suggérer que celui-ci soit invité au CA.

- Une meilleure anticipation de la direction éviterait de donner l'impression que les décisions sont arrêtées sans concertation préalable. Ainsi, la discussion sur les demandes de postes pourrait avoir lieu en juin, le débat sur les modalités d'admission en décembre et donc avant le lancement de la campagne d'admission. Le projet de budget pourrait être voté dès décembre et non en février ou mars. Ces dispositions ont été adoptées pour l'année 1998.

## **2- Le Conseil scientifique et pédagogique (CSP)**

### ***La composition***

Ce conseil qui a été mis en place en 1993 et renouvelé en 1996, est composé de 40 membres. Outre le directeur, membre de droit, il comprend 12 formateurs de l'IUFM, 6 universitaires désignés par les Conseils scientifiques des universités de Rouen (4) et du Havre (2), 7 membres des corps d'inspection, 8 usagers et 6 personnalités (dont l'ancien président du Havre, le directeur du CRDP, le chef MAFPEN et 2 chefs d'établissement).

La direction de l'IUFM est intervenue pour que le président du CSP soit un universitaire extérieur à l'IUFM. Le premier président était un enseignant de la Faculté des Sciences de Rouen et avait la confiance de la direction de l'IUFM. De longues négociations, qui ont retardé l'installation effective du nouveau CSP, ont abouti à l'élection de l'ancien président de l'université du Havre à la tête du CSP. On constate donc une volonté affirmée de la direction de l'IUFM d'impliquer des personnalités des universités.



### ***La fréquence et le calendrier des réunions***

En dehors de la période de renouvellement, le CSP a siégé, comme le CA, quatre fois par an, et son calendrier tend à se calquer sur celui du CA en l'anticipant lorsqu'on doit donner un avis sur les créations de postes ou les modalités d'admission. Il est plus autonome sur des dossiers nécessitant plusieurs discussions (plans de formation...) ou relevant, selon la direction, de la compétence plus spécifique du CSP (recherche, formation de formateurs, relations avec l'INRP ...).

### ***Le rôle effectif du Conseil***

A la demande de la direction et/ou à l'initiative de son président, le CSP est régulièrement consulté sur tout ce qui relève de ses missions : réflexion et mise en oeuvre des plans de formation, formation de formateurs, recherche, profils des créations d'emplois, carte des formations, critères d'admission, formation continue, vie des usagers ...). Le champ est réellement large puisque le CSP est également consulté sur la création des structures intermédiaires de l'IUFM (conseils de site, DFR ...).

### ***Le fonctionnement du Conseil***

Le CSP est perçu par ses membres comme un vrai lieu de débat. Certaines critiques concernent les délais de réception des dossiers avant les réunions, jugés trop courts pour en débattre avec les collègues et adopter ainsi une prise de position représentative. Les critiques portent sur le fonctionnement en amont du CSP et les relations imprécises avec les structures intermédiaires. Ainsi les profils de postes et les priorités en la matière sont ressentis comme des propositions de la direction seule, sans possibilité pour les DFR de prendre l'initiative. La direction de l'IUFM utilise le CSP pour tester ses projets, les améliorer et les modifier après passage devant cette instance avant de les soumettre au CA. Quelques membres se déclarent surpris que les projets ne soient pas à nouveau débattus en CSP.

L'analyse des procès-verbaux confirme la variété des sujets traités. On y retrouve cependant la confirmation que les interventions les plus fréquentes sont celles des enseignants en poste à l'IUFM. Il apparaît que des partenaires de l'IUFM (CRDP) y jouent un rôle non négligeable.

### **Conclusion**

On constate que le CSP semble mieux perçu que le CA.

N'oublions cependant pas que lui aussi gagnerait à une meilleure participation au débat de l'ensemble de ses membres, et surtout des représentants des usagers. De meilleures interventions des institutionnels (universités, Inspections) permettraient aussi à ce conseil de situer les débats à un niveau suffisant et laisseraient aux structures intermédiaires le soin de régler des problèmes plus secondaires ou ponctuels. C'est ce que regrettent des membres déçus par l'absence de débats plus fondamentaux au CSP.

Le président du CSP et le directeur de l'IUFM, qui partagent cette analyse, doivent poursuivre l'amélioration du fonctionnement de ce conseil. On peut envisager la création d'une commission Recherche dotée d'experts extérieurs, une fréquence de réunions accrue et l'introduction de débats plus prospectifs. Les difficultés sont réelles pour une assemblée qui ne dispose pas de références et ne correspond ni au Conseil scientifique, ni au CEVU d'une université. Il s'agit de créer une instance spécifique aux IUFM.

### 3 - Les autres instances

L'IUFM a mis en place un certain nombre de structures (DFR, conseils de site, filières) Toutes ces instances, non prévues dans les textes officiels nationaux, montrent la volonté de la direction d'impliquer mieux le personnel et les usagers. Ces structures ont commencé à fonctionner trop récemment pour que l'on puisse déjà dresser un bilan : on constate simplement que la principale difficulté actuelle réside dans les relations entre elles, et avec le CSP et le CA. Un besoin réel de formalisation existe.

Les autorités académiques regrettent aussi l'absence d'une instance pour le premier degré, commune aux différents lieux de formation des PE. Par ailleurs, il est surprenant que l'établissement n'ait pas mis en place une commission IATOS, et ce d'autant plus qu'une évolution radicale des missions et des compétences de ces personnels est en cours. Le groupe de réflexion piloté par le secrétaire général lors de l'élaboration du projet d'établissement devrait être permanent, après son élargissement et l'élection d'une partie de ses membres.

## III - La politique de recrutement

### 1 - Les enseignants

Dès que les règles nationales l'ont permis, l'IUFM a privilégié le recrutement d'enseignants-chercheurs pour augmenter leur part dans l'effectif, même si cela conduit à une perte de potentiel horaire. Mais compte tenu des vicissitudes externes, le résultat reste modeste.

	Enseignants-chercheurs	Enseignants du second degré	Enseignants du premier degré	Autres	Total
1992-1993	10	79	8	5	102
1993-1994	19	73	8	5	105
1994-1995	17	75	8	5	105
1995-1996	16	74	8	5	103
1996-1997	17	80	8	5	110

Le taux d'encadrement s'est nettement dégradé : un enseignant pour 15 étudiants ou stagiaires en 1992-1993 alors le ratio est de un pour 24 en 1996-1997. La part des enseignants-chercheurs reste très faible, celle des professeurs plus encore (elle est passée de 3 en 1992-1993 à 2 en 1996-1997).

Pour les enseignants de statut second degré, une composition spécifique où sont présents des enseignants de l'IUFM et de la discipline (PRAG et enseignants-chercheurs) et des inspecteurs (IPR de la discipline) donne un avis avant décision du directeur. Le CA restreint n'est pas consulté : bien qu'il n'existe pas d'obligation statutaire, cela apparaîtrait souhaitable.

## **2 - Les formateurs associés et maîtres de stage**

### **Le premier degré**

Les maîtres de stage qui accueillent et visitent les usagers dans les écoles se répartissent en deux catégories : les instituteurs maîtres formateurs, dont la compétence est reconnue et sanctionnée par un diplôme, le CAFIPEMF, sont des formateurs institutionnellement et partiellement rattachés à l'IUFM ; les maîtres d'accueil temporaires sont recrutés par les inspecteurs d'académie en étroite liaison avec l'IUFM.

Les instituteurs maîtres formateurs (IFM) dispensent 192 heures par an qui se répartissent en temps d'accueil et de formation dans les écoles, temps de visite aux stagiaires en responsabilité, temps d'intervention ou de co-intervention dans les modules de formation de l'IUFM. En outre, ils participent à la vie de l'établissement par leur représentation dans les instances.

Les maîtres d'accueil temporaires (MAT) sont recrutés et désignés de la façon suivante : l'Inspection académique fait appel à des volontaires dont les réponses sont soumises aux inspecteurs de circonscription, pour accord ; puis, la liste des enseignants volontaires agréés par les IEN est transmise à l'IUFM. Le nombre de MAT désignés est actuellement très supérieur aux besoins réels de l'IUFM qui envisage désormais, en liaison avec les inspections, de limiter le réseau à ses besoins.

L'IUFM souhaite aussi mieux développer le réseau des IMF en s'appuyant sur le vivier des MAT et améliorer ses actions de formation, tant à destination des MAT que des IMF.

### **2 - 2 Le second degré**

Le recrutement s'effectue sous la seule responsabilité de l'IUFM même s'il est tenu le plus grand compte de l'avis donné par les corps d'inspection.

La situation des formateurs associés est officialisée par une décision de décharge prise par l'autorité qui les gère. Une attention particulière est portée à l'activité pédagogique qu'ils mènent, l'équipe des formateurs associés doit associer des compétences variées et complémentaires. Leur service en établissement les libère le mardi, jour de la formation disciplinaire des PLC2 à l'IUFM. Ils sont concepteurs et acteurs des plans de formation et participent, à ce titre, à toutes les réunions.

Le groupe des maîtres de stage s'est constitué autour d'un noyau stable, lié au réseau d'établissement que l'IUFM a construit. En dehors de ce noyau, la composition du groupe varie d'une année sur l'autre en fonction du nombre de stagiaires et de leur implantation géographique. Le critère privilégié pour le stage en responsabilité est la présence du tuteur dans le même établissement, disposition qui ne s'applique pas cependant aux CPE (cf. supra). L'IUFM s'efforce d'associer les maîtres de stage à la vie de l'établissement et de les faire reconnaître comme formateurs à part entière : outre la tenue de réunions régulières, il existe désormais un guide des conseillers et des maîtres de stage. Ceux-ci ont accès au CIRFM, et sont invités à participer aux activités des DFR et aux conférences organisées par le GReFF.

Les maîtres de stage sont désignés par l'IUFM après avis des corps d'inspection et des chefs d'établissement, sur la base du volontariat.

### **3 - Les personnel IATOS**

Les besoins de l'IUFM en personnel IATOS sont importants, à la fois en nombre et en compétences nouvelles. Leur recrutement conditionne l'amélioration du fonctionnement de l'établissement : création des services communication et informatique. On peut regretter qu'une politique plus ferme de transformation des emplois n'ait pas abouti à des créations plus rapides, compte tenu de l'urgence. Il faut noter, par ailleurs, la difficulté que l'établissement rencontre pour pourvoir ses postes : ainsi, malgré une volonté forte de mettre en place un service d'informatique de gestion, les deux emplois d'ITARF créés à cet effet sont demeurés vacants. Une programmation des créations et des transformations d'emplois vacants est inscrite dans le projet d'établissement 1995-1999. Il conviendrait aussi d'envisager une structure de concertation avec les personnels IATOS.

## **IV - Les partenariats et les relations extérieures**

### **1 - Les universités**

Des conventions financières actualisées chaque année permettent aux universités de recevoir des moyens croissants pour la préparation des épreuves "académiques" des concours du second degré, et à l'IUFM de connaître progressivement la réalité de l'apport des universitaires. Cela a globalement permis une augmentation des volumes et de la qualité des préparations à ces épreuves. Quelques efforts conjoints ont aussi permis que soient mis en place quelques modules facultatifs de pré-professionnalisation à l'université du Havre.

Mais on doit noter une absence de coordination : il n'existe pas d'interlocuteur, en dehors du président, à l'université de Rouen, et pas de politique de formation des maîtres de cette même université. Chaque enseignant de l'université participe, avec son savoir-faire, à la préparation au CAPES dans son département disciplinaire. Il existe, particulièrement chez les enseignants de Sciences humaines et de Lettres, des réticences fortes sur le rôle et la place de l'IUFM : en Sciences, une coordination financière s'est instaurée mais il n'y a ni débat, ni politique.

Les universités (surtout Rouen) ne se préoccupent pas d'autre chose que de faire ce qu'elles faisaient auparavant. La formation pré-professionnelle, la formation professionnelle initiale et la formation continue des enseignants sont laissées à l'IUFM et ne les concernent pas. Plus étonnant encore, la formation des professeurs des écoles et ses débouchés sont totalement ignorés, y compris des responsables de l'université. Seuls, les CAPES sont jugés importants car ils constituent l'une des voies pour devenir enseignant-chercheur et les résultats aux concours sont perçus comme une mesure de l'excellence des enseignants universitaires de la discipline. Cela est surtout vrai en Lettres et Langues : les universitaires de ces disciplines sont nombreux à vouloir enseigner en CAPES et orientent leurs meilleurs étudiants vers ces concours.

Cependant, tous considèrent qu'il est anormal que l'IUFM ne prenne pas en charge la totalité du coût des services effectués par les enseignants de l'université (et ce, alors qu'ils revendiquent de conserver la responsabilité de l'université sur ces préparations). Il est également paradoxal de constater que, même en matière de recherche en Éducation, l'université affiche sa prudence, voire des réticences, à développer une collaboration ; l'immobilisme déclaré est évident.

Face à cette situation, l'IUFM de Rouen essaie de mettre à profit les relations personnelles des uns ou des autres, mais il ne peut remédier au manque de coordination et de volonté politique de l'université de Rouen. Néanmoins, les petits pas constants de l'équipe de

direction de l'IUFM ont permis un fonctionnement efficace au quotidien en matière de gestion financière, de mise en oeuvre des préparations aux CAPES et d'ouverture de nouvelles filières.

La participation des universités aux recrutements des enseignants-chercheurs de l'IUFM est bien reconnue et appréciée. Dans certaines disciplines cependant, même si les enseignants recrutés sont des anciens thésards de leurs propres équipes, ils sont parfois considérés comme des enseignants-chercheurs de second ordre et ne gagnent leur reconnaissance qu'en enseignant aussi à l'université .

Avec l'université du Havre, on constate une volonté commune de création de filières de concours : il s'agit visiblement d'affirmer ainsi la place de cet établissement dans les filières techniques et professionnelles.

## **Conclusion**

Un obstacle majeur freine le développement de l'IUFM : l'absence de politique, de débat et de responsable désigné de la part de l'université. Cela est grave si l'on considère qu'une des raisons de la création des IUFM était de mieux faire participer les universités à la réflexion, à la formation initiale et continue des enseignants du premier et du second degrés et de développer la recherche en Éducation. Il faut qu'aux engagements personnels de tel ou tel universitaire se substitue un engagement plus institutionnel et qu'il soit contractualisé.

## **2 - L'administration académique**

De façon générale, la composition de l'équipe de direction de l'IUFM (ancien chef MAFFEN pour le directeur, IEN et IPR pour les directeurs adjoints) a facilité les contacts avec les services du rectorat et des inspections académiques, même si cela n'a pas abouti à des conventions précises pour définir des relations avec les établissements scolaires et leurs responsables.

Il y a lieu de distinguer premier et second degrés.

### **Le premier degré**

La présence et le rôle des IEN en poste à la fois à l'IUFM et dans une circonscription permet aux partenaires de se reconnaître et de se comprendre aisément. Il y a donc maintien de relations étroites.

Il faut cependant noter que le sujet de travail en commun est la formation continue définie par les inspections académiques (plans départementaux de formation) et réalisée en partie par l'IUFM. Dans l'Eure, les relations sont fréquentes entre les responsables de l'IUFM du site d'Evreux et ceux de l'Inspection académique, et des efforts particuliers sont faits pour l'affectation des sortants de l'IUFM. On évite ainsi un éloignement géographique susceptible de mettre en situation difficile des jeunes professeurs qui doivent continuer à se former professionnellement. Les compétences disciplinaires et les qualités intellectuelles des PE sortants sont unanimement reconnues par les inspecteurs.

Les IEN sont, par contre, assez peu présents dans la formation initiale et ce, même dans la partie préparation et analyse des stages. Les inspections académiques comme l'IUFM, malgré leurs efforts, n'ont pas réussi à élargir et à diversifier géographiquement et socialement les lieux de stage à cause de la rigidité des règles de nomination des IMF. Par la suite, l'IUFM a abandonné cette tentative d'implantation dans le milieu rural car l'éloignement des IMF de l'IUFM conduit à leur absence de participation aux formations de l'IUFM.

## **Le second degré**

Les autorités rectORAles formulent un certain nombre de critiques sur la formation : la faiblesse de l'interdisciplinarité, le manque de culture générale, une certaine méconnaissance du système éducatif et des adolescents. Mais les initiatives de l'IUFM en la matière se heurtent au désintérêt et à la réticence des stagiaires soutenus par certaines organisations syndicales. Par ailleurs, le manque de formateurs expérimentés et capables d'intervenir dans ce domaine est patent.

En outre, bien que la présence d'un directeur adjoint, IPR responsable de la formation initiale des enseignants du second degré, facilite le fonctionnement des mises en stage des stagiaires PLC2 et les relations avec les établissements scolaires, les stagiaires regrettent la désignation tardive de certains conseillers pédagogiques tuteurs des PLC2, parfois sans leur accord ou celui du chef d'établissement. Ils soulignent aussi la difficulté de concilier l'aspect gestion des moyens représentés par les stagiaires PLC2 avec les nécessités de leur formation.

## **3 - Les collectivités locales et le contrat de plan**

Les Conseils généraux ne participent pas à la vie de l'IUFM. La Région par contre, dans le cadre du XIe contrat de plan Etat-Région, a financé l'extension des locaux sur le site de Mont Saint-Aignan.

La ville du Havre a permis le financement et l'installation de l'IUFM au Havre. On peut d'ailleurs penser que c'est ce qui a conduit l'IUFM à assurer la formation des PE malgré de réels problèmes de fonctionnement et de déplacement des enseignants et des usagers (cf. supra).

L'IUFM n'est pas réellement impliqué par la signature du XIIe plan. Excepté Le Havre, les villes sont peu intéressées par l'IUFM.

## **4 - Les relations extérieures**

Centré sur ses missions prioritaires, l'IUFM de Rouen a très peu développé ses relations extérieures.

Ainsi, l'IUFM tente de régler les problèmes de restauration de ses usagers et personnels sans contacts avec le CROUS.

L'IUFM a développé la documentation et les nouvelles technologies et beaucoup investi dans ces domaines. On peut regretter qu'une politique académique commune n'ait pas été menée avec le CRDP et les services du rectorat (nouvelles technologies, MAFPEN). Rappelons que le directeur du DRDP est membre du CSP de l'IUFM et que le directeur de l'IUFM est membre du CA du CRDP. Les deux conseils d'administration sont présidés par le recteur.

L'IUFM développe, en interne, des actions culturelles, sans convention avec la DRAC ou les collectivités locales.

Les relations avec les autres IUFM sont ponctuelles et peu structurées. Les relations internationales ne sont pas développées (cf. supra). On n'observe que la poursuite des actions déjà existantes dans les Ecoles normales. Il n'y a pas eu de politique proposée et débattue au CSP et au CA. La direction de l'IUFM le reconnaît et rappelle qu'elle a dû faire face à l'essentiel et à l'urgence : mettre en place dans des conditions difficiles la formation initiale des enseignants, dans une académie déficitaire en enseignants et en collaboration avec des établissements universitaires en proie à de graves difficultés.

**IUFM de l'Académie de Rouen**

---

**LA GESTION**

---





## 1 - La gestion financière

Elle est assurée par le directeur, qui exerce la plénitude de ses attributions sans délégation, et par l'agent comptable qui a la qualité de chef des services financiers. Elle repose sur l'utilisation du logiciel GERICO mis en place à l'échelon national par le GIGUE, qui permet de tenir une comptabilité claire. Ce logiciel permet, à tout moment, de renseigner sur la disponibilité des crédits tant au niveau des centres de responsabilité (on compte cinq centres de responsabilité : le siège, les sites de Mont Saint-Aignan, de Rouen et d'Évreux, l'antenne du Havre) que des unités d'observation (qui sont au nombre d'une vingtaine). Ce logiciel est implanté sur un équipement informatique de qualité acquis par l'établissement et monté en réseau.

La procédure budgétaire est rigoureusement respectée. Le projet de budget, préparé par l'ordonnateur et l'agent comptable à partir des besoins exprimés par les différents utilisateurs, des conventions avec les universités, et des recettes connues (État) ou extrapolées (produits financiers, droits universitaires) est, selon un calendrier précis et affiché, présenté, examiné, modifié en commission avant d'être soumis au vote du Conseil d'administration chaque année. Ce projet fait toujours l'objet d'un large consensus. L'IUFM a peu recours aux décisions budgétaires modificatives, (une en général, rarement deux). L'objectif du directeur est de réduire au minimum les différences par rapport aux prévisions initiales.

La comptabilité est bien tenue, les paiements sont réguliers. Le compte financier est présenté dans les règles et aux dates prévues.

Au cours des trois exercices 1994, 1995 et 1996, on observe une grande constance dans la structure des recettes qui, pour les trois quarts proviennent de l'État (74,75 % en 1994 ; 76,11 % en 1996). Les autres recettes sont des ressources affectées (restauration, hébergement, formation continue) qui, au titre des exercices considérés, représentent environ 8,5 %.

Les droits d'inscription représentent un peu moins de 5 %. Différentes ressources constituent les 11% restants et, parmi elles, les produits financiers représentent une source de revenus non négligeable pour l'IUFM : 819.000 F en 1994, 1 274.000 F en 1995 et 775.000 F en 1996.

Sur les trois exercices, on constate la même stabilité dans la structure des dépenses. La part consacrée à l'infrastructure (entretien, location, viabilité) avoisine les 27 %, celle qui est attribuée aux charges isolées (matériel et fournitures, fournitures d'enseignement, déplacements, réceptions) oscille autour de 20 %. Les dépenses consacrées à la restauration et l'hébergement représentent 6 %. Les charges de personnels représentent environ un tiers des dépenses. C'est sur ce poste que sont comptabilisées les dépenses payées au titre des heures complémentaires dont le montant s'élève à 4,338 MF en 1994 et 5,617 MF en 1996, soit une augmentation de 30 % représentant plus de 5000 heures.

Les frais de stage et de déplacement représentent 12 % du montant des dépenses. Les reversements aux universités passent de 1,639 MF en 1994 à 2,373 MF en 1996.

Les dépenses d'investissement sont importantes : 4,537 MF en 1994 ; 2,575 MF en 1995 ; 1,819 MF en 1996 avec, pour chaque exercice, une contribution de l'établissement totale en 1995 et 1996, à hauteur de 2,879 MF en 1994 : le Ministère a, cette année-là, accordé une subvention de 1,568 MF.

Dans le cadre de ses relations avec les universités du Havre et de Rouen, et au titre de sa participation à la préparation des concours aux professorats du second degré, l'IUFM acquiert des matériels qui sont sa propriété et qu'il met à la disposition des enseignants, dans leur UFR respective. Les dépenses effectuées à ce titre s'élevaient à 458 000F en 1993, 460 000F en 1994, 527 000F en 1995 et 408 000 F en 1996.

Chaque année, environ 18 % des crédits inscrits aux budgets ne sont pas consommés et vont alimenter les réserves. A la création de l'IUFM, les réserves des Écoles normales de la Seine-Maritime et de l'Eure s'élevaient à 3,736 MF. Le fonds de roulement, fin 1992, passe à 9,519 MF et à 15,942 MF fin 1993. L'augmentation, très forte pour ces deux exercices, se ralentit ensuite : fin 1994, le fonds de roulement s'élève à 16,791 MF et fin 1995 à 17,673 MF. L'année 1996 est une année déficitaire (- 353 000F) ; le fonds de roulement s'élève à 17,320 MF.

Les réserves réelles, déduction faite des 6,2 MF prévus et inscrits au titre des provisions, s'élèvent à 11,1MF. Cette somme de 6,2 MF est prévue et engagée pour financer la mise en conformité d'une partie des locaux, mise en conformité qui est liée à l'extension en cours de réalisation des locaux du site de Mont Saint-Aignan, destinés à accueillir des formations actuellement dispensées à Rouen. A la fin des travaux, les locaux occupés à Rouen seront remis au Conseil général de la Seine-Maritime.

## **Conclusion**

La gestion financière de l'IUFM de Rouen est rigoureuse : les recettes sont importantes pour un établissement de formation des maîtres qui gère très bien ses excédents de trésorerie et ses autres ressources propres, en particulier les droits universitaires.

Une utilisation pertinente des réserves a permis de moderniser l'équipement et de faire face à la nécessité de mettre certains locaux aux normes de sécurité.

On constate une stabilisation des volumes financiers consacrés au paiement des heures de cours complémentaires, qui avaient considérablement augmenté : la forte poussée des effectifs en 1993 et 1994 n'avait pas été accompagnée par la création d'emplois d'enseignants ; par ailleurs, la transformation d'emplois d'enseignants du second degré en emplois d'enseignants-chercheurs, en 1994 et 1995, avait provoqué une baisse du potentiel ; enfin, les préparations aux concours CAPLP 2, CAPET tertiaires et CPE, assurées par des intervenants extérieurs à l'IUFM, mobilisent un grand nombre d'heures complémentaires.

La restauration consomme des moyens et de l'énergie qui pourraient être utilisés dans d'autres secteurs, mais le restaurant constitue un lieu de vie et de rencontre dont la préservation est une nécessité aux yeux des responsables de l'IUFM. Il n'est donc pas certain que l'établissement doive y renoncer, du moins sur un site comme celui de Rouen. Il n'en est peut-être pas de même à Évreux, site de taille très modeste où coexistent un restaurant du CROUS, en sous-capacité, et le service de restauration de l'IUFM.

## **2 - La gestion des personnels non enseignants**

Au 1er octobre 1996, 108,5 emplois administratifs et de service permettent le fonctionnement de l'IUFM de Rouen. Au 1er octobre 1992 ce chiffre était de 91,5, soit une augmentation de 18 % alors que les charges de l'IUFM ont, au cours de cette période, considérablement augmenté : pour les étudiants et professeurs stagiaires, l'augmentation des effectifs avoisine les 70 %.

L'IUFM dispose de 74,5 postes d'État ; 8,5 postes sont mis à disposition par les collectivités territoriales ; 4 emplois sont occupés par des objecteurs de conscience ; enfin, 21,5 sont à la charge de l'établissement (parmi eux, 15 emplois CES).

On compte 7 postes de catégorie A, 19 de catégorie B et 82,5 de catégorie C. Quatre grandes fonctions sont assurées par ces personnels : la vie étudiante (27,8 postes), la vie de l'institution et l'administration (25,1 postes), la logistique immobilière (36,6 postes), la restauration et l'hébergement (19 postes)

## Conclusion

Globalement, on pourrait considérer que l'IUFM de Rouen dispose d'un nombre suffisant d'emplois pour faire face aux obligations qui sont les siennes en matière de gestion, d'administration et d'aide à la vie étudiante. Mais les emplois consacrés à la restauration et l'hébergement, qui représentent un contingent non négligeable, ont un profil technique particulier peu utilisable dans d'autres secteurs d'activité. La réalité de l'encadrement de l'établissement est donc moins satisfaisante, déduction faite de ces emplois.

Par ailleurs, on peut dire encore que trop d'emplois sont à la charge de l'établissement, en particulier les CES. Les collectivités territoriales mettent 8,5 postes à la disposition de l'IUFM. Cette situation, qui provient de l'héritage, doit être rapidement clarifiée, ce d'autant plus que les Conseils généraux de l'Eure et de la Seine-Maritime n'ont pas conservé envers l'IUFM les obligations qu'ils avaient à l'égard des Écoles normales.

## 3 - La gestion du patrimoine

A l'origine, l'IUFM a été implanté dans les locaux de l'École normale de garçons à Mont Saint-Aignan, à la fois siège et site principal, et a, pour son fonctionnement, disposé de trois sites :

- à Rouen, dans les locaux de l'ancienne École normale de filles ;
- à Evreux, également dans les locaux de l'ancienne École normale de filles ;
- au Havre, dans les locaux du lycée François Ier (l'installation a été faite aux frais du Conseil régional de Haute-Normandie) ;

Il est à noter que l'Eure et la Seine-Maritime ont transféré l'exercice de leur droit de propriété à l'État.

L'ensemble immobilier compte 38 000 m<sup>2</sup> bâtis et 150 000 m<sup>2</sup> non bâtis. Sa construction date des années 50 et ne correspond pas aux besoins de l'IUFM. Fort de ce constat, l'institut a réalisé de gros efforts pour adapter ses locaux à ses besoins pédagogiques et pour les mettre en conformité avec les normes de sécurité.

Ainsi à Rouen, 1,617 MF ont été investis, dont 0,917 M au titre de la modernisation et 0,7 M au titre de la mise en sécurité minimale ; à la rentrée 1998, les locaux doivent être restitués au Conseil général de Seine-Maritime.

Au Havre, l'IUFM a entretenu les locaux mis à sa disposition. Le lycée François Ier a besoin des locaux utilisés par l'IUFM, qui sera installé ailleurs à la rentrée prochaine.

À Mont Saint-Aignan, l'IUFM a investi 8,399 MF sur ses fonds propres au titre de la restructuration et de la réhabilitation. Le gymnase de ce site a été également agrandi et restructuré pour un montant de 3,5 MF. A partir de juin 1997, avec un investissement de 56,7 MF (50 MF pour l'État, 6,7 MF pour l'IUFM), l'établissement construit 1800 m<sup>2</sup> et en restructure près de 3000, ce qui lui permettra de faire face à tous les besoins, et de disposer de locaux adaptés aux nécessités pédagogiques et de gestion d'un établissement universitaire. C'est une réalisation importante à mettre à l'actif de la direction de l'établissement qui a fait preuve de dynamisme et de clairvoyance pour faire avancer le projet et pour le mettre en oeuvre.



**IUFM de l'Académie de Rouen**

---

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

---



L'objectif, que se fixait l'IUFM à sa création, de répondre aux besoins en enseignants de l'académie était ambitieux.

À la difficulté, commune à l'ensemble des IUFM, de fondre dans un creuset unique des cultures enseignantes différentes, parfois antagonistes, s'ajoutaient les problèmes inhérents au contexte haut-normand : un retard du taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur, une production trop faible de licenciés, et donc la nécessité d'"importer" cadres et enseignants.

Sept ans après, on constate que l'IUFM fonctionne et, si l'autosuffisance n'est pas atteinte, des avancées importantes ont été réalisées, notamment dans le domaine des formations technologiques et techniques, à peu près inexistantes auparavant.

Au delà de ce constat, on peut tirer de cette évaluation des conclusions de deux ordres : celles relatives à la mise en oeuvre du plan de formation (que le CNE a pu évaluer à travers un échantillon de formations choisies en concertation avec l'IUFM), à la recherche et aux moyens d'accompagnement des formations ; et celles qui concernent le gouvernement et le mode d'organisation de l'IUFM.

Certaines des interrogations que soulève l'évaluation sont communes à tous les IUFM. Ont été retenues dans ce rapport les recommandations qui intéressent très directement l'IUFM de l'académie de Rouen.

## **I - Les formations et la recherche**

### **1 - Les formations**

#### ***Le premier degré***

La filière des professeurs des écoles se caractérise par un grand dynamisme de la réflexion critique qui conduit à des modifications continues de la formation, de ses contenus comme de son organisation. La filière, qui enregistre des résultats très satisfaisants aux concours, forme des enseignants dont les compétences sont appréciées par les professionnels. Il est toutefois dommage que l'IUFM n'ait pas mis en place une instance de coordination. On peut regretter aussi les variations pédagogiques entre les sites (par exemple, l'organisation des stages). Par ailleurs, on relèvera une certaine difficulté à mettre en oeuvre la polyvalence et la persistance d'une logique disciplinaire, problème dont les responsables de l'IUFM avaient pris la mesure avant même l'évaluation. Trait commun à beaucoup d'IUFM, les universitaires ne participent pas à la formation des professeurs des écoles : on ne peut l'accepter comme une fatalité.

**Il convient de mettre en place une instance de coordination de la filière PE qui ait en charge une réflexion sur les questions pédagogiques, notamment sur l'articulation entre le disciplinaire et les autres aspects de la formation ; cette instance pourrait également veiller à une meilleure harmonisation entre les formations dispensées sur les trois sites.**

**La formation générale ne peut être assimilée à la polyvalence : il est nécessaire d'intégrer à chaque discipline et modalité de formation un supplément de professionnalisation.**

### ***Les professeurs des lycées et collèges***

L'ensemble très éclaté s'est éloigné progressivement de la cohérence initiale du plan de formation : l'IUFM a dû tenir compte des contraintes. Si le tableau est contrasté et appelle un satisfecit plus nuancé, il faut tenir compte à la fois des handicaps de la situation de départ et du partage des responsabilités avec les universités.

Les résultats aux concours sont très inégaux suivant les filières : remarquables au CAPET de Génie électrique, très honorables au CAPES de Physique et Électricité appliquée ou encore au CAPEPS, ils sont plus que préoccupants au CAPES d'Histoire-Géographie.

L'implication des universitaires varie en fonction des filières : on notera en particulier l'absence d'universitaires dans les préparations des CAPLP2. L'IUFM collabore de façon satisfaisante avec l'université du Havre, de manière plus erratique avec l'université de Rouen marquée par une structuration facultaire très cloisonnée.

Si la formation générale revêt une importance très variable d'une préparation à l'autre, en revanche les stages fonctionnent bien : l'établissement a réussi à concilier des attentes et des besoins antagonistes en négociant avec les IPR et les autorités rectORALES. Néanmoins, cet équilibre repose beaucoup sur des relations personnelles, et le réseau des établissements est informel et fluctuant.

Ces constats conduisent à faire les recommandations suivantes :

**La première d'entre elles s'adresse au moins autant aux universités qu'à l'IUFM. Le très fort taux d'échec enregistré dans certaines filières impose que l'on prenne des mesures : il convient notamment d'assurer un suivi effectif des résultats aux concours ; ceci devrait amener les responsables de l'IUFM à débattre avec les responsables universitaires concernés pour identifier les causes de ces échecs et trouver ensemble les moyens d'y remédier.**

**Il est nécessaire de développer la transparence dans le choix des conseillers et des établissements recevant des stagiaires. Cet effort de formalisation ne peut que contribuer à l'efficacité du dispositif.**

### ***Les conseillers principaux d'éducation***

La spécificité de cette formation au sein des IUFM a conduit à lui réserver une place particulière, tant au sein du rapport que dans ses conclusions. Formation bien conçue et encadrée, elle assure une véritable professionnalisation appréciée par les établissements d'exercice des conseillers débutants. Cependant on notera la faiblesse (comme dans les autres IUFM et en raison du petit nombre des places offertes au concours) des taux de réussite au concours (8,3% en 1995-1996) et l'isolement de la filière au sein de l'institut.

**Le développement d'outils méthodologiques est nécessaire pour améliorer le recrutement des étudiants et pour procéder à l'analyse des résultats, conditions indispensables pour assurer une meilleure chance de réussite aux candidats.**

**La filière CPE doit développer des relations plus étroites avec les autres formations de l'IUFM qui doit, pour ce faire, réactualiser et faire vivre la formation commune.**



### ***Le mémoire professionnel***

Tant dans la filière des professeurs des écoles que dans celle des conseillers principaux d'établissement, le CNE a pu mesurer les difficultés de l'IUFM à faire du mémoire professionnel un élément fondamental de la formation professionnelle. Le fort taux d'échec au mémoire professionnel, particulièrement dans la filière PE, constitue un sujet de préoccupation pour les responsables de l'IUFM.

**L'IUFM devra poursuivre sa réflexion pour aboutir à une meilleure intégration du mémoire professionnel dans la formation.**

## **2 - Les moyens d'accompagnement de la formation**

L'IUFM a développé une véritable politique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication : leur utilisation est au cœur des préoccupations de l'établissement, qui s'est donné les moyens de faire à ces technologies toute la place qui leur revient dans la formation des futurs enseignants. De la même manière, l'IUFM a conçu un outil documentaire, le CIR FM, qui assure la cohésion de la gestion et du fonctionnement des différents sites.

**On ne peut qu'encourager l'IUFM à poursuivre ses efforts dans ces domaines où il montre des capacités d'innovation et d'anticipation qu'il convient de souligner.**

À l'inverse, les activités culturelles semblent beaucoup moins développées. Dépourvue d'un responsable ou d'une structure porteuse, la culture à l'IUFM est, pour l'essentiel, demeurée dans le cadre étroit des foyers socio-culturels des anciennes Écoles normales.

**Les activités culturelles constituent un élément très important de la formation des futurs enseignants. Il faut que l'IUFM en tienne mieux compte en conférant aux activités culturelles un véritable statut au sein de l'institution. Par ailleurs, il est indispensable que l'IUFM développe des relations avec des partenaires extérieurs, en particulier la DRAC.**

## **3 - La recherche**

Malgré une volonté affirmée, l'IUFM connaît des difficultés pour faire émerger la recherche. Il a mis en place des structures (DFR, GReFF), attribue des décharges d'enseignement pour la préparation de thèses, finance et soutient des actions de recherche. Néanmoins, le partenariat avec les laboratoires universitaires n'existe pas, et le type de recherche identifié (recherche appliquée) n'est pas valorisé dans l'évaluation de la recherche universitaire.

**Dans cette situation, dont la responsabilité n'est pas imputable à l'IUFM, on peut préconiser les mesures suivantes : éviter une trop grande dispersion des thèmes de recherche et instaurer des partenariats forts, tout d'abord avec les formations universitaires mais aussi avec d'autres IUFM, pour conforter la légitimité des actions menées.**

## II - Le gouvernement et la structuration de l'IUFM

L'IUFM, qui a dû longtemps faire face aux urgences de la formation, a tardé à stabiliser ses structures pour mieux contourner les contraintes et gérer les héritages sans trop de heurts. Si l'on comprend les préoccupations qui ont animé et qui animent encore les responsables de l'IUFM, il n'a pas toujours été aisé de distinguer ce qui relève du projet de ce qui s'inscrit déjà dans les faits.

L'IUFM de Rouen a fait le choix d'une organisation centralisée tant sur le plan administratif que pédagogique. Le site de Mont Saint-Aignan regroupe l'essentiel des usagers et du personnel, domination qui va se renforcer à la rentrée prochaine avec la fermeture de l'implantation de Rouen. Si Évreux a le statut de site et bénéficie à ce titre d'une autonomie de gestion très relative, il n'en est pas ainsi pour le Havre, qui n'est qu'une antenne.

**L'implantation du Havre ne peut demeurer durablement une antenne sans que cela soit préjudiciable à son fonctionnement et à la cohésion de l'IUFM : il conviendrait de donner un statut identique au centre du Havre et à celui d'Évreux. Cette réforme est d'autant plus nécessaire que le développement de l'université du Havre et son redéploiement vers des formations plus fondamentales laisse prévoir une diversification des préparations aux concours et l'éventualité de formations dupliquées.**

\*

\*

\*

Le fonctionnement de l'IUFM s'appuie largement sur l'autorité et la capacité de conviction du directeur, son investissement et celui de la petite équipe qui l'entoure. Néanmoins, on peut s'interroger sur la pérennité d'un système qui repose moins sur des règles de fonctionnement et des structures clairement établies que sur des relations personnelles et la motivation d'une petite équipe.

**Aussi conviendra-t-il de faire des structures intermédiaires (DFR, conseils de site) de véritables lieux de débats et de propositions et de les associer de façon plus effective au pilotage de l'IUFM.**

**Ceci ne sera possible que si le fonctionnement de l'IUFM est formalisé, et qu'un organigramme définit les rôles de chaque instance, ainsi que celui des principaux membres de l'équipe de direction.**

Les relations avec les universités constituent l'un des aspects les plus importants du fonctionnement d'un IUFM. Dans le cas de l'IUFM de Rouen, les partenariats concernent deux universités de taille et d'âge inégaux. Si l'université du Havre s'est inscrite dans une synergie avec l'IUFM (le développement des deux établissements a été pratiquement concomitant), il faut bien constater que son aînée rouennaise ne manifeste pas la même volonté de collaboration : l'université n'a pas de politique de formation de maîtres ; l'implication de l'université se résume à une somme de contributions particulières, essentiellement pour la préparation des CAPES.

**Il faut qu'aux engagements personnels de certains universitaires se substitue un engagement plus institutionnel et qu'il soit contractualisé.**

**IUFM de l'Académie de Rouen**

---

**POSTFACE : RÉPONSE DU DIRECTEUR**

---



## REPONSE DU DIRECTEUR

Le 21 mars 1997, le C.N.E. présentait à la centaine d'acteurs de l'I.U.F.M. de l'Académie de Rouen invités les objectifs et les modalités de la démarche d'expertise qu'il allait engager, sa mission prioritaire : dresser à l'intention des plus hautes autorités un **état des lieux**.

Le C.N.E. mettait aussi l'accent sur sa volonté d'apporter une **aide à l'I.U.F.M.** et de contribuer à l'amélioration de son fonctionnement.

C'est donc autour de ce double objectif que s'articulera mon propos que je conclurai par un certain nombre de perspectives ouvertes ou renforcées par cette expertise.

Pour l'essentiel l'image de l'IUFM qui se dégage du rapport qui nous a été communiqué entraîne **notre adhésion**. Elle recoupe assez largement le contenu du document que j'ai moi-même été invité à rédiger à l'intention des experts du C.N.E., préalablement à leur venue, à propos du regard que je portais sur mon établissement, en particulier ses forces et ses faiblesses.

J'en rappellerai brièvement les aspects que j'estimais **positifs** et que j'ai eu le plaisir de voir reconnus par le C.N.E.. Un projet ambitieux mis en œuvre avec détermination dans un contexte parfois délicat ; la priorité accordée en permanence aux plans de formation, à leur adaptation et à leur déroulement quotidien ; la volonté de développer une culture de projet d'établissement, tant en interne qu'au niveau des partenariats.

Notre but est bien de construire un établissement nouveau, relevant de l'enseignement supérieur, adoptant ses caractéristiques, bien centré sur sa mission, former les enseignants, dont le système éducatif, en pleine évolution, a besoin.

Parallèlement se trouvent repérés par le C.N.E. les dossiers que je signalais par avance comme devant être approfondis. Ils ont inspiré l'essentiel de ses recommandations. Ils concernent la nécessité d'améliorer les taux de réussite à certains concours, de développer la recherche. Au niveau de l'organisation de l'IUFM : renforcement de la structuration, de la coordination des différents lieux de formation, développement de la communication.

L'état des lieux dressé par le C.N.E. rend bien compte **pour l'essentiel** de la réalité de notre I.U.F.M.. Il rend ainsi hommage au travail accompli par tous les acteurs de l'I.U.F.M., reconnaît les difficultés rencontrées. Les recommandations avancées, qui pour certaines sont déjà à l'œuvre, nous y reviendrons, rencontrent notre assentiment.

La reconnaissance de la validité du regard que nous portons nous-mêmes sur notre fonctionnement, outre qu'il s'avère positif, nous conforte dans le choix de notre stratégie.

Depuis 1991 l'I.U.F.M. a toujours eu à gérer **la diversité** des **perceptions** des acteurs, personnels, usagers et partenaires face aux évolutions et aux adaptations nécessaires. L'équipe de Direction devait donc veiller aux équilibres, entre la poursuite des orientations choisies, souvent ambitieuses, et la qualité des mises en œuvre au quotidien.

Nous étions donc par avance très intéressés par les avis que formulerait le C.N.E., la manière dont il se créerait l'image de notre établissement. Plus encore, comment allait-il percevoir, comprendre, arbitrer peut-être, cette diversité des avis, pouvant aller à l'opposition, présents à l'I.U.F.M. ?

Nous nous reconnaissons dans l'image positive que donne de l'I.U.F.M. le rapport du C.N.E.. Sur un certain nombre de points, cependant, nos appréciations diffèrent. Il me paraît intéressant de les repérer et surtout de chercher à en analyser les raisons.

L'une des causes principales repérées réside, à mon sens, dans la difficulté à maîtriser la **complexité** de l'I.U.F.M., la difficulté à saisir une vue d'ensemble de l'évolution permanente que connaît cette structure, le sens et les étapes de cette dynamique.

A ce titre il m'est difficile, par exemple, d'adhérer au paragraphe du rapport qui estime que l'I.U.F.M. " va rapidement vers un système très centralisé ". L'organisation actuelle, liée à la concentration sur le site de Mont-Saint-Aignan de l'essentiel des effectifs, se caractérise certes **par l'affirmation d'une politique et d'une cohérence académique fortes**. Nos efforts ont consisté et consistent toujours à dynamiser les structures intermédiaires justement créées pour mieux équilibrer le fonctionnement global de l'I.U.F.M..

De même, la recommandation du C.N.E. concernant **l'antenne du Havre** peut susciter quelques interrogations. La création de ce lieu de formation a bien pour origine une volonté de l'I.U.F.M. de prendre en compte une spécificité géographique et démographique de l'Académie. Par contre, à court terme, son développement et son statut futur dépendent moins d'une décision de l'I.U.F.M. que de la croissance des flux d'étudiants, issus de l'agglomération, entrant à l'Université du Havre et désireux de s'orienter vers les carrières de l'enseignement. Peut-on, en l'état actuel, doter cette antenne de moyens supplémentaires, obligatoirement prélevés sur les autres sites ?

Autre cause repérée de différence d'analyse entre l'I.U.F.M. et le C.N.E. : **la diversité des perceptions** des acteurs de l'I.U.F.M. : personnels, usagers et partenaires.

Le programme des rencontres avec les experts, élaboré par l'I.U.F.M. et adopté par le C.N.E., veillait à permettre à l'ensemble des personnels, des usagers et des partenaires, dans leur extrême diversité, d'exprimer leur avis. Les permanences des experts, prévues pour accueillir les interlocuteurs qui n'auraient pu s'exprimer dans ce cadre, n'ont d'ailleurs reçu aucune visite. Le C.N.E. a reconnu et apprécié cette ouverture. Quelles traces trouve-t-on de la diversité des perceptions des acteurs de l'I.U.F.M. dans le rapport du C.N.E. ?

Je dois avouer à ce titre une certaine déception. La venue des experts, les modalités de rencontre n'ont pas toujours permis au C.N.E. de dépasser cette diversité pour dégager des pistes en favorisant l'analyse.

On retrouve donc dans le rapport, repris dans leur intégralité, des appréciations de certains acteurs. Il ne saurait être question de mettre en doute la sincérité de ces avis. Est-il pour autant légitime de les valider en leur attribuant le statut de constat de par leur présence dans le rapport ? N'auraient-ils pas mérité d'être explicités, légitimés ou tout au moins relativisés.

Estimer, par exemple que " la participation des formateurs de terrain est moins institutionnalisée " depuis la création des I.U.F.M., c'est là une affirmation que les experts se doivent d'entendre. Correspond-elle pour autant à l'avis général ? Il y a là une sérieuse interrogation ? J'affirme pour ma part l'inverse : les pratiques observées et les chiffres (horaires des intervenants extérieurs) le prouvent.

L'appréciation selon laquelle " les relations entre Mont-Saint-Aignan et le Havre sont mauvaises " relève de la même problématique.

Toujours au titre de la diversité, à la lecture de l'ensemble du rapport du C.N.E., il semblerait que les appréciations des étudiants et des stagiaires occupent une place relativement modeste. L'I.U.F.M. vérifie là l'une des difficultés rencontrée à longueur d'année. Si des usagers interpellent volontiers et très directement l'équipe de Direction, leur expression dans les instances, CA, CSP et autres conseils, s'avère beaucoup plus modeste. L'une de mes préoccupations consiste bien à réduire ce déséquilibre et oeuvrer pour que **les avis des stagiaires et des étudiants pèsent davantage** dans les débats qu'exige le fonctionnement de l'I.U.F.M..

Mes dernières remarques porteront sur les rôles **des instances**.

Des instances, aux rôles bien identifiés, sont indispensables : l'I.U.F.M. l'a bien compris, la liste des instances intermédiaires créées en témoigne.

Pendant il convient d'en maîtriser le développement. D'une part leur multiplication ne serait pas sans risque. D'autre part la création d'une instance ne constitue pas toujours la meilleure réponse à un problème.

Le C.N.E. préconise la mise en place **d'une instance d'harmonisation** entre les formations PE dispensées sur les trois sites. Or cette formation est conçue par l'ensemble des formateurs, au sein des groupes disciplinaires, animés par des coordonnateurs qui se rencontrent régulièrement. Quelle instance supplémentaire pourra réduire une diversité des pratiques de formation regrettée par les stagiaires, y compris sur un même site ?

J'aurais tendance à penser que la solution à ce problème consiste davantage à dynamiser les structures existantes (filères) et surtout à oeuvrer pour que les formateurs, rédacteurs des plans de formation, limitent davantage la marge d'adaptation qu'ils s'attribuent dans leur mise en œuvre de ces plans.

Les travaux du C.N.E. ont permis de vérifier les difficultés à surmonter pour envisager la mise en place d'un dispositif d'évaluation efficace. Une dimension essentielle réside dans l'implication de **l'ensemble des acteurs**, leur volonté de participer à une confrontation authentique et de dépasser leur diversité pour s'atteler à un projet commun, une mise en œuvre qui en respecte la cohérence.

Les échanges entre le C.N.E. et l'I.U.F.M. durant l'élaboration du rapport définitif ont été particulièrement denses. Ils ont permis de clarifier différents points.

Pour trois d'entre eux, cependant, il semble que nos arguments n'aient pas été retenus.

A propos des **admissions** le rapport s'étonne " de voir s'évaporer 62% des candidats aux filières du second degré : comment expliquer une telle perte ? " Nous pensions avoir répondu.

Le premier effectif " de candidats " qui doivent se déclarer en avril, intègre toutes les déclarations **d'intention** des étudiants : qu'elles relèvent d'un projet professionnel stabilisé, d'une stratégie de pluricandidatures (au sein d'un même I.U.F.M., dans plusieurs I.U.F.M.) ou encore d'une simple précaution (la majorité des candidats au concours, craignant un échec, anticipent un éventuel redoublement).

Les différentes étapes de gestion des dossiers d'admission constituent autant de filtres qui permettent d'aboutir aux effectifs réellement accueillis après élimination des étudiants ayant échoué à la licence, réussi leur concours, ne répondant pas aux conditions administratives ou encore, ayant effectué un autre choix.

Il ne s'agit donc nullement d'une " évaporation " inexpliquée, mais d'un **phénomène bien repéré** dont, chaque année, l'I.U.F.M. a veillé à limiter l'ampleur et les conséquences pour la gestion.

Le second point concerne les professeurs **stagiaires du second degré**.

Pour la formation des stagiaires PLC2 et CPE2, la notion de " réseau " n'est pas appréhendée de la même manière par l'I.U.F.M. et le C.N.E.. Si par réseau il faut entendre un ensemble fixe d'établissements, nous sommes d'accord avec le C.N.E. pour considérer qu'il n'est pas possible de constituer dans la mesure où les besoins d'enseignement repérés par le Rectorat et les Inspections Académiques sont un élément essentiel de l'implantation des stagiaires et ces besoins changent d'une année sur l'autre.

Dans ces conditions, la négociation avec les services extérieurs permet de rechercher l'indispensable équilibre entre un réseau figé et un dispositif trop variable. En outre, la rentrée 1998 verra s'installer un échange d'informations et de documents plus formalisés avec les établissements.

En revanche, ce réseau au sens du C.N.E. existe bien pour les C.P.E. car ce n'est pas le Rectorat qui choisit les lieux de stage, mais l'I.U.F.M. avec toute la latitude nécessaire.

Même si les C.P.E. stagiaires apparaissent aux yeux de certains comme des moyens utilisables par un établissement en manque de C.P.E., cela ne doit pas masquer un choix fait par l'I.U.F.M. seul, en fonction uniquement de la qualité de formation dont bénéficiera le stagiaire dans l'établissement. La présence d'un tuteur en poste dans un autre établissement est en outre pour le stagiaire l'assurance d'avoir des éclairages complémentaires de ceux qu'ils pourraient recevoir de l'équipe de son établissement de stage.

Le troisième point concerne le choix fait par l'I.U.F.M. d'offrir à ses usagers, en particulier les stagiaires, un service de **restauration** sur place.

Cette question reste débattue au plan national. L'I.U.F.M. de Rouen a considéré qu'il s'agit là d'un facteur important pour la qualité de vie des acteurs de l'I.U.F.M.. Il tient donc à en conserver la maîtrise. C'est un atout qui, lié à l'instauration d'un lieu de vie des étudiants, sera intégré dans la stratégie de développement à l'I.U.F.M. de la vie associative et culturelle.

**La communauté de conclusion** entre le C.N.E. et l'I.U.F.M. sur certains points fait que l'I.U.F.M. a déjà engagé pour la rentrée prochaine plusieurs chantiers qui se trouvent ainsi renforcés par les recommandations du C.N.E.. Ils concernent en premier lieu **les plans de formation** : affinement des stratégies de préparation aux concours, expérimentation de formations innovantes (bilans de compétence, contrat de formation en alternance). Le C.N.E. a pu constater l'amorce de ces initiatives que le développement souhaité de l'utilisation des T.I.C. amplifiera.

En amont de ces plans de formation, **la Recherche** et la **Formation de Formateurs** vont connaître des développements notables (renforcement des partenariats, diversification).

En aval, les bénéficiaires de ces plans de formation, étudiants et stagiaires, vont être sollicités à nouveau, de manière plus insistante, afin de développer la vie associative et les **activités culturelles**. Outre la stratégie d'équipement (lieu de vie) et de fonctionnement (restauration) signalée plus haut, le développement s'appuiera sur la relance de la formation commune en particulier dans le domaine **culturel** (ateliers).

Deux dossiers vont être l'objet d'une attention toute particulière.

**Le partenariat avec les Universités** qui a déjà bien progressé depuis la venue du C.N.E.

Le travail s'est en effet engagé avec le nouveau Président de l'Université de Rouen pour que la convention-cadre dépasse le simple domaine financier actuel pour prendre en compte la définition d'objectifs pédagogiques et organiser la concertation entre les formateurs de l'Université et ceux de l'I.U.F.M.. Cette convention-cadre est en cours de rédaction.

**L'organisation de l'I.U.F.M.** constitue une réelle préoccupation de l'équipe de Direction qui s'était fixé, comme échéance pour une nouvelle adaptation, la fin des travaux de restructuration du siège. Des données telles que l'intégration des nouvelles missions confiées à l'I.U.F.M. dans le domaine de la formation continue des enseignants du premier et du second degrés, les rationalisations permises par le développement des T.I.C., confirment l'actualité et l'importance de ce dossier.

Au delà de cette actualité et de ces priorités, l'I.U.F.M. aborde l'avenir proche avec une double préoccupation.

Le contexte **national**. Le C.N.E. a souhaité privilégier dans ses observations ce qui concernait plus particulièrement l'I.U.F.M. de l'Académie de Rouen, on peut cependant remarquer que plusieurs des problèmes soulevés interpellent l'ensemble des I.U.F.M. : la polyvalence dans la formation des professeurs des écoles, l'articulation 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années, les mémoires professionnels, les épreuves de concours. D'éventuelles décisions nationales ne sont pas à écarter : l'I.U.F.M. aura à les intégrer.

La **contractualisation**. Cette démarche qui exigera de l'I.U.F.M. la définition d'un " projet stratégique " et constituera " l'instrument privilégié d'une articulation objectifs-moyens " pourra s'appuyer sur l'expérience vécue à l'occasion de l'expertise du C.N.E..

L'équipe de Direction en a tiré profit et souhaite que la parution du rapport du C.N.E. soit l'occasion, pour tous, d'une prise de conscience plus forte encore du nouveau mode de fonctionnement attendu de l'I.U.F.M. : les perspectives qu'il ouvre mais également les responsabilités qui en découlent pour chacun.

**Mont-Saint-Aignan, le 7 juillet 1998**

**Y. CELANIRE**



# Publications du Comité national d'évaluation

## Evaluations institutionnelles

### *Les universités*

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J.Fourier - Grenoble I, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992

L'université de Nice, 1992

L'université du Havre, mai 1992

L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992

L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992

L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992

L'université Toulouse - Le Mirail, 1992

L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993

L'université René Descartes - Paris V, 1993

L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993

L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993

L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993

L'université de Metz, 1993

L'université d'Orléans, 1993

L'université de Franche-Comté, 1993

L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993

L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993

L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994

L'université François Rabelais - Tours, 1994

L'université d'Aix-Marseille II, 1994

L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994

L'université Stendhal - Grenoble III, 1994

L'université Bordeaux II, 1994

L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994

L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994

L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994

L'université Nancy II, 1994

L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994

L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995

L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995

L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995

L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995

L'université de Bourgogne, 1995

L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996  
L'université d'Artois, 1996  
L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
L'université du Littoral, 1996  
L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996  
L'université de La Rochelle\*, 1997

### ***Les écoles et autres établissements***

L'Ecole française de Rome, 1986  
  
L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988  
  
L'Ecole normale supérieure, 1990  
  
L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991  
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991  
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991  
L'Ecole française d'Athènes, 1991  
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991  
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991  
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991  
  
L'Ecole des Chartes, 1992  
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992  
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992  
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992  
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992  
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992  
  
Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993  
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993  
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994  
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994  
  
L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, 1995  
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995

L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995  
Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996  
  
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996  
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996  
L'Ecole centrale de Lyon\*, 1996  
  
L'Ecole normale supérieure de Lyon\*, 1997  
Le Palais de la découverte\*, 1997  
La Casa de Velázquez\*, 1997  
L'Ecole française d'Athènes\*, 1997  
L'Ecole française de Rome\*, 1997

L'IUFM de l'académie d'Amiens\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Reims\*, 1998  
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Bourgogne\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Rouen\*, 1998

### ***Les évaluations de retour***

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994  
  
L'université de Nantes, 1995  
L'Ecole centrale de Nantes, 1995  
L'université Rennes I, 1995  
  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996  
L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996  
L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996  
  
L'université Lumière-Lyon II\*, 1997

### **Evaluations disciplinaires**

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989  
Les Sciences de l'information et de la communication, 1993  
  
L'Odontologie dans les universités françaises, 1994  
  
La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

\* Etablissement ayant donné lieu à un Profil.

## **Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur**

### ***Rapports au Président de la République***

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987  
Rapport au Président de la République, 1988  
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989),  
La Documentation Française, 1989  
Rapport au Président de la République, 1990  
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport  
annuel), La Documentation Française, 1991  
Rapport au Président de la République, 1992  
Universités : la recherche des équilibres, (rapport  
1989-1993), La Documentation Française, 1993  
Rapport au Président de la République, 1994  
Evolution des universités, dynamique de l'évaluation  
(rapport 1985-1995), La Documentation Française,  
1995  
Rapport au Président de la République, 1996  
Les missions de l'enseignement supérieur : principes  
et réalités, La Documentation Française, 1997  
Rapport au Président de la République, 1998

### ***Rapports thématiques***

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-  
mars 1987, Gallimard  
L'enseignement supérieur de masse, 1990  
Les enseignants du supérieur, 1993  
Le devenir des diplômés des universités, 1995  
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens,  
ouvriers et de service dans les établissements  
d'enseignement supérieur, 1995  
Les magistères, 1995  
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon,  
1997

### **Bulletins n° 1 à 24**

### **Profils n° 1 à 20**

# COMITE NATIONAL D'EVALUATION

## 1997 - 1999

Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, *président*

Monsieur Georges CREMER, *vice-président*

Monsieur Pierre VIALLE, *vice-président*

Monsieur Philippe BENILAN

Monsieur Claude JESSUA

Monsieur Jean-Jacques BONNAUD

Monsieur Patrick LEGRAND

Monsieur Hubert BOUCHET

Monsieur Georges LESCUYER

Madame Chantal CUMUNEL

Madame Chantal MIRONNEAU

Monsieur Michel FARDEAU

Monsieur Pierre TOUBERT

Monsieur Claude FROEHLY

Monsieur Laurent VERSINI

Monsieur Jean-Claude GROSHENS

*Secrétaire général*

Monsieur André STAROPOLI

**43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94**

**Internet : <http://www-cne.mesr.fr>**

***Autorité administrative indépendante***

**Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier**  
**Edition - Diffusion : Francine Sarrazin**